

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil  
municipal**

**Procès verbal  
de la séance du conseil municipal du  
7 novembre 2022**

**Sommaire**

**Page des présents**

**Questions orales / réponses orales**

**Dispositifs et résultats de vote des  
délibérations**

**Amendement présenté**

**Vœux**

**Interventions**

*Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée*

<b>Signatures après adoption par le conseil municipal</b>	
<b>Mme la 1ère adjointe Isabelle PETERS</b> Présidente de séance	<b>M. l'Adjoint délégué Nicolas KADA</b> Secrétaire de séance
	



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept novembre**, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Isabelle PETERS, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Pascal CLOUAIRE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 00H45  
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 16H55 à 00H45  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H15 à 00H45  
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H15 à 00H45  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 15H15 à 00H45  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 18H à 20H23  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 17H45 à 19H17  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 17H10 à 19H36  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 19H26 à 00H45  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 20H46 à 00H45  
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H15 à 00H45  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H15 à 00H45  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H15 à 18H45  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H15 à 00H45  
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H15 à 00H45  
Mme Dominique SPINI ALIM donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 20H46 à 00H45  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 22H04 à 00H45  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H15 à 00H45  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 00H10 à 00H45

Absents à 22H49 (vote délibération 32-30250) : M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL- M. Hasni BEN-REDJEB - M. Olivier SIX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Nicolas KADA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/  
REPOSES ORALES**

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE

Anne Roche  
Elue non inscrite

### Question orale

Monsieur le Maire, difficile aujourd'hui de ne pas revenir sur l'hommage au professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty, assassiné devant son collège, Le Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, le 16 octobre 2020. Samuel Paty, un professeur de la République, soucieux de transmettre à ses élèves des valeurs aussi fondamentales que la liberté d'expression et la tolérance.

Monsieur le Maire, difficile aujourd'hui de ne pas revenir sur le meurtre de Lola, sauvagement assassinée le vendredi 14 octobre.

Mon propos, qui ouvre à ma question orale, n'est pas, en lien à l'hommage à Samuel Paty, de pointer la violence des réseaux sociaux, cette viralité permanente, l'incapacité de nos institutions à protéger un homme pourtant ouvertement menacé de mort, ou encore la progression évidente, et qui ne saurait être tue, de l'islam politique.

Mon propos n'est pas plus, en lien avec le meurtre de Lola, de pointer le scandale de la non-exécution des reconduites à la frontière, ou l'action très trouble de certaines de nos juridictions qui interdisent toute application de la loi, ce qui voudrait dire dénoncer ce qui doit être dénoncé : la dangerosité d'institutions qui de contre-pouvoirs, ce qui est nécessaire en République, jouent contre le pouvoir, ce qui est dévastateur pour la République car cela ouvre à la barbarie.

Là où je veux en venir, et ce que je veux pointer – et je balaye aussi devant ma porte, même si, dans l'opposition, on n'est pas muselée, ou bâillonnée, on n'existe tout simplement pas – c'est l'impuissance des politiques. Et pour l'opposition, vous l'aurez compris, une double impuissance en quelque sorte.

L'impuissance des politiques est inversement proportionnelle à la puissance du politique à s'émouvoir, à faire de beaux discours, à faire de belles commémorations.

Oui, l'impuissance des politiques est inversement proportionnelle à la puissance du politique à s'indigner, j'allais dire à faire le beau, à faire les gros yeux, à dire « plus jamais ».

« Politiques ! là je vous apostrophe » – et une fois encore je me mets dedans, ce qui veut dire que je me couvre comme vous du manteau de la honte – « Politiques, donc, de qui vous moquez-vous ?, de qui nous moquons-nous ? Pour ne pas dire de qui vous foutez-vous ?, de qui nous foutons-nous ? »

Ne sommes-nous élus que pour exister sur les drames qui endeuillent, ne sommes-nous payer que pour exister sur le malheur des autres ?

Ne sommes-nous élus, ne sommes-nous payer que pour justifier notre impuissance – je pense à la lutte contre l'insécurité – et ne savoir que répéter comme l'enfant à son professeur : « c'est pas moi m'dame, c'est pas moi m'sieur, c'est la faute des autres. »  
Ce qui veut dire, pour nous, politiques, pour ne savoir que répéter à nos concitoyens et concitoyennes : « c'est pas nous l'insécurité à Grenoble. L'insécurité à Grenoble, c'est la faute de l'État qui ne veut pas nous donner de moyens... »

Chères collègues, chers collègues, n'ayons aucune inquiétude, continuons à mettre des boules quies, continuons à fermer les yeux.

Oui, continuons à parader dans l'après-coup des coups reçus par les victimes.

« Mais alors et au moins, Politiques ! », si nous sommes lâches, au moins soyons honnêtes intellectuellement – ce qui je sais peut faire beaucoup – et n'ayons aucun doute :

Oui, l'engrenage qui a conduit à l'assassinat de Samuel Paty pourrait aujourd'hui tout à fait se reproduire. Pour preuve, ces menaces qui fleurissent et qui prennent cette forme abjecte : « Je vais te faire une Samuel Paty ».

Comme pour la lutte contre le réchauffement climatique où on n'attend pas tout des autres mais où on commence soi-même à faire ce qu'on peut, il me semble qu'à la même échelle, c'est-à-dire à l'échelle de notre territoire, à l'échelle de notre commune, on doit pouvoir imaginer et mettre en œuvre des actions concrètes et, ainsi, au moins tenter de faire quelque chose – j'aillais dire au moins un peu de vraie politique – pour éviter de nouveaux drames.

Pour que nous, politiques, nous ne soyons pas comme la cavalerie qui arrive toujours en retard ; comme il existe toutes ces petites actions, que symbolise le colibri pour ce qui est de la lutte contre le réchauffement climatique, n'y aurait-il pas, Monsieur le Maire – je vous laisse le choix du volatile-symbole – tout un ensemble d'actions, ce qu'on appelle aussi une politique, pour lutter contre l'insécurité et, déjà, à Grenoble ?

**Conseil Municipal du 7 novembre 2022**  
**Réponse de Mme la présidente à la question orale**  
**de Mme CHATELAIN-ROCHE, non inscrite.**

Madame la conseillère municipale,

Passons l'approche lyrique de votre question orale – n'est pas tragédien qui veut et en tentant d'inspirer pitié et peur avec les faits et gestes des politiques, vous n'avez réussi qu'à aboutir à de malheureux amalgames.

Je trouve d'ailleurs irresponsable de la bouche d'une élue de la République de déduire un tel argumentaire de ces deux événements tragiques.

Quant à l'action de nos juridictions, sur lesquelles vous jetez un doute, je ne saurais, en tant qu'élue de la République, la commenter. En effet, le propre de notre démocratie est de reposer sur une stricte séparation des pouvoirs. Respectueux de la démocratie, nous ne contestons pas ici les décisions de notre pouvoir judiciaire et nous ne les qualifions pas de contre-pouvoirs car elles participent au nécessaire équilibre des trois pouvoirs de notre République. Et à tenir de tels propos, je pense que vous jouez un jeu dangereux, à l'exemple de tel animateur prônant, à une heure de grande écoute, une justice expéditive faisant fi du contradictoire et des droits à la défense.

Madame la conseillère municipale, une politique publique traite les problématiques à froid et ne saurait se construire sur des événements isolés.

Comme le dirait le célèbre adage, savoir, c'est pouvoir. L'impuissance et le sentiment d'insécurité que vous pointez viennent notamment de l'absence d'informations concrètes, de chiffres consolidés sur la délinquance et d'un discours de l'émotion plus que de la raison.

C'est d'ailleurs dans l'optique du diagnostic et de l'établissement de faits concrets que nous avons élaboré la première phase de notre travail sur Grenoble la Nuit. Les divers acteurs de la vie nocturne ont été rencontrés et un premier diagnostic a été élaboré sur cette base, sur lequel nous allons nous fonder pour établir, en lien avec nos partenaires institutionnels, une première série d'actions.

Autre point important, la coordination entre l'Etat et les collectivités territoriales gagne à être améliorée, en effet ; les élus doivent être mieux associés aux stratégies nationales de sécurité et de prévention ainsi qu'aux politiques locales de sécurité. Non pas par un transfert des compétences régaliennes de sécurité aux polices municipales mais par l'élaboration de stratégies conjointes et par le confortement les partenariats locaux au bénéfice des actions de proximité.

Les compétences des uns et des autres sont définies par la loi. A l'Etat, la sécurité de la population, la répression des crimes et des délits via la police judiciaire, aux maires la prévention de la délinquance et les politiques de tranquillité, la proximité et le contact avec la population, avec une police municipale complémentaire de la police nationale.

La coordination des acteurs est une question pivot et nous y concourons activement, par la mise en place d'une convention de coordination entre police nationale et police municipale, par la mise en place de groupes locaux de traitement de la délinquance, d'abord dans le quartier d'Alma-Très Cloîtres et très prochainement dans le quartier Hoche, et au travers du conseil local de prévention de la délinquance, par lequel nous construisons une stratégie locale de prévention de la délinquance. Nous sommes en lien étroit avec les représentants locaux de l'Etat et avec le procureur de la République pour suivre les problématiques locales.

Nous croyons aussi à l'importance des politiques de médiation. Nous finançons des actions de médiation sur les quartiers du Village Olympique et de la Villeneuve et avons opté pour un dispositif spécifique cet été à la piscine Jean Bron. Nous étudions avec la métropole l'éventualité d'étendre ce réseau de médiateurs à des activités diurnes, aux différentes périodes de l'année où l'activité dans l'espace public s'intensifie et à d'autres secteurs.

La prévention passe aussi par la présence humaine sur le territoire : notre brigade de policiers à vélo nouvellement créée y concourt et travaille spécifiquement à la pacification de la circulation sur la voie publique. Par ailleurs, la police municipale de Grenoble travaille avec la police municipale de Lyon à une formation commune, pour faire monter nos agents en compétences sur la gestion des microdélits (tapage nocturne, ivresse sur l'espace public).

Le sentiment de sécurité passe enfin par une relation de confiance entre police et population. L'Académie de la Confiance, dispositif de formation de nos policiers municipaux, insiste sur ce rapport. Les voyages organisés par la police municipale au camp des Milles participent aussi de cette logique, créant des passerelles inédites et des espaces de dialogue entre les jeunes qui participent à ce voyage et les agents.

Je conclus ce tour d'horizon en rappelant que la sécurité n'est pas qu'une affaire de lutte contre la délinquance, mais aussi une question de solidarité : c'est en garantissant les sécurités sociales, la protection des personnes les plus vulnérables et la possibilité d'aller et venir en sécurité que nous concourons à un sentiment de sécurité. La présence de services publics dans tous les quartiers, la garantie pour toutes et tous de conditions de vie dignes, l'éducation populaire y concourent comme les dispositifs de prévention.

Je vous remercie.



**Conseil municipal du lundi 7 novembre 2022**  
**Question orale posée par Mme Cécile CENATIEMPO,**  
**Présidente du Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »**

Monsieur le Maire,

*« Nos nombreuses propositions concrètes visent à faire vivre les structures socio-culturelles, passerelles entre les associations et le service public et à développer l'éducation populaire. »*

*« Notre projet place l'éducation populaire au cœur de la culture, du sport et de la jeunesse. »*

*« Nous valoriserons les acteurs et les équipements socioculturels. »*

*« Nous défendrons et soutiendrons les acteurs socioculturels en leur permettant de mener à bien leurs projets associatifs. »*

*« Nous encouragerons les conventions pluriannuelles qui permettront la sécurisation des actions. »*

Ces citations, elles ne sont pas de moi. Elles ne proviennent pas non plus du programme de notre liste « *Grenoble, nouvel air* ». Vous devez pourtant les reconnaître car, vous l'aurez deviné, elles sont issues du Tome 3 du projet de « *Grenoble en Commun* », la liste que vous avez menée aux dernières élections municipales, en 2020, qui était intitulé : « *Cultiver l'émancipation et donner du sens à l'action* ». Tout un programme ...

Qu'il semble loin le temps des belles promesses électorales ! Qu'il est béant le fossé qui sépare ces promesses, qui n'engagent – selon la formule consacrée – que celles et ceux qui les reçoivent et les décisions prises par votre majorité il y a quelques jours...

Alors candidat, vous engagez, la main sur le cœur, à « défendre », « soutenir », « encourager », « faire vivre » les acteurs socioculturels. Aujourd'hui réélu, vous décidez unilatéralement de rompre des conventions avec ces mêmes acteurs avec au rang des premières victimes : le Plateau à Mistral, la Cordée à la Villeneuve et la MJC Mutualité, et visiblement d'autres structures qui seraient, selon leurs propres termes, en « sursis probatoire » pendant quelques mois...

Nous vous l'avons déjà dit.

Nous l'avons exprimé publiquement et par voie de presse.

Nous tenons à le redire ici, dans l'enceinte de notre Conseil municipal : nous considérons que cette décision est tout aussi scandaleuse que délétère. Et bien évidemment nous nous y opposons avec la plus grande fermeté.

Une nouvelle fois, votre majorité municipale vient détricoter le lien social et fragiliser les acteurs engagés dans les quartiers de notre ville.

Comment ne pas faire ici le parallèle avec la fermeture des bibliothèques au mandat précédent dans le cadre du funeste « Plan de sauvegarde » qui n'était rien d'autre qu'un plan d'austérité ? Aujourd'hui, nous en voyons le résultat : la bibliothèque Prémol reste par exemple toujours désespérément vide et inutilisée depuis 2015, malgré les engagements pris à l'époque et les promesses réitérées par les adjointes successives sur les bancs de notre Conseil municipal, la dernière fois en réponse à une question orale que j'avais posée... C'était il y a maintenant plusieurs mois et... rien de neuf sous le soleil, malheureusement !

Une nouvelle fois cette décision détruit des structures qui fonctionnent, de l'avis même de votre municipalité, sans véritable projet clair et construit pour la suite.

En la matière, les propos de votre 1<sup>ère</sup> adjointe sont aussi inquiétants que sidérants : la majorité municipale souhaiterait – je cite – « tenter une nouvelle approche » via un projet qui n'est pas encore abouti puisque « la réflexion se poursuit », avec pour le Plateau une fermeture partielle liée à des « travaux pendant plusieurs mois » et la suppression de certaines activités, et notamment l'accueil de loisir pour les jeunes.

Quand on est en responsabilité dans une ville comme Grenoble, on ne la transforme pas en laboratoire à ciel ouvert dans lequel on viendrait « tenter de nouvelles approches » ou « faire des expériences » !

Vous rendez-vous compte de l'impact d'une telle décision sur les quartiers concernés et les centaines de personnes qui chaque jour fréquentent ces équipements ? Pour notre part, nous avons échangé avec celles et ceux qui subissent vos décisions et avons pu mesurer leur total désarroi.

Une nouvelle fois, cette annonce tombe comme un couperet sans débat ou concertation préalable, ni avec les élus en commission ou en conseil municipal, ni avec les acteurs concernés.

Pire, et de manière totalement cynique, vous avez laissé les acteurs socio-culturels concernés s'engager de bonne foi et depuis plusieurs mois dans des échanges avec la Ville en vue du renouvellement de leur convention, pour finalement leur dire, à la veille des vacances scolaires, qu'il n'en serait rien et que le projet de la Ville était tout autre, occasionnant qui plus est un plan social pour des salariés engagés depuis des décennies au service des habitantes et habitants.

Et fidèle à vos habitudes, vous avez pris soin d'informer les médias locaux en leur adressant un communiqué de presse avant même que les élus en soient informés. Les élus des groupes minoritaires bien sûr, mais aussi les élus de votre propre majorité dont certains nous disent ces derniers jours avoir appris les décisions prises par un cercle restreint au travers d'un mail envoyé par votre cabinet.

Cette manière de faire, où l'on traite les acteurs associatifs comme des prestataires et non comme des partenaires, où l'on bafoue la légitimité de Conseillers municipaux démocratiquement élus, ne correspond en rien à l'histoire de notre ville. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux qui sont ceux des habitantes et habitants des quartiers concernés.

Monsieur le Maire, ma question est simple.

En la posant, je me fais ici l'écho de ces milliers de Grenobloises et Grenoblois qui fréquentent, assidument ou ponctuellement, nos structures socioculturelles et qui sont désemparés par votre décision.

En la posant, je veux une nouvelle fois assurer, au nom de notre groupe, les équipes salariées, les bénévoles associatifs, les partenaires, les habitantes et habitants de ces quartiers de notre total soutien.

En la posant, je veux leur redire que nous les comprenons – et partageons leurs sentiments pour ne pas dire leur exaspération – car nous avons malheureusement déjà payé pour voir ces dernières années. Au regard des douloureuses expériences passées, je ne vous cache pas qu'à la stupéfaction qui a été la nôtre en découvrant votre décision succède aujourd'hui une très vive inquiétude qu'il sera bien difficile de lever.

**Alors, Monsieur le Maire, avez-vous un réel projet digne de ce nom pour maintenir la qualité et la richesse de l'offre socioculturelle dans nos quartiers ou votre équipe va-t-elle se contenter, une fois de plus, de casser les dynamiques existantes et de détruire ce qui fonctionne sans proposer de réelle alternative ?**

Merci Monsieur le Maire.

**Conseil Municipal du 7 novembre 2022**  
**Réponse de Mme la présidente à la question orale de Mme CENATIEMPO**  
**pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

Madame la conseillère municipale,

L'éducation populaire est l'un des marqueurs de l'identité de notre ville. Que ce soit dans la culture, dans le sport, dans les accueils de loisirs ou dans l'écologie, des centaines d'acteurs font vivre au quotidien cette éducation qui n'est ni l'école, ni la famille. Cette éducation de tous les instants, tout au long de la vie, qui place les individus dans une posture d'acteurs, valorise la force du collectif et vise à développer l'esprit critique et l'émancipation.

Parmi ces nombreux acteurs, la ville soutient les associations qui animent les accueils de loisirs sur le territoire. Leur rôle est essentiel pour offrir des temps éducatifs ayant du sens, sur les mercredis, les vacances et des nombreux autres temps de la semaine.

Voilà plus d'un an que nous travaillons en lien étroit avec ces associations. Dès le départ, nous avons annoncé que des choix structurants seraient faits, en fonction des situations locales et en prenant en compte les enjeux d'équilibre territorial et les priorités politiques que nous avons fixées.

Le rôle de ces associations est essentiel et c'est pour cela que nous avons besoin d'assurer un équilibre territorial qui garantisse que chaque enfant et chaque adolescent ait une offre d'accueil de loisirs à proximité de chez lui. C'est aussi parce que leur rôle est essentiel que nous devons nous assurer que les moyens publics soient alloués de manière à concilier qualité des activités et nombre d'enfants et de jeunes accueillis.

**Cela étant dit, je tiens à vous partager quelques chiffres :**

La Ville vous proposera de voter, au prochain Conseil municipal, une **hausse des moyens financiers**, afin de développer leur activité, **pour 13 des 19 associations.**

Le **budget global de + de 7,3M€** qui comprend 2M€ de mise à disposition locaux **est sanctuarisé**, dans un contexte de fortes tensions sur les finances de la Ville et des collectivités en général.

Un **budget supplémentaire de 2M€** est également prévu sur ce mandat pour les travaux d'amélioration de l'accueil des enfants et adolescent-es.

Des **conventions de 5 ans seront signées** pour favoriser les projets associatifs sur le long-terme, comme nous l'avions proposé dans notre programme, que vous citez.

Il y a en tout **6 associations qui ont des situations plus particulières.** Elles font soit l'objet de demandes d'ajustement de leurs activités de la part de la Ville pendant l'année à venir, soit voient leurs conventions évoluer sur un périmètre plus restreint, notamment pour des besoins d'équilibre territorial, soit ne se sont pas vues proposer de nouvelle convention.

Deux associations ne bénéficient effectivement pas d'une nouvelle convention, elles se situent dans **deux quartiers dans lesquels nous avons souhaité porter des projets ambitieux** qui mêlent :

- une **présence renforcée du service public**
- le partenariat avec **toutes les associations** dont l'action est essentielle ;
- **Et l'ouverture de ces équipements** : Etre ouverts mais aussi aller-vers sont les deux maîtres mots des projets à venir ;

Concernant l'association de la Cordée, qui opérait à l'Arlequin. Nous **avons besoin d'accueillir plus d'enfants, d'accueillir plus d'adolescents** sur les accueils de loisirs et d'essayer de **nouvelles solutions**, notamment avec un **partenariat entre service public et monde associatif** afin d'**aller en direction de celles et ceux qui ne fréquentent pas ces lieux collectifs**, malgré leur capacités d'accueil fortes.

**Le quartier se transforme à travers la rénovation urbaine**, nous devons être en capacité de porter un **projet d'animation** et d'émancipation fort.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023, la Ville proposera donc à **une autre association de prendre en charge l'activité enfants**, jusqu'à présent gérée par l'association La Cordée.

Le **lancement d'une équipe jeunesse ville**, sur le modèle de ce qui **existe déjà dans plusieurs quartiers**, avec la proposition de reprendre les salariés de l'association pour les postes créés, puisque l'accueil de loisirs sera maintenu en raison des besoins forts sur le quartier.

A terme, un accueil ados et jeunes sera basé dans le nouvel équipement polyvalent qui sera bientôt construit à l'Arlequin, dans lequel les agent-es Ville et les associations pourront travailler en partenariat.

Dans le quartier Mistral-Lys Rouge, la situation demande à ce que des **moyens supplémentaires soient mis en place**, c'est un constat partagé unanimement. Nous devons **mobiliser de nouveaux projets pour répondre aux défis du quartier**.

La décision de changer la nature de l'investissement de la Ville dans le quartier repose sur **un réel choix d'orientation politique et d'utilisation des fonds publics** ;

Là aussi, le quartier se transforme à travers la **rénovation urbaine**. La Ville renforcera en parallèle ses moyens pour accentuer encore la présence du service public dans le quartier ; Elle a **besoin d'un équipement d'ampleur pour un projet d'ampleur sur le quartier** ; Il est nécessaire de rappeler que le lieu du **Plateau est un équipement municipal** et que l'association Le Plateau est l'un des acteurs, qui utilise ce lieu municipal.

Ce projet sera dévoilé sous peu, il **mêle intervention du service public, action des associations et ouverture aux citoyennes et citoyens** ;

Dans les mois qui arrivent et pendant les travaux d'installation, **l'équipement municipal du Plateau restera évidemment ouvert** à toutes les **associations déjà nombreuses à le fréquenter**;

A ce jour, ce sont déjà les associations sportives du quartier et de toute la ville ainsi que les scolaires qui occupent la majorité des créneaux (3380 heures chaque année) ;

Les **familles seront accueillies dans tous les autres accueils de loisirs de la ville**. L'enveloppe globale est maintenue, les associations disposent de capacités d'accueil pour les mercredis, les samedis et les vacances ; **Une information sera faite aux familles** pour partager l'offre d'accueils de loisirs sur l'ensemble de la Ville, dès les semaines qui arrivent ;

En effet, vous l'avez bien dit, dans ces deux cas, nous ne souhaitons **pas remettre en cause le travail des associations** mais souhaitons impulser une nouvelle dynamique. Nous savons à quel point **le contexte et les enjeux rendent le travail très exigeant. Bien malin qui aurait la réponse toute faite** pour accueillir tous les enfants dans un quartier et proposer des activités émancipatrices ; nous nous devons de creuser d'autres manière d'agir tant que la situation n'est pas satisfaisante.

Nous poursuivrons ce travail, avec des moyens renforcés, pour que Grenoble, ville d'éducation populaire continue à montrer :

- qu'elle peut accueillir tous les enfants et les jeunes avec une politique juste sur le plan social ;
- qu'elle peut faire une place égale aux enfants et jeunes en situation de handicap dans ces lieux de vivre-ensemble ;
- qu'elle peut renforcer son action auprès des adolescentes et adolescents ;

Et enfin,

- qu'elle peut soutenir d'avantage les séjours de vacances longs, dans un contexte où les colonies de vacances s'effondrent sous les coups des gouvernements successifs ;

Je vous remercie

## Conseil municipal du lundi 7 novembre 2022

### Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Delphine Bense

Monsieur le maire,

Le jeudi 20 octobre dernier, nous nous sommes rendues à la réunion de l'union de quartier centre-ville, membre du CLUQ.

Sans surprise, la centaine de participants ont accueilli vos 6 adjoints très fraîchement et ont regretté que, comme d'habitude, vous ne soyez pas présent.

4 sujets étaient sur la table :

- La place du piéton dans le centre-ville,
- Les tags,
- La pollution de l'air
- Le bruit.

4 sujets sur lesquels vos oppositions n'ont de cesse de vous interpellé en conseil municipal et force est de constater que les réponses sont bien différentes en conseil municipal et en réunion publique.

En conseil municipal, lorsqu'un membre de l'opposition soulève les difficultés concrètes des grenoblois, soit vous tentez, à grand coup de communication, de les emboîter à votre idéologie, soit vous niez purement et simplement que ces difficultés puissent exister. En égratignant au passage le porteur du message, c'est bien connu... tuer le messager plutôt que de prendre acte de la mauvaise nouvelle.

Seulement, en réunion publique, il est bien plus compliqué de répondre à vos administrés que leur réalité n'existe pas ! Bien sûr, je ne dis pas que c'est la raison de votre absence, après tout, chacun gère ses priorités. En tout cas, vos adjoints y étaient, et c'est peu dire qu'ils ont "passé un sale quart d'heure". Fatalement, comment répondre aux problèmes des Grenoblois que vous ne traitez pas, ou visiblement pas correctement, vu qu'après 8 ans de mandats les doléances restent plus que vives.

Les habitants sont excédés parce qu'ils constatent au quotidien que vos mantras ne changent pas leur quotidien :

Décréter que “le vélo, c’est bien” ou que “la police municipale ne peut pas être derrière chaque usager de trottinette” ne règle pas le partage de l’espace de déplacement entre les vélos / trottinettes et les piétons. Ce qui est terrible, c’est qu’ils vous proposent même un certain nombre d’adaptations, rien de faramineux... Peindre des bandes blanches pour un passage piéton ; rallonger la durée des feux piétons pour avoir le temps de traverser sans courir ... Mais non : soit ce n’est pas prévu par le code de la route, soit c’est la Métro...

Pour la pollution de l’air : Vous expliquez que grâce à vous, l’air est tellement moins pollué. Pourtant, les écoles à proximité du boulevard Gambetta sont encore très polluées. Car n’oubliez pas, les embouteillages sont la première cause de pollution au NO2 ! Or, vous n’avez fait qu’augmenter la contrainte sur la circulation boulevard Gambetta en fermant Agutte Sembat. Ne soyons donc pas étonnés... L’union de quartier vous propose de rouvrir Agutte Sembat dans le sens Sud-Nord, ce qui d’ailleurs était dans notre programme électoral, afin de fluidifier la circulation. Alors oui, la pollution atmosphérique a baissé à Grenoble, mais dire que ce n’est que grâce à vous, c’est un peu raccourci : cela nie l’effort collectif qui est mené à l’échelle métropolitaine, cela nie l’existence de 3 PPA successifs pilotés par le Préfet et la loi climat et résilience votée pour donner aux élus et au préfet les moyens de lutter contre la pollution de toute nature, comme par exemple la création des ZFE. Jusqu’à preuve du contraire, les ZFE viennent bien des lois du mandat 2017-2022 et du précédent, et pas de la seule volonté précurseur et écolo-divine de votre équipe.

Les tags : “oui c’est vrai, on a une équipe de nettoyage, ça ne suffit pas”

L’apothéose avec les habitants, c’était le bruit et notamment celui généré par les terrasses. Je pense au témoignage de cette jeune fille qui explique avoir acheté un appartement à Grenoble, il y a deux ans. Fatigués par le bruit et extrêmement déçus par la vie en ville à Grenoble, ils envisagent de repartir.

A ce sujet, un point à particulièrement animé cette réunion et l’AG qui a précédé : le nouveau bar “Le Jardin” 18 rue Thiers qui remplace Phnom Penh. Un nouveau bar à bière sur un ancien parking privé extérieur entre plusieurs immeubles de grande hauteur, qui rassemble 100 à 200 personnes, des jeunes essentiellement, chaque soir. La réaction était drôle et pathétique à la fois : vos adjoints ont feint de découvrir le sujet et ont répondu tranquillement qu’ils ne pouvaient rien faire concernant l’installation de commerces. C’est faux à triple titre :

- Vous avez délivré une autorisation de permis de construire de 31 m2 pour le bar extérieur, vous étiez donc parfaitement au courant du projet.
- Vous avez délivré un arrêté d’ouverture jusqu’à 1h45 du matin, vous étiez donc parfaitement au courant des nuisances et des horaires des nuisances.



- Il y a quelques mois, il nous semble que vous avez trouvé les moyens de rejeter l'implantation d'un KFC cours Jean Jaurès (le fast-food de poulet...). Donc vous auriez les moyens contre KFC mais pas pour d'autres ? Les grenoblois seraient ravis de connaître les critères de choix qui ont prévalu...

Voilà pour "Le Jardin de la rue Thiers", mais concernant les commerces du centre-ville l'union de quartier s'interroge aussi sur le choix des implantations commerciales. Regardons la place Grenette : vous venez d'autoriser Starbuck coffee et un vendeur de hamburgers, ce doit donc être mieux que KFC... qui viennent compléter l'offre de junk food : sushis, tacos, fast-food thaï, saladerie. Vous remplacez la diversité de l'offre commerciale par une offre exclusive de fast-food de toute nature et de bar à bières. C'est réellement votre projet de centre-ville : un barathon perpétuel que là encore vous feignez de découvrir alors qu'il existe depuis des années ou la fontaine de place Grenette qui est devenu le new « les bains douches » grenoblois.

Bref, une réunion publique terrible pour le dialogue démocratique et politique : à la fin, les habitants ont exprimé le sentiment d'une confrontation inutile, d'une litanie de justifications irrecevables.

En fait, nous allons utiliser cette question orale pour relayer les questionnements des Grenoblois que vous semblez ne pas entendre :

- Tags : Votre politique est, de l'aveu même de votre adjoint, monsieur Namur, insuffisante. Que proposez-vous pour enfin régler le problème ?
- Pollution dans les écoles, bruits ou place du piéton dans la ville : quelles solutions apportez-vous ?

Et surtout inutile de nous dire comme d'habitude que tout est au mieux de ce que vous puissiez faire car force est de constater que ce n'est pas suffisant.

**Conseil Municipal du 7 novembre 2022**  
**Réponse de Mme la présidente à la question orale de Mme BENSE**  
**pour le groupe Nouveau Regard.**

Madame la conseillère municipale,

Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion de répondre lors des derniers mois à des questions très similaires à celle que vous posez aujourd'hui. Que cela concerne les tags, la pollution dans les écoles, les terrasses. Je précise d'ailleurs ici que les questions orales doivent comme leur nom l'indique porter sur une question, un thème, une problématique. Cela permet de rentrer plus sur le fond des enjeux, c'est plus utile et plus intéressant pour les grenobloises et grenoblois qui nous écoutent que ces multiples questions sur de multiples sujets.

Les réponses apportées par Monsieur le Maire sont disponibles en ligne. Je vais donc tâcher d'être brève pour vous répondre aujourd'hui.

Sur la participation aux réunions des Unions de quartier tout d'abord.

La ville tient à participer à ces temps forts pour la proximité et le lien avec les habitants. Vous l'avez dit vous même, le Maire était représenté par pas moins de 6 élus à cette réunion.

Cela montre tout l'attachement des élus de Grenoble en commun à ces échanges. Ces réunions nécessitent un gros travail de préparation, de debriefing. Je remercie les services et notamment les directions de territoire qui s'en occupent.

Alors oui elles peuvent être tendues, notamment dans certains quartiers.

Mais nous sommes là avec mes collègues pour ça. Entendre les habitants, les problèmes, les mécontentements, les satisfactions aussi.

Et ensuite tâcher de les prioriser, de les traiter ou de les aiguiller vers les institutions compétentes comme la métropole, le smmag, la préfecture qui sont toutes beaucoup plus éloignées des citoyens.

Ce premier échelon de la proximité c'est nous élus municipaux, et nous sommes fiers de ce rôle.

Ensuite madame, cessez s'il vous plaît de caricaturer, de trafiquer, de tordre les réponses que nous vous faisons et de nous prêter à chaque fois des postures qui ne sont pas les nôtres.

Personne ici ne prétend que tout est parfait, que tout va bien. C'est faux et archifaux. Si nous sommes toutes et tous engagées ici c'est justement pour améliorer les choses tout au long du mandat. Nous ne sommes pas des gestionnaires nous sommes élus pour faire

bouger le système sur un programme de transformation radical. Nous sommes élus pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants.

Non Madame, personne ici ne dit que si ça va mal c'est la faute des autres. De la Métropole et consorts.

Ce que nous faisons c'est expliquer la complexité, des situations, des intervenants, des paramètres à prendre en compte. De l'éloignement démocratique de certaines institutions.

Nous, nous ne tombons pas dans la démagogie. Contrairement à vous qui laissez penser que le problèmes des tags pourrait être définitivement résolu par miracle par simple action plus forte de la ville.

Vous qui nous expliquez de manière complètement fausse que la ville décide des implantations de tel ou tel commerce. C'est faux vous le savez très bien : la ville délivre les autorisations de travaux c'est tout sur des aspects de sécurité, d'accessibilité et de traitement architectural. Pas selon le type de commerce.

La ville délivre aussi les autorisations de terrasse sur domaine public. Pas sur domaine privé. Or l'exemple que vous citez rue thiers concerne du domaine privé.

Et non nous n'avons pas découvert ce problème lors de la réunion publique. Vous vous mélangez les pinceaux avec le Barathon dont il a aussi été question lors de cette réunion. Sur le barathon aucune démarche n'a été entreprise auprès de la mairie, nous ne cautionnons absolument pas ce genre d'organisation sauvage, qui abîme la santé et le vivre ensemble.

En tant qu'élues de la république, Madame, nous essayons toujours d'être le plus transparents et pédagogiques dans nos réponses par honnêteté avec les grenobloises et grenoblois, et ce même si les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Sur les tags une dizaine d'agents sont à pied d'œuvre. Je les salue. Un travail quotidien. Précieux pour Grenoble. Oui il faut redoubler de détermination et d'ingéniosité. Gilles Namur travaille avec le service en charge en ce sens pour continuer de s'améliorer et d'être plus efficace pour décourager les taggeurs et gagner du terrain, et en tout cas ne pas en perdre.

Sur les terrasses un nouveau référentiel est en cours d'élaboration. Sur le traitement esthétique du mobilier. Sur les sanctions en cas de non respect des règles. Sur les horaires aussi.

Le plan Grenoble la nuit se poursuit. Nous réclamons depuis de long mois des pouvoirs supplémentaires auprès de la préfecture pour pouvoir agir plus fortement sur les débits de boissons qui ne respectent pas le vivre ensemble. Nous avons bien identifié l'établissement rue thiers. La police municipale passe. Nous entendons les riverains mécontents. Nous allons continuer d'agir en lien avec la préfecture.

Concernant la pollution beaucoup d'éléments ont été apportés par le Maire lors de sa réponse à l'une de vos questions le 16 mai dernier.

La pollution c'est l'un des principaux sujets de l'année 2023. Avec la ZFE que nous souhaitons juste socialement. Avec la poursuite des places aux enfants. Avec les rénovations thermiques et les constructions d'écoles qui se poursuivent.

Avec, plus globalement, notre volonté de continuer à réduire drastiquement les émissions de polluants. Via la prime pour changer de dispositif de chauffage au bois. Prime qui conjuguée à celles de l'Etat et de la Métropole permet une gratuité totale pour les moins aisés je le rappelle.

Avec la poursuite de la réduction des émissions liées à l'autosolisme. Nous agissons pour plus de piétonisation, plus de vélo, plus de chronovelo. Plus d'autopartage. Plus de transport en commun en poussant le smmag à renforcer l'offre vers les quartiers qui en ont le plus besoin.

Les grenoblois tout spécialement les moins aisés ont besoin de solutions fiables et économiques pour se déplacer. Nous agissons en ce sens.

Nous allons continuer nos efforts réduire encore et encore la place de la voiture en ville et certainement pas la faciliter, en rouvrant des axes pour fluidifier la circulation et donc inciter les voitures à revenir dans la ville.

Je vous remercie

## **Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre**

**Alain Carignon**

**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Question orale**

Monsieur le Maire,

Qu'elle est loin l'époque où, au lendemain de votre élection, vous expliquiez avec assurance au micro de Jean-Jacques Bourdin que *"nous ferons les choix qu'il faut pour ne pas augmenter les impôts"*.

Qu'elle est loin l'époque où vous vous vantiez dans votre profession de foi d'avoir *"tenu bon sur la stabilité des impôts locaux"*.

Qu'elle est loin cette année 2008 où Michel Destot choisissait d'augmenter les impôts locaux de 9%. Vos amis écologistes, dont certains siègent encore sur ces bancs, ne manquaient pas de s'indigner. Je cite : *"Nous sommes très en colère. Alors que notre taxe foncière fait déjà partie des plus élevées de France, alors que la crise financière fait déjà souffrir les Grenoblois, il vient rajouter à cette souffrance de nouvelles augmentations d'impôts"*.

Vous avez eu beau jeu de critiquer sévèrement la gestion municipale de votre prédécesseur. Dans le dernier acte de cette espèce de tragi-comédie que vous nous jouez chaque jour à Grenoble, vous avez finalement décidé de mener la même politique que lui... en pire.

Les Grenoblois auront à subir, entre la revalorisation des bases et votre décision, une augmentation de leur taxe foncière qui pourra aller de près de 20% à plus de 30% !

Cette hausse brutale est un nouveau coup de poignard pour les propriétaires qui sont loin d'être, dans leur immense majorité, de riches nantis qui vivraient de l'immobilier. Ces milliers de ménages, qui se sont

la plupart du temps endettés pour acheter, supportent la double peine : ils sont propriétaires dans une ville où la valeur des biens est parmi les plus faibles, et ils sont soumis à l'une des taxes foncières les plus élevées de France qui va encore être augmentée.

Les élus d'Opposition ont découvert cette augmentation programmée après la presse, que vous avez souhaité informer avant d'en débattre en commission municipale, soit en même temps que les Grenoblois. Comme nombre d'entre eux, le premier sentiment qui nous anime est la colère.

La colère que vous choisissiez de ponctionner davantage les ménages, qui subissent déjà une inflation record, qui a explosé leur pouvoir d'achat et est amenée à durer.

La colère que vous fassiez porter le chapeau de cette décision à l'Etat, comme d'habitude, alors que nous sommes pour l'instant la seule collectivité de la strate de Grenoble à nous diriger vers une telle augmentation. Le rapport de juillet 2022 de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales estime par ailleurs que *“les collectivités locales ont vu, dans des degrés divers, leur situation financière s'améliorer en 2021 [...] La reprise de l'activité économique et les crédits consacrés aux mesures de soutien aux collectivités territoriales en 2020 et 2021 par l'État ont ainsi permis aux collectivités d'atteindre un niveau d'épargne brute supérieur à celui d'avant crise. La Cour constate également que les communes ont accru leur marge de manœuvre financière.”*

Les arguments que vous déployez pour minorer ou justifier cette hausse sont tout bonnement stupéfiants. Vos amis de l'ADES osent affirmer sur leur site que la suppression de la taxe d'habitation impacte les finances des communes... alors que cette disparition est compensée à l'euro près par l'Etat. Vous même, dans l'étalage de mauvaise foi que constitue votre note argumentaire, expliquez que cette hausse serait finalement inférieure au montant économisé avec la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle. Quelle malhonnêteté intellectuelle : le gouvernement, que vous n'avez de cesse de critiquer

dans ce document, fait un effort pour le pouvoir d'achat des français, et vous vous cachez derrière pour augmenter la fiscalité de la collectivité.

Pour nous, la hausse d'impôts, particulièrement dans notre ville à la pression fiscale écrasante, n'est jamais la solution. Mais elle pourrait éventuellement être comprise et acceptée si les Grenoblois en percevaient un sens, une utilité. C'est loin d'être le cas.

En 2014, en pleine campagne, vous vantiez un "*projet ambitieux et sans augmentation d'impôts*". Nous voyons désormais bien l'augmentation. Mais 8 ans après, nous n'avons toujours pas vu l'ambition.

Car la réalité, c'est que cette augmentation vise à faire tenir votre budget quelques temps supplémentaires. Elle n'est au service d'aucun projet pour les Grenoblois. Depuis 8 ans, vous vous contentez d'une gestion à la petite semaine, où vous avez pour seule ambition de tenter chaque année de garder la tête hors de l'eau.

Cette médiocrité dans la gestion s'est traduite dès le début du mandat par un emprunt massif pour, soi-disant, redresser la ville après les errements des municipalités Destot (où vous étiez dans la majorité la plupart du temps, doit-on encore le rappeler...).

Cet emprunt n'a pas suffi : vous avez ensuite pondu un vaste plan d'austérité, particulièrement violent : fermetures de bibliothèques, coupes dans les aides au CCAS et aux associations, réduction du service de santé scolaire... Personne ne vous avait élu pour ça, les levées de boucliers ont été nombreuses, mais vous n'avez rien écouté et avez consciencieusement appliqué ce plan de destruction des services publics.

Encore une fois, ça n'a pas suffi. Toujours pour boucler votre budget, vous tentez maintenant de vendre les bijoux de famille, les actions de la ville à Grenoble Habitat et à la Compagnie de Chauffage, ces institutions qui ont fait la fierté et la force de Grenoble, après avoir perçu 30 millions d'euros de la vente des actions de la SEM GEG dont le Président actuel a combattu la création jusque devant les tribunaux.

Mais comme vous ne trouvez pas d'acheteur pour Grenoble-Habitat, comme vous ne parvenez pas à un accord avec la Métropole sur le prix des actions de la compagnie de chauffage, vous décalez les recettes, pour l'instant fictives, et vous empruntez encore. Cette année, le montant total des emprunts s'élèvera à près de 50 millions d'euros.

Vous avez tiré sur la corde des emprunts au-delà de toute limite acceptable et de plus vous augmentez massivement les impôts. Quel immense gâchis.

Que personne ne soit dupe : cette augmentation d'impôts ne s'accompagnera d'aucune amélioration pour la vie quotidienne des Grenoblois. La ville ne sera évidemment pas plus propre, les habitants ne s'y sentiront pas davantage en sécurité.

Les Grenoblois n'auront pas accès à davantage de services. Au contraire, vous sabrez même les aides à des associations socioculturelles historiques, implantées au cœur de quartiers populaires, je pense au Plateau et à la Cordée, qui accueillait chacune des centaines d'habitants. Vous supprimez également la subvention au CLUQ et mettez en danger ces associations de proximité qui font la vitalité de nos quartiers.

Vous n'aurez pas davantage de marge de manœuvre pour investir. Le patrimoine de la ville est dans un état déplorable, les associations l'ont rappelé récemment avec force, et vous n'aurez pas davantage de moyens pour y remédier. Il continuera à disparaître sous les yeux des Grenoblois.

Vous n'aurez pas le premier sou pour procéder à la rénovation de l'ancien musée de peinture place de Verdun, dont l'étude que vous avez tenté de nous cacher estime le coût à près de 20 millions d'euros. Pas plus que pour rénover le palais des sports. Nous attendons toujours l'étude promise à son sujet pour septembre 2022, mais vous n'avez pas daigné répondre à notre courrier vous rappelant vos engagements.



Cette situation est d'autant plus incompréhensible que nous vous proposons depuis longtemps d'engager de vraies réformes de structure pour remettre le bateau municipal à flot.

Nous vous avons fait des propositions, que ce soit en matière de vente du patrimoine immobilier, plutôt que de vendre les actions de SEM bénéfiques à Grenoble, de réduction des dépenses de fonctionnement et de mutualisation des moyens avec la Métropole. Comment concevoir par exemple que nous investissions une somme colossale pour la rénovation de la salle du conseil municipal, dont nous n'avons pas encore vu la couleur des travaux originellement promis pour 2023, alors que la mutualisation avec le conseil métropolitain est une solution beaucoup plus saine pour les finances de la ville ?

Monsieur le Maire, la situation de la ville est de plus en plus préoccupante. Sa situation financière est alarmante puisque votre projet fou en matière de fiscalité ne résoudra aucune des problématiques qui se posent.

Alors qu'il vous reste moins de 4 ans de mandat, allez -vous poursuivre cette fuite en avant qui vous permet seulement de garder la tête hors de l'eau sans rien résoudre des grandes questions qui se posent à la ville en matière d'investissements, de patrimoine, de services publics, de solidarité et de vie quotidienne ?

Ou bien allez vous choisir la voie du redressement et de l'espoir en engageant enfin les vraies réformes structurelles dont la ville a un impératif besoin ?

**Conseil Municipal du 7 novembre 2022**  
**Réponse de Mme la présidente à la question orale de M. CARIGNON pour**  
**le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre .**

Monsieur le conseiller municipal,

C'est toujours un exercice compliqué de répondre votre question orale, qui est plus le récit de votre aigreur qu'une demande d'explication sur la gestion des affaires de la commune.

Si la jurisprudence précise qu'une question orale a pour objet de donner aux élus des informations sur des points précis, nous sommes bien loin de son objet.

Nous sommes plutôt, avec cette intervention orale, dans le registre de la trumpisation du débat public, c'est à dire l'utilisation d'un discours destiné à convaincre le public, peu importe la véracité des faits et des arguments employés. Et on retrouve des affirmations sans fondement, des insinuations sans preuves, des allégations mensongères ou sorties de leur contexte, approximations et raccourcis

Quelques exemples...

*Vous dites « Qu'elle est loin l'époque où vous vous vantiez dans votre profession de foi d'avoir "tenu bon sur la stabilité des impôts locaux" »*

>> Effectivement, OUI c'était une promesse de campagne de 2014. Et OUI, elle a été tenue sur le mandat 2014-2020.

*Vous dites « dans l'étalage de mauvaise foi que constitue votre note argumentaire, vous expliquez que cette hausse serait finalement inférieure au montant économisé avec la suppression de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle ».*

>> Je vous le confirme, la hausse sera, dans tous les cas de figure, largement inférieure au montant économisé par la suppression de la taxe foncière et de la redevance audiovisuelle : même avec le scénario simulant une hausse de la taxe foncière de 25% .

Par exemple, pour un appartement d'une surface moyenne de 25m<sup>2</sup>, 1/2 pièces + cuisine, la hausse serait d'environ 134€ alors que le montant moyen de la taxe d'habitation supprimée était de 268 € en moyenne pour ce type de bien et la redevance audiovisuelle supprimée de 138€. Soit 406€ de taxes supprimées et 134 de hausse de la taxe foncière.

On peut prendre un 2ème exemple : pour un appartement d'une surface moyenne de 63m<sup>2</sup>, 3/4 pièces + cuisine, le montant de la hausse, 25% toujours, représenterait 260 €, alors que le montant moyen de la taxe d'habitation supprimée s'élevait à 457 € et celui de la redevance audiovisuelle supprimée en 2022 : 138 €. Soit 595€ de taxe supprimée, et 260€ d'augmentation de taxe foncière.

Etc, etc...

L'Etat a mis les collectivités en état de dépendance permanente... En supprimant la Taxe d'habitation, même s'il s'agissait d'un impôt particulièrement injuste, et en supprimant la

CVAE, qui n'est pas un impôt de production comme son nom l'indique, le lien entre les habitants et leur territoire se délite, la capacité des élus locaux à agir aussi. Nous assistons à un affaiblissement systématique des collectivités territoriales...

*Vous dites « Le patrimoine de la ville est dans un état déplorable, ... »*

Là, on est dans un registre un peu différent : oui, le patrimoine est vieillissant et d'ailleurs si vous aviez entretenu le patrimoine scolaire, la Tour Perret, le palais des sports... ou trouvé une destination à l'ancien musée de peinture, on n'en serait pas là...

*Vous parlez de la médiocrité dans la gestion*

Je rappelle, que vous avez mis ACTIS, l'OPALE en 1990 en cessation de paiement... le budget de la Ville étant même intervenu en 1991 pour combler les conséquences de vos manœuvres dans cet organisme.

Vous n'avez aucune leçon à ne donner à personne.

De conseil municipal en conseil municipal vous tentez de décrédibiliser l'équipe municipale. Mais je vous rappelle qu'elle a été élue, légitimement, et largement, par les grenoblois et grenobloises.

Aujourd'hui nous allons débattre sur la note d'information que nous avons souhaité présenter en Conseil, pour partager en amont du rapport d'orientation budgétaire, les impacts des mesures qui pourraient être proposées par le gouvernement. Ce document n'est pas imposé par la loi. Il ne présage pas de ce qui sera in-fine proposé dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et du budget. Mais il a pour ambition, dans un contexte de crises multiples, d'incertitudes économiques et politique, de favoriser le débat démocratique, ce que j'espère, nous pourrons tenir ici dans ce conseil municipal.



## Conseil Municipal du 7 novembre 2022

### **Question orale présentée par El Hasni BEN REDJEB Conseiller Municipal de Grenoble**

**Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »**

Monsieur le Maire,

En 2014, vous présentiez aux Grenoblois et aux Grenobloises un programme de 120 engagements.

Parmi ceux-ci

*« Associer les habitants pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision, en lieu et place d'un petit pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés. »*

*Et également*

*« Une ville à taille humaine C'est une ville où l'autre n'est pas un concurrent, encore moins un ennemi. Où le voisin est une connaissance avec qui construire, partager, festoyer »*

Votre élection acquise vous déclariez lors de l'Assemblée Générale du personnel de la Ville de Grenoble le 10 avril 2014 :

*« Nous avons tout à gagner à retisser la confiance entre nous et les habitants, pas à pas. Je ne partage pas l'idée selon laquelle que l'on gouverne bien une ville avec des coups de menton et avec des coups d'éclat. La confiance a besoin de temps. Le respect se construit au quotidien. »*

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et on peut sans mal constater que vous avez depuis fait exactement le contraire de vos engagements. La marque de fabrique de votre gestion restera sauf évolution de vos pratiques celle de la décision sans concertation, sans aucune alternative, en prenant vos interlocuteurs au dépourvu.

Ces derniers mois, vous avez ainsi poursuivi la destruction de l'ADN de Grenoble en vous attaquant à nouveau à plusieurs de ses constituants :

- La démocratie participative
- les équipements et structures socio culturelles
- l'attention portée aux quartiers politique de la Ville

Concernant la démocratie participative

Employant la méthode « plus que limite » qui consiste à attendre la période estivale pour annoncer les mauvaises nouvelles, vous avez décidé de supprimer la subvention 2022 du CLUQ le 19 juillet 2022.

Après avoir essayé de casser les Unions de quartier au premier mandat, vous avez ainsi décidé de mettre à terre le CLUQ acteur historique et majeur de la vie démocratique Grenobloise depuis 1961.

Pas de concertation, pas de dialogue et peu importe les dépenses engagées par le CLUQ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le sort de la salariée du CLUQ.

Concernant les équipements et structures socio culturelles

Il y a dix jours, vous avez également décidé de mettre fin à l'action socio-culturelle et éducative de deux associations œuvrant auprès des jeunes dans les quartiers de la Villeneuve et de Mistral : le Plateau et la Cordée.

Là aussi pas de concertation, pas de dialogue, pas le temps de se retourner.

On peut même parler de tromperie puisque depuis plusieurs mois vous aviez engagé un travail avec ces associations concernant un nouveau conventionnement pour les prochaines années.

Peu importe pour vous l'équipe de 11 salariés du Plateau et celle de 7 salariés à la Cordée, peu importe les personnes en emploi aidé et les jeunes en alternance.

Peu importe toutes les personnes accueillies chaque jour, la fragilisation de ce superbe équipement qu'est le Plateau voulu par des majorités qui étaient elles attachées au bien vivre dans tous les quartiers.

Peu importe de supprimer le projet pédagogique mené depuis des années par ces deux structures alors que vous n'avez pas construit de projet alternatif précis à même d'accueillir les publics actuels partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Concernant l'attention qui doit être portée aux quartiers politique de la Ville

Cette dernière attaque des structures socio culturelles touche à nouveau deux grands quartiers du sud de la Ville, Mistral et La Villeneuve,

Après les fermetures de bibliothèques qui ne concernaient que des quartiers politiques de la ville, cela fait beaucoup !

La Décision Modificative 2 et la modification des Autorisations de Programme proposées ce soir démontrent sans difficulté votre désintérêt pour ces quartiers, premiers sacrifiés dans vos recherches d'économies à réaliser.

-2,1 millions d'euros pour l' « Anru 2 Villeneuve »

cela impacte l'équipement jeunesse, le pôle enfance les Trembles, la démolition du siège du CCAS, la ferme urbaine, le fonds de concours habitat, la réhabilitation du gymnase la Rampe, le lac, la restructuration des commerces de l'Arlequin et le réseau de chaleur.

Précisément, les crédits concernant l'équipement jeunesse de la Villeneuve sont diminués de 220 000 euros et on ne voit toujours pas de **démarrage des travaux qui étaient prévus en juin 2022 pour une mise en service en novembre 2023.**

Et

- 100 000 euros pour l'ANRU 2 Mistral

On est la aussi bien loin de vos déclarations de 2014.

Je vous cite :

*« Nos quartiers populaires ne doivent pas être des zones de relégation L'accès au sport, à la culture, à l'école, à l'emploi, à l'émancipation pour nos enfants et jeunes doit être égal pour tous. Quel sens ont des politiques publiques qui ne luttent pas résolument contre les inégalités ? Nous donnerons plus à ceux qui ont moins »*

Et on peut retrouver ce désintérêt sur l'ensemble de l'axe horizontal qui va de l'Abbaye jusqu'à Mistral.

Cette politique du fait accompli et de la plus faible information de vos interlocuteurs, vous l'appliquez également vis-à-vis des groupes de la municipalité qui ne font pas partie de votre majorité.

En effet, les informations que vous considérez sensibles sont maintenant transmises au début de la commission concernée ce qui empêche les oppositions d'en prendre connaissance

- en commission ressources, cela a concerné la note d'information sur les orientations budgétaires 2023
- en commissions résilience cela a concerné le Projet de transport par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux

Interrogé à ce sujet en Conférence des Présidents, vous avez indiqué que vous préféreriez informer la presse avant les oppositions pour éviter que celles-ci fassent fuiter pendant les commissions.

Cette conception de l'information des élus vous appartient mais

- elle semble éloignée des engagements pris suite au rapport de la Chambre Régionale des comptes d'Auvergne Rhône Alpes en 2018
- et vous pourriez arriver au même résultat en invitant la presse deux jours avant la commission puis en transmettant les éléments dans la foulée pour laisser le temps à tous de les étudier avant la commission

Monsieur le Maire,

Le temps passe mais les engagements et les déclarations demeurent.

La « co construction » était le slogan des deux premières années de votre premier mandat.

Vous n'avez eu de cesse de communiquer sur votre volonté de « co construire » avant de bannir ce terme de votre vocabulaire tellement l'écart entre le discours et la réalité devenait trop important.

Aujourd'hui :

- Parce que notre époque est marquée par des tensions multiples et des risques majeurs au niveaux national et international
- Parce que les Grenobloises et les Grenoblois ont besoin dans cette période plus que compliquée de vivre dans une ville apaisée et porteuse d'avenir

Face aux engagements non tenus depuis un mandat et demi, pouvez-vous dire clairement aux Grenobloises et aux Grenoblois ainsi qu'à tous les acteurs qui composent notre cité, quand et comment vous comptez réellement mettre en œuvre vos promesses de co-construction, de confiance, de partage et de respect dans le quotidien de votre gestion ?

**Conseil Municipal du 7 novembre 2022**  
**Réponse de Mme la présidente à la question orale de M. BEN REDJEB**  
**pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance.**

Monsieur le conseiller municipal,

Vous attirez notre attention sur les enjeux, complexes et centraux de la participation des citoyens et de la construction partagée des politiques publiques.

Vous nous accusez, je cite de « détruire l'ADN de Grenoble » et de « faire exactement le contraire de nos engagements ».

**S'agissant du CLUQ** nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec l'association, sur cette décision. Comme nous l'avons indiqué dans l'ensemble de nos communications, la décision est bien de subventionner les unions de quartier directement. Il ne s'agit pas de « mettre à terre » qui que ce soit comme vous l'indiquez, mais bien de laisser les Unions de quartier s'organiser et s'autonomiser. Libre à elles ensuite d'adhérer à leur comité de liaison. Nous renouvelons notre invitation à le faire en 2023 en déposant un dossier de subventionnement.

Faute de demande, les crédits 2022 sont maintenus et versés au Fonds de Participation des Habitant-es qui, comme vous le savez, permet aux habitants, aux collectifs et aux associations de proposer des actions de proximité pour faire vivre leurs quartiers. Nous restons bien donc quelle que soit la décision des unions de quartier sur le soutien à l'implication et à l'initiative habitante.

**Concernant les associations qui organisent des accueils de loisirs à Grenoble,** nous l'avons dit, voilà plus d'un an que nous travaillons en lien étroit avec ces acteurs.

La Ville travaille avec les acteurs depuis le début du mandat, c'est un cheminement collectif avec l'annonce d'exigences claires et la prise en compte des propositions faites par les associations :

Pour entrer dans le détail, nous avons organisé :

3 plénières regroupant les associations portant des accueils de loisirs ;

3 séries de RDV individuels, dont la dernière est intervenue au courant du mois d'octobre, soit 57 RDV dédiés ;

12 groupes de travail sur le développement des séjours, les enfants à besoin spécifiques, le recrutement des animateur-rices et les adolescent-es par secteur ;

Dès le départ, nous avons annoncé que des choix structurants seraient faits, en fonction des situations locales et en prenant en compte les enjeux d'équilibre territorial et les priorités politique que nous avons fixés.

Les échanges, avec les deux associations que vous citez, se poursuivent par ailleurs comme j'ai pu l'indiquer au groupe NASA.

**Concernant votre dernier point au sujet des quartiers prioritaires.** Je me permets de rappeler que le budget total de l'ANRU, pour Villeneuve de Grenoble et Echirolles, le



Village olympique, Mistral et Renaudie, est de 447 millions d'€ dont 314 millions d'€ pour l'habitat investis par l'ensemble des partenaires locaux, sur le territoire métropolitain.

La décision modificative, d'un montant de 2,2 millions d'€ est uniquement liée aux retards de travaux et sera bien dépensée. Les crédits sont simplement reportés, en grande partie en raison des difficultés d'approvisionnement que connaît l'ensemble du secteur du BTP actuellement.

Surtout, j'ai pu vous l'indiquer au début de ce Conseil nous sommes en discussions en ce moment même par l'entremise du Maire avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires pour boucler un plan de financement sur la phase 2 du projet ANRU, ce qui s'appelle la clause de revoyure, pour continuer de rénover massivement les logements, les équipements, les espaces publics du quartier. Nous attendons, notamment, plus de 20 millions d'euros supplémentaire de la part de l'ANRU, auxquels s'ajouteront les cofinancements des autres partenaires et des collectivités.

**Concernant la démocratie participative dans les quartiers prioritaires**, nous avons lancé des expérimentations lors du premier mandat, dont certaines ont été déclarées illégales par l'Etat, nous avons revu nos dispositifs d'interpellation citoyenne au niveau de toute la ville. Médiation (50 signatures), ateliers citoyens (1000) puis votation (8000) et ceux-ci fonctionnent très bien, ils sont largement utilisés. Dans les quartiers prioritaires, nous travaillons étroitement avec les conseils citoyens de la politique de la Ville. Il en existe 4 sur la Ville, un sur Villeneuve – Village Olympique, 1 sur Mistral, 1 sur Jouhaux et 1 sur Alma Très cloître. Nous sommes une des seules villes à réellement mettre en œuvre le tirage au sort, pourtant obligatoire.

Enfin, la Ville participe au tour de table des financements politique de la Ville, avec la Métropole et l'Etat. Elle fait partie des rares municipalités, dans l'agglomération et ailleurs, ayant gardé une enveloppe spécialement dédiée aux crédits politique de la Ville.

C'est aussi à travers le soutien aux associations que l'on favorise la participation de toutes et tous.

Depuis 2014, la Ville de Grenoble a donc exploré et lancé plusieurs dispositifs de participation citoyenne : Budget participatif ; Conseils citoyens indépendants ; Chantiers ouverts au public ; Ateliers de projet ; Convention citoyenne Covid ; Comité d'avis culture ; des démarches participatives dans toute la ville ; etc.

Pour ces projets, nous avons reçus plusieurs Trophées de la participation :

- pour le comité de liaison covid en 2021
- pour les RDV numériques du budget participatif en 2020
- pour les chantiers ouverts au public en 2019
- pour les certificats action citoyenne en 2018
- et pour les interpellations citoyennes en 2017

A partir de 2022, la Ville de Grenoble fait désormais partie du jury de ces Trophées nationaux de la participation.

Je vous remercie

**Direction Vie institutionnelle**  
**Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 07 novembre 2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt deux, le sept novembre**, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Isabelle PETERS, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Pascal CLOUAIRE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

### Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 00H45  
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 16H55 à 00H45  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H15 à 00H45  
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H15 à 00H45  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 15H15 à 00H45  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 18H à 20H23  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 17H45 à 19H17  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 17H10 à 19H36  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 19H26 à 00H45  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 20H46 à 00H45  
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H15 à 00H45  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H15 à 00H45  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H15 à 18H45  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H15 à 00H45  
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H15 à 00H45  
Mme Dominique SPINI ALIM donne pouvoir à M. Chérif BOUTAFA de 20H46 à 00H45  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 22H04 à 00H45  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H15 à 00H45  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 00H10 à 00H45

Absents à 22H49 (vote délibération 32-30250) : M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL- M. Hasni BEN-REDJEB - M. Olivier SIX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Nicolas KADA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h15

M. Nicolas KADA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Discours introductif de Mme PETERS, présidente de séance.**

**Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur la lutte contre l'insécurité à Grenoble.**

Réponse de Mme la présidente.

**- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, présentée par Mme CENATIEMPO portant sur le projet de la ville relatif aux structures socio-culturelles dans les quartiers.**

Réponse de Mme la présidente.

**Mme la présidente de séance, suspend la séance à 15H50 à la demande de Mme CHALAS.  
Reprise de la séance à 16H10.**

**- Question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme BENSE portant sur les interpellations des habitant-es lors de la réunion de l'union de quartier centre-ville du 20 octobre 2022**

Réponse de Mme la présidente.

**- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, présentée par M. CARIGNON portant sur la stratégie financière de la ville.**

Réponse de Mme la présidente.

**- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. BEN REDJEB portant sur les modalités de co-construction des décisions prises par la majorité municipale.**

Réponse de Mme la présidente..

**Le procès verbal de la séance du conseil du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 1-(29992)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme PETERS

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

## **Point d'information sur les orientations budgétaires 2023, présenté par M. Vincent FRISTOT**

Intervention(s) : Mme PETERS, M. FRISTOT, Mme BENSE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. GENTIL, Mme CENATIEMPO, Mme BOER, M. PINEL, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**DELIBERATION N° 2-(29879)** - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport égalité femmes-hommes, genres et sexualités 2021-2022

Intervention(s) : Mme PFISTER, Mme BOER, Mme BERANGER, Mme SPINI, M. BOUZEGHOUB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme BENSE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte, conformément aux dispositions du décret N°2015-761 du 24 juin 2015, du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, présenté en annexe à la délibération, en préalable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 3-(30240)** - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de transport par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux porté par le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) : avis de la ville de Grenoble

Intervention(s) : Mme BELAIR, M. BEN-REDJEB, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'émettre un avis très réservé sur le projet de transport par câble car celui-ci apparait non prioritaire au regard des autres projets listés dans la présente délibération, prévus au PDU 2030 mais toujours non réalisés ni même, pour certains, étudiés à ce jour ;**

**- D'appeler solennellement le SMMAG à lancer sans attendre les études et travaux s'agissant du déploiement des projets de transports en commun et d'infrastructures cyclables, tels que prévus à horizon 2023 et 2030 au PDU 2030 ceci afin de favoriser le report modal sur le territoire et par là même réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effets de serre du territoire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 45**

**Contre : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**VOEU N° 80-(30638)** - Voeu - Voeu pour un engagement durable de l'Etat auprès des collectivités dans la transition écologique et la justice sociale

Intervention(s) : M. MERIAUX

**Le conseil municipal de Grenoble demande donc au Gouvernement d'engager une réelle synergie d'action et de transition avec les collectivités locales, avec :**

- l'abandon définitif des articles 16-23 du PLPFP 23-27 qui limitent les dépenses de fonctionnement des collectivités locales dans un contexte inflationniste sans précédent ;
- la mise en place d'un bouclier spécifique aux collectivités permettant de compenser la hausse des dépenses énergétiques utiles aux services publics locaux qui apportent un soutien et une solidarité locale indispensables pour de nombreux et nombreuses habitant-es ;
- la compensation à hauteur de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires territoriaux-ales par une dotation dédiée ;
- l'adoption d'un fonds national augmenté significativement de plusieurs milliards d'euros par an permettant d'apporter les recettes nécessaires à l'émergence des projets de transition.

**Voeu : Adopté**

**Pour : 50**

**Contre : 2 Nouveau Regard**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**VOEU** – Voeu adressé au gouvernement afin de favoriser l'intégration des immigrés en France –  
Proposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARROZ

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 10**

**Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**VOEU** - Face au coût de la vie et au réchauffement climatique, vœu pour le développement de la filière nucléaire française –  
Proposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Intervention(s) : Mme BOER, M. BACK, Mme CHALAS, M. CARIGNON

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 9**

**Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard**

**VOEU N° 81-(30639)** - Voeu - Voeu adressé à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, relatif à la crise énergétique et à ses effets sur les collectivités territoriales

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. MERIAUX, M. CARIGNON

**Aussi, le Conseil municipal de Grenoble appelle Mme Elisabeth Borne, Première ministre, à prendre des mesures d'urgence et des mesures de plus long terme.**

**A court terme, nous soutenons le plan d'urgence proposé par de nombreuses associations d'élus :**

- un vrai bouclier énergie, aux modalités d'attribution détaillées, pour protéger les collectivités impactées ainsi que leurs sociétés publiques locales et organismes HLM ;
- un relèvement rapide du plafond d'éligibilité pour accéder aux tarifs réglementés de vente, afin de permettre à toutes celles qui le souhaitent d'y revenir, quelle que soit leur taille ou leur budget, et de les protéger des fluctuations du marché ;
- renoncer à la suppression de la CVAE, qui fragilise encore d'avantage les budgets de nos collectivités, et à tout dispositif comparable aux anciens contrats de Cahors, qui limiterait les dépenses de fonctionnement ;
- une mise en oeuvre dans les meilleurs délais du « fonds vert » pour les collectivités territoriales, promis par l'État et proposé par les sénateurs socialistes dès juin 2020 sous la forme d'une « dotation verte territoriale »

**A plus long terme, nous appelons le gouvernement à engager des réformes d'ampleur des marchés énergétiques. La situation appelle une réforme en profondeur du marché de l'électricité, du système électrique et en particulier de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH). Le réseau électrique correspond à la logique du monopole naturel. Il nécessite des investissements importants qui devront être planifiés pour le réseau lui-même comme pour les dispositifs de stockage. La sécurité électrique est un dû pour nos concitoyens, comme l'est la santé. Il est donc indispensable de préserver le caractère public d'EDF et de réunir RTE, ENEDIS, GRT gaz et GRDF au sein d'un pôle public fédérant les réseaux de la transition.**

**Voeu : Adopté**

**Pour : 49**

**Contre : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**VOEU** - « Développer l'énergie nucléaire pour produire massivement et rapidement de l'énergie propre » adressé à Madame Elisabeth BORNE, Premier Ministre –  
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

**Retiré en séance**

**Mme la présidente de séance suspend la séance à 20H46.**

**Reprise de la séance à 21H33**



**DELIBERATION N° 4-(30151)** - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Désignation – Occupation du domaine public municipal – Palais des Sports – Buvette ambulante.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme TAVEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention d'occupation du domaine municipal relative à une activité de buvette pendant la cérémonie de désignation - Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022 - au Palais des Sports, le 27 octobre 2022, avec la DAUPHI-BIERE, représentée par Monsieur JULLIEN-PALLETIER, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 40,30 euros par mètre linéaire pour la période, soit 120,90 euros pour un stand de 3 m linéaires ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'occupation du domaine municipal, annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 5-(30156)** - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Convention de partenariat avec l'Agence PHRENOS pour l'organisation de la cérémonie de désignation des Feuilles Vertes et Capitale Verte 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'agence Phrenos pour l'organisation de la cérémonie de désignation des Feuilles Vertes et Capitale Verte 2024 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 6-(30167)** - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National (MIN) pour la cérémonie de fin d'année de Grenoble Capitale Verte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de mise à disposition du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble à la ville de Grenoble pour l'organisation de la cérémonie de clôture de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 7-(30152) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Convention de mise à disposition de l'Hexagone pour la cérémonie de fin d'année de Capitale Verte.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble, l'Agence Capitale Verte et l'Hexagone de Meylan, Scène Nationale Art et Sciences, pour la représentation du spectacle « Dimanche » de la compagnie des Drôles de Dames ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. HABFAST, Mme TAVEL.**

**DELIBERATION N° 8-(30150) - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Report de date du projet Batuca'Green show subventionné dans le cadre de l'appel à projets culturels pour la soirée d'inauguration de Capitale Verte 2022.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la date de report des 10 et 11 décembre 2022 pour le projet Batuca'Green show au rythme des C.V.E.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 9-(30041)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2022.

Intervention(s) : Mme BOER, M. CARIGNON, Mme LHEUREUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateurs culturels (annexes 1, et 2) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;**
- **d'approuver les termes des conventions financières et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexes 3 à 12 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. SOLDEVILLE.**

**DELIBERATION N° 10-(30042)** - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Espace 600.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme PETERS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice de l'association Espace 600 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 11-(30126)** - AFFAIRES CULTURELLES - Prolongation pour 2023 du dispositif de compensation par subvention du déficit lié à la crise sanitaire, à destination du secteur culturel grenoblois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la prolongation pour 2023 du dispositif de compensation par subvention du déficit lié à la crise à destination du secteur culturel grenoblois tel que précisé en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-(30184)** - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution des subventions au bénéfice des acteurs culturels lauréats de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux Enfants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'intégrer les subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels dans le cadre de l'appel à projet Place(s) aux enfants (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-(30161)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Bibliothèque Nationale de France relative au programme BIPFPIG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Bibliothèque nationale de France, ci-annexée ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-(29862)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de mécénat avec la Fondation d'entreprise la Poste et le Groupe La Poste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir avec la Fondation d'entreprise la Poste et le Groupe La Poste, jointe en annexe ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(30135)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec l'Estudio Cristina Iglesias pour le prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « De la Nature ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le prêt des œuvres appartenant à Cristina Iglesias au Musée de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(30192)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de conventions de partenariat en matière de communication avec l'association Label ville et la librairie Decitre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec l'association LabelVille (annexe n°1) et la librairie Decitre (annexe n°2);**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(30193)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention d'occupation du domaine public avec la Réunion des Musées Nationaux Grand-Palais (RMN-GP) pour l'exploitation de la librairie-boutique du Musée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la RMN-GP pour l'exploitation de la librairie-boutique du Musée de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(30181)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention cadre triennale de partenariat avec la MC2 - Convention de partenariat pédagogique avec l'université lumière Lyon 2 CFMI - Convention L'agglo en continuo avec les villes d'Eybens, Fontaine, Gières, Meylan, Seyssinet-Pariset, l'association Musicale de la Tronche et l'association Ecole de Musique intercommunale d'Uriage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention cadre triennale de partenariat avec la MC2: dans le cadre de la saison 2022/2023 à la saison 2024/2025 (annexe 1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique avec l'université lumière Lyon 2 et sa composante le Centre de formation des musiciens intervenants (annexe 2) ;**
- **d'approuver les termes de la convention L'agglomération en continuo avec les villes d'Eybens, Fontaine, Gières, Meylan, Seyssinet-Pariset, l'association Musicale de la Tronche et l'association Ecole de Musique intercommunale d'Uriage (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(30350)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Autorisation de Monsieur le Maire à déposer auprès du Ministère de la Culture la demande d'agrément nécessaire à la mise en place d'une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) en théâtre au Conservatoire de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Ministère de la Culture la demande d'agrément nécessaire à la mise en place d'une Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) en théâtre au Conservatoire de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(30153)** - AFFAIRES CULTURELLES - Animations fêtes de fin d'année – Attribution d'une subvention à la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, jointes en annexe 1 et 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(30051)** - SPORT - Convention cadre relative à l'enseignement de la natation scolaire à l'école élémentaire.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme MENNETRIER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le Rectorat de l'Académie de Grenoble, relative à l'enseignement de la natation à l'école élémentaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 22-(30082)** - SPORT - Convention d'objectifs et de moyens - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer (annexes 2 et 3) ;**
- **d'approuver l'affectation des subventions au titre du fonds de soutien exceptionnel Covid-19 (annexe 4) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(30117)** - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Ring grenoblois et Reynies Bayard tennis loisirs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de mettre fin d'un commun accord à la convention en tacite reconduction en vigueur avec l'association Reynies Bayard tennis loisirs ;**
- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec l'association Ring grenoblois et pour la mise à disposition de 2 terrains de tennis avec l'association Reynies Bayard tennis loisirs ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-(29947)** - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. CARROZ

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la dénomination Groupe scolaire Anne SYLVESTRE ;
- d'adopter la dénomination Salle Camille PERRIN ;
- d'adopter la dénomination Salle Elise FREINET ;
- d'adopter la dénomination Salle Suzanne NOEL ;
- d'adopter la dénomination Salle Simone DE BEAUVOIR.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(29778)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de partenariat dans le cadre du Centre de formation technologique de Sévan (CFT)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre les villes de Sévan et Grenoble, l'association FAARALP, la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France , ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention pour l'année 2022 ;
- de verser une subvention de 27 000 € à l'association "FAARALP " au titre de l'année 2022, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-(30145)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant un tourisme durable, facteur de développement local.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Sevan en Arménie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;
- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 16 000 euros au titre de l'année 2022, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est



**intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(30260)** - RESTAURATION - Régularisation des sommes avancées dans le cadre d'un prépaiement à la restauration scolaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver pour l'année scolaire 2021-2022, la régularisation des sommes avancées pour un montant total de 641,48 € (liste établie au 30 septembre 2022 sur la base des informations disponibles ne comportant pas encore l'ensemble des radiations faites par l'Éducation nationale - Cf. Annexe 1).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(30251)** - EDUCATION - Convention entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre de l'appel à projet "handicap jeunesse" 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre l'appel à projet « Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement sur le temps périscolaire » au titre de l'année 2022 ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(30252)** - EDUCATION - Conventions relatives à la participation financière de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées et avenant à la convention relatif aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire privée les Charmilles pour l'année scolaire 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver les montants de la participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des six écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2021-2022 (annexe 1) ;**

- **D'approuver le montant complémentaire du forfait en élémentaire à verser à l'école privée les Charmilles pour les élèves grenoblois dont les justificatifs présentés au titre de l'année scolaire 2021-2022 ont été validés (annexe 2) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux modalités de participation de la ville de Grenoble pour les dépenses de fonctionnement des six écoles maternelles privées ainsi que l'avenant avec l'école élémentaire privée des Charmilles (annexe 2).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(30253)** - EDUCATION - Convention entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble relative à l'attribution d'une subvention au titre du projet "semaine de l'éducation" pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la caisse d'allocations familiales de l'Isère et la ville de Grenoble dans le cadre du projet « semaine de l'éducation » au titre de l'année 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(30249)** - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiatives jeunes (FIJ).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 2 550 € réparti entre les neuf jeun(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe ;**
- **d'approuver l'attribution d'une bourse FIJ d'un montant de 400 € pour le jeune retenu par la commission dont le nom figure en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-(30250)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources, jeunesse et autres associations.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme LHEUREUX, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, Mme PETERS, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 2 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) – Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 11 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance – Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**Mme la présidente, suspend la séance à 22H41 à la demande de M. BEN-REDJEB.**

**Reprise de la séance à 22H49.**

**Les élu-e-s des groupes : groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre – Nouvel Air, Socialistes et Apparentés – Nouveau Regard – Avenir Ensemble en Confiance et Mme CHATELAIN-ROCHE (non-inscrite), quittent la séance avant le vote de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec certaines des associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens correspondants ainsi que la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association OSMOSE(annexe 2) ;**
- De dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme MASSON, Mme BACHER, Mme BRETTON, Mme PFISTER, Mme GARNIER, M. KADA, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. WAZIZI, M. BERON PEREZ.**

**DELIBERATION N° 33-(30125)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Observatoire Local de la Vie Associative -  
Signature d'une convention de partenariat.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, Mme PETERS

**Un amendement est déposé par le groupe groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la mise en œuvre d'un observatoire local de la vie associative en partenariat avec le réseau national des maisons des associations ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la création d'un observatoire local de la vie associative, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(30484)** - ENERGIE - Adhésion de la Ville de Grenoble à la Charte d'engagement ECOWATT

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PINEL, M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à la charte d'engagement Ecowatt ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte d'engagement.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(30268)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention cadre pour la restauration de la tour Perret de Grenoble entre l'Etat, le Département de l'Isère et la commune de Grenoble.

Intervention(s) : Mme PETERS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention cadre pour la restauration de la tour Perret de Grenoble entre l'Etat, le Département de l'Isère et la commune de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions financières subséquentes dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention cadre.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(30269)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de la tour Perret au SDIS en vue de réaliser des exercices de secours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention partenariale entre le SDIS de l'Isère et la ville de Grenoble pour la mise à disposition gratuite de la tour Perret en vue de réaliser des exercices de secours ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(30405)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention de mise à disposition du local à l'association "Autisme Vies"

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BELTRAN-LOPEZ

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du local situé 4 rue Dubois Fontanelle à l'association Autisme Vies jusqu'au 19 décembre 2022 ;**  
**- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-(29951)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et le CCAS de la Ville de Grenoble relative aux travaux de réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne et de l'EAJE Ilots Marmots

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et le CCAS de la ville de Grenoble relative aux travaux de réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne et de l'EAJE Ilots Marmots ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 39-(30243)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant à la convention de mise à disposition avec le Collège Lycée Elitaire Pour Tous (CLEPT) - locaux 84 galerie de l'Arlequin

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant annexé à la présente délibération,**
- d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(30245)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Travaux Restaurant le V - Remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public pour le mois d'août 2022.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme LHEUREUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder la remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public à l'EURL STP pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022 pour un montant HT de 1730,12 € et un montant TTC de 2076,15 € tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus sur le budget principal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(30233)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice de l'association UNISCITES

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes et modalités de la présente convention de mise à disposition gratuite du local situé 17 rue DUGUESCLIN, à l'association UNISCITES ,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 42-(30282)** - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de fond de concours et de co-maîtrise d'ouvrage, travaux espaces publics "Place(s) aux enfants"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fond de concours de l'opération « Place(s) aux enfants » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole,**
- **d'approuver les modalités de participation de la Ville de Grenoble auprès Grenoble-Alpes-Métropole d'un montant prévisionnel à hauteur de 257 162,60 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents financiers s'y afférant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 43-(30162)** - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public communal par l'association Le Grand Collectif pour l'installation d'une terrasse en bois sur la place André Charpin

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Grenoble et l'association Grand collectif pour l'installation d'une terrasse en bois sur la place André Charpin ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention .**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 44-(30059)** - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations espaces verts, désaffichage de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupation du domaine public, prestations du service Nature en Ville et désaffichage de la Ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce, à compter du 1er janvier 2023.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 45-(30057)** - DOMAINE PUBLIC - Remboursement de frais d'assurance inférieur au montant de la franchise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le remboursement des dégradations sur le véhicule d'un particulier par le service Nature en ville de la ville de Grenoble d'un montant de 203, 64 euros TTC, inférieur à la franchise ;**
- **d'autoriser M. le Maire à valider ce remboursement.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(30264)** - ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2022, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention 2022 entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le versement du complément de subvention pour l'année 2022, d'un montant de 3 000 € ;**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(30183)** - DOMAINE PUBLIC - Charte d'engagements pour la mise en œuvre d'un service de trottinettes et vélos électriques en libre-service sans station d'attache.

Intervention(s) : Mme PETERS, Mme BOER, M. PINEL, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. NAMUR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la charte d'engagements pour la mise en œuvre d'un service de trottinettes et vélos électriques en libre-service sans station d'attache ;**



- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte d'engagements.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 48-(30056)** - DOMAINE PUBLIC - Nouvelle convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère et abrogation de la délibération 18-28701 du CM du 16/05/2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la délibération 18-28701 du Conseil Municipal du 16/05/2022 ;
- d'approuver la convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(30058)** - DOMAINE PUBLIC - Proposition de nomination de la Directrice de la Régie Lumière de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la proposition susvisée visant à nommer Madame Aurélie MONNEZ, en qualité de directrice de la Régie Lumière.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BACK, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. FRISTOT, Mme TAVEL.**

**DELIBERATION N° 50-(30157)** - DOMAINE PUBLIC - Convention de rétrocession du réseau gaz d'éclairage par la ville de Grenoble au profit de Green'Alp pour le secteur Notre-Dame, Sainte-Claire

Intervention(s) : M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de rétrocession du réseau gaz d'éclairage par la ville de Grenoble au profit de la société Green'Alp pour le secteur Notre-Dame, Sainte-Claire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. FRISTOT).**

**DELIBERATION N° 51-(30179)** - DOMAINE PUBLIC - Convention de transfert de gestion de la barrière d'accès à la zone taxi de la gare de Grenoble au profit du GIE des Radio Taxis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de transfert de gestion et d'entretien de la barrière d'accès à la zone taxi de la gare de Grenoble au profit du GIE des Radio Taxis ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 52-(30060)** - ALIMENTATION - Convention de dons alimentaires à des associations

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter la convention-type de dons de denrées alimentaires à des associations ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention-type.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(30235)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale du Nid 38

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 9 rue Raoul Blanchard à Grenoble, ci annexée, à l'association Amicale du Nid.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(30220)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention 2022 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) géré par la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une subvention d'un montant de 152 000 euros du Département de l'Isère relativement au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(30266)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions de financement avec l'Agence Régionale de Santé pour des actions de Prévention et réduction des risques liées aux addictions

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet « Prévention et Réduction Des Risques dans les contextes de grande précarité » ci-annexée,**
- **d'autoriser le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble de la somme de 5087 € pour l'année 2022 et 109 530€ pour l'année 2023;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS relative au projet «Equipe de travailleurs pairs en prévention et Réduction Des Risques» ci-annexée,**
- **d'autoriser le versement par l'ARS à la Ville de Grenoble de la somme de 5552€ pour l'année 2022 et 61 300€ pour l'année 2023.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(30218)** - ACTION SOCIALE - Demande de subvention CAF pour le financement d'un Espace Familles

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'aide à l'investissement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- de percevoir de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 1 400 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(29733)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

**Votes séparés :**

**- sur l'association ALPESOLIDAIRES :**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**- sur le reste de la délibération :  
Adopté à l'unanimité**

**Délibération : Adoptée**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, Mme AGOBIAN, M. SOLDEVILLE, Mme BRETTON.**

**DELIBERATION N° 58-(30274) - ACTION SOCIALE - Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Fraternité des Résidents de Teisseire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association Fraternité Teisseire au 31 rue Georges de Manteyer 38 100 Grenoble.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(30241) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition d'un camion-restaurant à l'Association Point d'Eau**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un camion-restaurant entre la Ville et l'association Point d'eau.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. KADA.**

**DELIBERATION N° 60-(30267)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition d'un local à l'union de quartier Ile Verte

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. CONFESSON, M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'Union de Quartier Ile Verte de mise à disposition du local au 3 avenue Maréchal Randon, à titre gratuit avec gratuité des fluides,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 61-(30271)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'objectifs et de financement de la Bourse du Travail (fonctionnement) entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, pour l'exercice 2022.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. CARROZ, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 62-(30275)** - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°2

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. GENTIL, M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :**

**1 663 794 € en dépenses et recettes de fonctionnement,  
-6 795 456 € en dépenses et recettes d'investissement.**

- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de :
- +2 000 € pour le budget annexe Activités économiques pour la porter à 2 089 015,11 € maximum,
- +118 000 € pour la Régie Lumière pour la porter à 1 915 528,71 € maximum,
- +111 430 € pour le budget annexe Selfs pour la porter à 729 433,74 € maximum,
- +241 962 € pour le budget annexe Cuisine centrale pour la porter à 921 089,53 € maximum,
- -2 221 € pour le budget annexe Locaux culturels pour la ramener à 847 201,13 € maximum.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 63-(30276) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 766 000 € en section de fonctionnement et 93 327 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de 103 930 € en section de fonctionnement et -19 200 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de -2 221 € en section de fonctionnement et -32 221 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 11 000 € en section d'exploitation et de 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 64-(30277)** - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°2

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 118 000 € en section de fonctionnement et 75 300 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 65-(30279)** - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 37 566,12 euros sur le Budget Principal, et de 1 249,96 euros sur le budget annexe Activités économiques.**  
**- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 66-(30281)** - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications et clôtures

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus ;**  
**- de clôturer les Autorisations de Programme « Plaine des sports », « ZAC Teisseire », et « Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale » aux montants énoncés ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**



**DELIBERATION N° 67-(29910) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

**Commission Emancipations**

CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
HISTOIRES 100 FINS	1 500,00
LA BAJ'ART	5 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	5 000,00
RETOUR DE SCENE	4 000,00
TOTAL ARTICLE	18 500,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Emancipations**

ALLIANCE GRENOBLE OXFORD	1 000,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION (AEP)	7 671,00
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	7 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	16 000,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	5 000,00
CITY TROTTERS	6 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	7 000,00
FEDERATION ASS ARMENIENNES RHONE-ALPES (FAARALP)	27 000,00
FRANCE LIBERTE - FONDATION DANIELLE MITTERRAND	4 000,00
LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE GRENOBLE - SAINT-ISMIER (LEGTA)	3 400,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	2 000,00
UKRAINE-GRENOBLE-ISERE	5 000,00
<b>AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE</b>	<b>6 000,00</b>
ASPTT ATHLETISME	10 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	3 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	15 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	440,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	20 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	500,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	2 500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	5 000,00

GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38	46 430,00
GUC GRENOBLE SKI	3 500,00
LE SAMOURAI	500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	250,00
<b>SHIN-DO KARATE SHOTOKAN</b>	<b>450,00</b>
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	10 000,00
ASSOCIATION FUSEES	2 025,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	49 400,00
COLLECTIF TERRON	2 250,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	2 250,00
COMPAGNIE SCALENE	1 000,00
CRAQUE TA COQUILLE	2 000,00
ENCORPS A VENIR	1 000,00
ETINCELLES	1 965,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	39 600,00
GROUPE EMILE DUBOIS	2 250,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	2 250,00
LES ZINZINS	2 250,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	1 823,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	6 000,00
LOUDMILA PROJETS	1 373,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	1 500,00
POETIQUES INDUSTRIES	4 275,00
AEPQV RADIO NEW'S FM	5 500,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	9 954,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	24 556,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	36 226,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	900,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	8 640,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	21 712,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL AMPERE MAT	500,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 200,00
COOP SCOL ANTHOARD	90,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	2 100,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	800,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 000,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 000,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 000,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	700,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	1 000,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 100,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	2 100,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	1 700,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	500,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	1 700,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	800,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	700,00

COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 920,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 100,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 000,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 100,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 890,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	950,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	2 000,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	1 800,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	500,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	900,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	800,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 000,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	335,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	6 294,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
LA CORDEE	2 220,00
LE PLATEAU	13 588,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	7 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	38 640,00
ME BACHELARD	16 100,00
ME PREMOL	10 840,00
MJC ALLOBROGES	24 535,00
MJC ANATOLE FRANCE	17 704,00
MJC EAUX CLAIRES	35 676,00
MJC LUCIE AUBRAC	115 595,00
MJC MUTUALITE	21 470,00
MJC PARMENTIER	32 300,00
MJC PREMOL	6 648,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	86 765,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	40 232,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	91 945,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	67 340,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	110 075,00
OGEC INSTITUT BAYARD	82 880,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
UNIS-CITE AUVERGNE RHONE ALPES/ UCARA ANTENNE DE GRENOBLE	3 000,00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	1 000,00

### **Commission Résiliences**

APF FRANCE HANDICAP	200,00
ARIST - ASS. RECHERCHE PR INSERTION SOCIALE DES TRISOMIQUES	500,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	500,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	1 500,00
LA SOUPAPE	2 000,00

L'AGE D'OR	2 770,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	2 500,00
VOYAGEONS AVEC MINA	1 000,00
ASS ECOLE CHAT LIBRE GRENOBLE ET AGGLO	2 300,00
CHATS LIBRES DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 700,00
COSA ANIMALIA	13 000,00
DROIT DE VIVRE ET PROTECTION DES ANIMAUX	5 000,00
LE REFUGE DES ECAILLES	2 000,00
LINOA	500,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	3 000,00
MON CHIEN MA VIE	4 000,00
PREVENTION ROUTIERE ISERE	200,00
SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX DU DAUPHINE (SPAD)	4 500,00
SOLIVET	5 000,00
TOGETHER FOR EARTH GRENOBLE (T4EG)	1 624,00

### **Commission Solidarités**

ALPESOLIDAIRES	22 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	2 000,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
RELAIS OZANAM	10 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	500,00
CENTRE DE LOISIRS DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE	5 228,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	4 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 500,00

TOTAL ARTICLE 1 461 594,00

TOTAL BUDGET 1 480 094,00

**NB : les subventions en gras, d'un montant total de 6 450,00 €, correspondent aux subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévues par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.**

### **Votes séparés :**

**- sur l'association ALPESOLIDAIRES :**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**- sur le reste de la délibération :**

**Pour : 49**

**Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Délibération : Adoptée**

**Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme MASSON, Mme BACHER, Mme BRETTON, M. BEN REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, M. KADA, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, M. WAZIZI, Mme LHEUREUX, M. BERON PEREZ, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 68-(30270) - FINANCES - Mécénat pour la tour Perret - Approbation de la charte éthique du mécénat de la ville de Grenoble - Adhésion à l'Admical.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter, signer et diffuser la Charte éthique du mécénat de la ville de Grenoble ;**
- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association ADMICAL pour la somme annuelle de 2000 euros, qui prendra effet à compter du 1er novembre 2022 et pour toute l'année 2023.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 69-(30263) - PREVENTION SECURITE - Demande de subvention auprès de la Direction départementale des territoires de l'Isère pour la conception et la réalisation d'une balade urbaine de sensibilisation au risque inondation dans le cadre de la journée nationale de la Résilience**

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. BACK, M. PINEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de solliciter auprès de la Direction départementale des territoires de l'Isère une subvention de 80% du montant de l'étude T.T.C.**
- de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20% du montant T.T.C.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 70-(30437)** - DOMAINE PUBLIC - Partenariat entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble concernant le Marché de Noël de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes du contrat d'échange et de partenariat, joint en annexe, entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(29946)** - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Convention partenariale avec le CRAIG pour le prêt de données 3D.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet de convention partenariale avec le CRAIG pour une mise à disposition et une valorisation des données 3D 2012 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 72-(30222)** - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commande entre la ville de Grenoble, le centre communal d'action sociale de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour les achats relatifs aux ressources numériques

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble, pour les achats relatifs aux ressources numériques ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 73-(30223)** - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de renouvellement de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour la mise en œuvre des clauses emploi dans la commande publique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de renouvellement de partenariat entre Grenoble-Alpes-Métropole et la ville de Grenoble relative à la mise en œuvre des clauses emploi dans la commande publique pour une durée de 3 ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(29724)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. PINEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 21/10/ 2022 ;**
- **l'ouverture de 27 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :**
  - **des techniciens (6 postes)**
  - **des ingénieurs (1 poste)**
  - **des attachés (14 postes)**
  - **des rédacteurs (2 postes)**
  - **des diététiciens (1 poste)**
  - **des assistants d'enseignement artistiques (3 postes)**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 75-(30085)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **la mise en place d'une astreinte de continuité de service public de l'éducation, telle que présentée ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 76-(30119)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser à titre onéreux la mise à disposition partielle de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 77-(30191)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

Intervention(s) : Mme PETERS, M. PINEL, M. CARIGNON

**Un amendement est présenté oralement par Mme PETERS pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 55 – Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**- du 10 au 14 octobre 2022 à Daejeon (Corée du Sud) Ville coréenne de science, technologie et économie – 7ème Congrès de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis)**

**– E. CARROZ**

**- le 11 octobre 2022 à Bruxelles – Semaine européenne des Régions et des Villes**

**– M. TAVEL**

**- les 17 et 18 octobre 2022 à Amsterdam (Pays-Bas) – Projet URBACT « Donut Deals Festival » - A. BACK**

**- du 11 au 13 novembre 2022 à Oxford (Angleterre) – Commémoration de l'armistice 1918 – E. CARROZ**



- du 13 au 17 novembre 2022 à Sharm el Sheikh (Egypte) – COP 27 organisée par France Urbaine – E. PIOLLE

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 78-(30310)** - DESIGNATIONS - Modifications des représentants de la ville de Grenoble auprès des organismes suivants : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors ; École du Lac élémentaire ; École du Lac maternelle ; École les Genêts élémentaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS**

- De désigner M. Antoine BACK en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

- De désigner M. Claus HABFAST en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

**ÉCOLE LE LAC (ÉLÉMENTAIRE)**

- De désigner Mme Salima DJIDEL en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'école élémentaire le Lac.

**ÉCOLE LE LAC (MATERNELLE)**

- De désigner Mme Salima DJIDEL en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'école maternelle le Lac.

**LES GENETS (ÉLÉMENTAIRE)**

De désigner Mme Annabelle BRETTON en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'école élémentaire les Genêts.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. HABFAST, Mme DJIDEL, Mme BRETTON.

**DELIBERATION N° 79-(30427) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Mme la présidente de séance informe le conseil municipal que M. Eric SIGNARBIEUX, DGA Ville Solidaire, quitte ses fonctions pour occuper le poste de délégué général de l'Union National des CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**Mme la présidente de séance le félicite et le remercie au nom du conseil municipal.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H45**

# **ANNEXES**

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéro	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct°	Procédure	Notificat° du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	8000 litres de Gasoil Non Routier	20	C	F	Z	036	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	5 376,00	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	06/02/20
Diagnostic structurel du musée-bibliothèque de Grenoble	x	x	20	B	P	M	298	BRIZOT MASSE INGENIERIE	75003	PARIS	16 490,00	x	Prix global et forfaitaire	2 MOIS	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	16/02/21
Maintenance logiciel Educfacile et prestations associées gestion des effectifs scolaires de la VdeG	x	x	20	B	I	B	317	ALPAMAYO	38000	GRENOBLE	1 100,00	3 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	22/12/20
Maintenance logiciel Fusion et prestations associées gestion de la restauration scolaire	x	x	20	B	I	B	318	SALAMANDRE	31200	TOULOUSE	3 932,19	15 000,00	Prix mixtes	12	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	29/12/20
Maintenance intranet Yris et Cassiopée et prestations associées par intégrateur M Delaunay de la société IFWAY	x	x	20	B	I	B	319	EFWAY	38000	GRENOBLE	9 680,00	3 000,00	Prix mixtes	12	2	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	22/12/20
Contrat de licence d'assistance et de maintenance du logiciel LOCASYST	x	x	21	B	I	B	006	PGS-PROGISFTWARE CONSEIL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	892,26	3 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	20/01/21
Prestations de services de ski nordique pour les sorties scolaires et hors scolaires des enfants de la Ville de Grenoble	x	x	21	B	S	B	016	Commune de Gresse-en-Vercors	38650 38400	GRESSE EN VERCORS	x	15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	3	0	p.adaptée_inf.90	10/02/21
Prestation de conseil juridique en matière de mise en œuvre et de suivi de la ZAC presqu'île – Grenoble	x	x	21	B	P	M	026	DS AVOCAT	75116	PARIS	x	20 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24	0	p.adaptée_inf.90	30/04/21
Mission MOE confortement d'urgence de la tour Perret	x	x	21	B	P	M	036	SUD / SUD EST ARCHITECTURE	69217	LYON	10 950,00	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	03/03/21
Travaux de confortement d'urgence de la tour Perret	x	x	21	B	T	M	037	COMTE	42600	CHAMPDIEU	73 076,05	x	Prix global et forfaitaire	2	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	03/03/21
Travaux d'aménagement d'une plateforme street-workout à la Villeneuve de Grenoble	x	x	21	B	T	M	051	TRANSALPES	38470	L ALBENC	27 418,09	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	26/04/21
Elaboration d'une stratégie de l'arbre en milieu urbain à Grenoble – Marché de PI	x	x	21	B	P	M	052	GRUPEMENT : COLLECTIF BAZARD URBAIN/COUIC-TAQT PAYSAGE/SETIS GROUPE DECO/FORESTRY CLUB DE FRANCE	38000	GRENOBLE	76 212,50	x	Prix global et forfaitaire	12		p.adaptée_inf.90	24/03/21
Mission d'études: Réalisation d'essais de traction sur les travaux réalisés dans le cadre de la tranche d'essais pour la restauration de la tour Perret	x	x	21	B	P	M	055	GINGER CEBTP	38330	MONTBONNOT SAINT MARTIN	40 000,00	x	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	31/03/21
Fourniture de livres numériques	1	Livres numériques en langue française, incluant le droit de prêt en bibliothèques, compatibles avec le système PNB	21	B	F	B	065	DECITRE	69008	LYON	x	PERIODE 1 : 9500 PERIODE 2 : 24500 PERIODE 3 : 24500	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2	p.adaptée_inf.90	01/07/21
Inspections détaillées du patrimoine d'ouvrages d'art de la Ville de Grenoble	x	x	21	B	P	B	134	BUREAU ALPES CONTROLES 38	38430	MOIRANS	x	22 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	1	p.adaptée_inf.90	18/11/21
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	2	Produits laitiers (hors fromages entiers) et ovoproduits issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	177	BROC SERVICE FRAIS	69552	FEYZIN	x	x	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12 mois	3	procédure formalisée	10/02/22
Fourniture et pose de barrières à serrures spécifiques	x	x	21	A	F	M	199	SEMCO	38300	NIVOLAS VERMEILLE	51425.92	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/07/21

Encadrement d'activités sportives de haute montagne- Suite infructueux	x	x	21	B	S	B	222	BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE GRENOBLE	38000	GRENOBLE	x	44 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	1	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	23/11/21
Réaménagement de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade	x	x	21	B	P	M	260	CAP VERT INGENIERIE	69006	LYON	29 625,00	x	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_inf.90	21/09/21
Parc des Champs Elysées- Aménagement d'une aire de jeux inclusive	x	x	21	A	T	M	263	TOUTENVERT	38160	CHATTE	209 983,00	x	Prix global et forfaitaire	6	0	p.adaptée_sup.90	16/12/21
Parc Paul Vallier : Conception et réalisation d'une aire de jeux paysagère	x	x	21	B	T	M	278	PRO URBA sud	69140	RILLEUX LA PAPE	89 880,00	x	Prix global et forfaitaire	6	0	p.adaptée_inf.90	02/11/21
Suivi Design pour la réalisation du projet « Place(s) aux enfants »	x	x	21	B	P	M	279	Alexandre MORONNOZ	93100	MONTREUIL	26 250,00	x	Prix global et forfaitaire	16	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	06/10/21
TOUR PERRET - Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la restauration de la Tour Perret	x	x	21	B	S	M	313	BECS	73372	LE BOURGET DU LAC	26 125,00	x	Prix global et forfaitaire	3 ans	0	p.adaptée_inf.90	03/11/21
Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot - relance du lot 11 suite à résiliation	x	x	21	B	T	M	323	BLANCHET GROUPE	42603	MONTBRISON	34 446,20	x	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	04/10/21
Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH Solutions	x	x	21	B	I	M	324	AS-TECH	34970	BOIRARGUES-LATTES	18 766,28	15 000,00	Prix mixtes	12 mois	3	p.adaptée_inf.90	01/07/21
Contrat support Alchemy relatif au logiciel PHRASEANET	x	x	21	B	I	M	325	ALCHIMY	75009	PARIS	1 800,00	x	Prix global et forfaitaire	12 mois	3	p.adaptée_inf.90	28/06/21
Place Edmond Arnaud – Travaux de réalisation d'une clôture	x	x	21	B	T	M	326	METAL6THEMES	38660	LE TOUVET	5 727,20	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	25/11/21
Fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées	x	x	21	C	S	B	335	ORANGE	75015	PARIS	x	x	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	4 ans	0	Convention de groupement avec RESAH	01/08/20
Maintenance des progiciels CANIS/MUNICIPOL et prestations complémentaires	x	x	21	B	S	B	340	LOGITUD SOLUTION	68200	MULHOUSE	2 150,00	12 000 la 1 <sup>re</sup> année 4 000 chaque année suivante	Prix mixtes	12 mois	3	p.adaptée_inf.90	24/11/21
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une cible concernant le système d'exploitation des postes de travail	x	x	21	B	S	M	341	METAPOLIS	33000	BORDEAUX	39 976,00	x	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_inf.90	24/11/21
Maintenance des logiciels de gestion des élections ADAGIO/SOPRANO et prestations complémentaires	x	x	21	B	I	B	347	ARPEGE	44236	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	5 904,04	10 000,00	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	04/03/22
Maintenance du logiciel de la gestion du recensement citoyen AVENIR/DECENNIE	x	x	21	B	I	B	348	LOGITUD SOLUTION	68200	MULHOUSE	2 589,33	4 550,00	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/12/21
Maintenance du logiciel ARC et prestations complémentaires - gestion des contacts pour le protocole (envoi des invitations pour toutes les animations/événements : instances, vœux, ...)	x	x	21	B	I	B	349	OPERATIONNELLE	75012	PARIS	5 400,00	4 550,00	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	17/12/21
Contrat d'assistance « Argent » pour le progiciel PLANITECH : gestion et planning des ressources partagées	x	x	21	B	I	B	350	JES PLAN	44800	ST HERBLAIN	2 886,93	5000,00/an	Prix mixtes	12 mois	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	01/01/22
ECOLE ELEMENTAIRE JARDIN DE VILLE - Remplacement des menuiseries extérieures	x	x	21	B	T	M	351	RIBEAUD MENUISERIE	38850	CHARAVINES	814,10	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	16/12/21
Contrat de maintenance du progiciel InterVAX (gestion des vaccinations)	x	x	21	B	I	B	353	TEAM NET	75011	PARIS	3 669,93	7000 / an	Prix mixtes	12 mois	2	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	01/01/22
Fournitures De Peintures, Accessoires Et Revêtements Muraux Pour Le Patrimoine Bati	x	x	22	A	F	B	109	THEODORE MAISON DE PEINTURE	38160	SEYSSINS	x	130 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12 mois	3	procédure formalisée	25/08/22
Tour de MISTRAL - Fourniture et pose d'un appareil élévateur pour PMR	x	Tour de MISTRAL (Tour Perret) - Fourniture et pose d'un appareil élévateur pour PMR	22	B	T	M	141	JEAN LEON ELEVATION	73470	MARCIEUX	22 659,00	x	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	22/06/22
Ensemble Mutualité - Travaux d'installation OPC	1	Chauffage - Ventilation – Sanitaire	22	A	T	M	164	ABITIBI	69210	LENTILLY	81 931,00	x	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_sup.90	03/08/22

Ensemble Mutualité - Travaux d'installation OPC	2	Régulation - électricité	22	A	T	M	165	MOROT	38120 38400	ST EGREVE	25 874,00	x	Prix global et forfaitaire	3 mois	0	p.adaptée_sup.90	08/09/22
MUSEE DE GRENOBLE - ETUDE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE ET PRECONISATIONS	x	x	22	B	P	M	188	ELCIMA ENVIRONNEMENT	38240	MEYLAN	21 760,00	x	Prix global et forfaitaire	6 mois	0	p.adaptée_inf.90	01/06/22
Mise en d'une billetterie pour capitale verte	x	x	22	B	S	M	262	SEE TICKETS SAS	75008	PARIS	12 890,00	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	12/09/22
EX ECOLE JEAN MACE - Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des espaces extérieurs	x	x	22	B	P	M	296	JM VRD INGENIERIE	38600	FONTAINE	8 025,00	x	Prix global et forfaitaire	17.5 mois	0	p.adaptée_inf.90	22/08/22
Anneau de vitesse - Travaux de Chauffage, ventilation, sanitaires pour le relogement de PELDIS	x	x	22	B	T	M	306	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	43 500,00	x	Prix global et forfaitaire	4 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/06/22
Ecole maternelle la rampe - Travaux de remplacement des menuiseries_Relance après déclaration sans suite	x	x	22	B	T	M	307	EKOVA	38600	FONTAINE	46 505,00	x	Prix global et forfaitaire	1,5 mois	0	p.adaptée_inf.90	08/09/22

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial	8 605,00	Modification CCTP et DPGF	22	B	T	M	187	RTE DAUPHINE	Théâtre municipal Berlioz – Travaux de rénovations de toiture	X	X	Procédure adaptée inf 90	63 007,50	21/06/22
sans incidence financière sur le montant maximum du marché	x	Augmentation provisoire des tarifs	21	A	F	B	179	MANGEZ BIO ISERE	Fourniture de denrées alimentaires	4	Viandes et charcuteries issus de l'agriculture biologique ou équivalent	Appel d'offres	140 000,00	23/08/22
sans incidence financière sur le montant maximum du marché	x	Augmentation provisoire des tarifs	21	A	F	B	177	BROC FRANCE FRAIS RHONE ALPES	Fourniture de denrées alimentaires	2	Produits laitiers et ovoproduits issus de l'agriculture biologique ou équivalent	Appel d'offres	260 000,00	26/08/22
sans incidence financière sur le montant maximum du marché	x	Augmentation provisoire des tarifs	19	A	F	B	243	BROC FRANCE FRAIS RHONE ALPES	Fourniture de denrées alimentaires	4	Fourniture de produits laitiers et ovoproduits autres que surgelés	Appel d'offres	200 000,00	29/08/22
sans incidence financière sur le montant maximum du marché	x	Augmentation provisoire des tarifs	19	A	F	B	216	La société d'Exploitation des Surgelés DISVAL et DS Rhône-Alpes	Fourniture de denrées alimentaires Sème gamme (hors fruits et légumes)	1	Entrées froides 5e gamme (hors charcuterie)	Appel d'offres	20 000,00	29/09/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	6 392,36	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	320	DUNELEC	Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux	5	Electricité	Procédure adaptée sup 90	72 402,34	02/08/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	11 485,00	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	321	DUMOLARD	Restaurant du musée - Travaux d'amélioration de l'installation de ventilation et travaux	6	Ventilation / Sanitaire	Procédure adaptée sup 90	173 600,00	22/07/22
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 700,00	Modification répartition honoraires	18	A	P	M	89	GROUPEMENT SUD/SUD EST Architecture François BOTTON	Maîtrise d'oeuvre pour la restauration de la Tour Perret	x	x	Procédure adaptée inf 90	767 030,00	09/06/22
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 250,00	Modification CCTP et DPGF	20	C	T	Z	291	FEDD	Marché subséquent n°20CTZ291 (CS La Rampe) à l'accord-cadre marché subséquent à l'accord-cadre n° 18CTS254 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et du Centre Communal à l'Action Social de Grenoble	2	Désamiantage	Procédure adaptée sup 90	101 691,50	08/09/22
sans incidence financière	x	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	233	SEREL	Les Trembles - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.CL. et de la crèche "les petits Arlequins"	5	Menuiseries aluminium – Métallerie	Procédure adaptée sup 90	32 344,00	23/06/22
incidence financière en moins value	-28,95	Modification CCTP et DPGF	21	A	T	M	158	TDMI	Centre Sportif La Rampe - Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition, maçonnerie	Procédure adaptée sup 90	296 991,51	31/08/22
sans incidence financière	x	Prolongation délai	22	B	T	M	194	MENUISERIE RIBEAUD	Rue Jay Travaux de remplacement de l'ensemble menuisé de la porte d'entrée	X	X	Procédure adaptée inf 90	9 419,30	08/07/22
incidence financière supérieure 5% marché initial	6 220,00	Modification du forfait de rémunération du maître d'oeuvre lié à des éléments conjoncturels	21	B	P	M	123	AIM	Musée de Grenoble - Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de remplacement	X	X	Procédure adaptée inf 90	21 000,00	14/09/22

**Annexe à la délibération n° 1- 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET
----	--------	-------------------------------	-------

**II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2022-1386	Arrêté (29/08/2022)	Me Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête de M. OLLIVIER devant le Tribunal administratif de Grenoble en reconnaissance de faute, ainsi qu'en indemnisation de ses préjudices, du fait de l'accident de service survenu le 24 mars 2020.
2022-1468	Arrêté (7/09/2022)	Cabinet LIGAS RAYMOND PE- TIT 23 Av. Doyen Louis Weil, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. LAURENT, à l'encontre de Grenoble-Alpes Métropole
2022-1528	Arrêté (16/09/2022)	Me Xavier DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Roche- reau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à saisir les juridictions administratives dans le cadre de l'occupation sans droit ni titre de l'école Jean Macé, sise 18 rue Henri Tarze à Grenoble.

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS :**

2022-0559	Arrêté (1/08/2022)		Le legs/don de Monsieur Seton SMITH composé de plusieurs photographies (1. « Row Houses #11, #12, #13, #18 » 2011, photographies de Seton Smith. 2. « Lake towers T,U,V » 1995, photographies de Seton Smith.) est accepté.
2022-0930	Arrêté (2/06/2022)		1000 plants de fleurs issus d'un surplus de production non utilisé par les services de la ville sont aliénés à l'association Tanghin à titre gratuit.



**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (21/09/2022)	SCI ZIVA 166 cours Berriat Grenoble	Projet SCI ZIVA à Grenoble – rénovation d'un local professionnel 13 rue Diderot - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  8 101, 20 €HT
--	--	---	--	---

**V- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2022-1403	Arrêté (21/07/2022)	Mme FORESTIER Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 305 – Renouvellement de concession du 29/05/2022 au 28/05/2037.	Redevance : 315€
2022-1404	Arrêté (21/07/2022)	M. GIORDANO Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 306 - Nouvelle concession du 21/07/2022 au 20/07/2072.	Redevance : 1197 €
2022-1405	Arrêté (22/07/2022)	M. et Mme FRANCOIS Jean et Monique	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 307 – Renouvellement de concession du 20/07/2021 au 19/07/2036.	Redevance : 315€
2022-1406	Arrêté (22/07/2022)	Mme ALLERME-LONDOS Sophie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 308 - Nouvelle concession du 22/07/2022 au 21/07/2037.	Redevance : 315€

**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

2022-1407	Arrêté (29/07/2022)	M. KOTANDJIAN Vahagn	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 309 - Nouvelle concession du 25/07/2022 au 24/07/2037.	Redevance : 315€
2022-1408	Arrêté (25/07/2022)	M. et Mme LIANCOURT Henri et Lucienne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 310 – Renouvellement anticipé de concession du 27/10/2023 au 26/10/2038.	Redevance : 315€
2022-1409	Arrêté (26/07/2022)	M. et Mme CHAMPAVERT André et Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n° 311 - Renouvellement anticipé de concession du 1/05/2026 au 30/04/2041.	Redevance : 315€
2022-1410	Arrêté (29/07/2022)	M. QUIVRON Pascal	Cimetière Saint Roch – Titre n° 312 - Nouvelle concession du 28/07/2022 au 27/07/2037.	Redevance : 315€
2022-1411	Arrêté (29/07/2022)	M. SABATER Raymond	Cimetière Saint Roch – Titre n° 313 - Renouvellement anticipé de concession du 4/04/2027 au 3/04/2042.	Redevance : 315€
2022-1412	Arrêté (29/07/2022)	M. SABATER Raymond	Cimetière Saint Roch – Titre n° 314 - Renouvellement anticipé de concession du 29/04/2027 au 18/04/2042.	Redevance : 315€
2022-1413	Arrêté (29/07/2022)	M. et Mme ANZALONE Céline	Cimetière Saint Roch – Titre n° 315 - Nouvelle concession du 28/07/2022 au 27/07/2072.	Redevance : 1197 €
2022-1414	Arrêté (2/08/2022)	M. QUERCIA Eric	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 316 – Renouvellement anticipé de concession du 31/12/2026 au 30/12/2041.	Redevance : 315€
2022-1415	Arrêté (2/08/2022)	Mme BEGOU Jacqueline	Cimetière Saint Roch – Titre n° 317 - Nouvelle concession du 2/08/2022 au 1/08/2052.	Redevance : 690 €
2022-1416	Arrêté (4/08/2022)	Mme ALI Oidhoianti et M. KWENDING Moïse	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 318 - Nouvelle concession du 4/08/2022 au 3/08/2037.	Redevance : 315€
2022-1417	Arrêté (8/08/2022)	Mme CAPUTO Grazia	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 319 - Nouvelle concession du 8/08/2022 au 7/08/2022.	Redevance : 1197 €
2022-1452	Arrêté (23/08/2022)	M. et Mme AMAR Albert et Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 522- Nouvelle concession du 25/10/2011 au 25/10/2061.	Redevance : 1065 €
2022-1453	Arrêté (29/06/2022)	M. CAZAUX René	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 267 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 23/06/2022.	Redevance : 13 424,01 €
2022-1454	Arrêté (17/08/2022)	Mme JUREN Eva	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 320 - Nouvelle concession du 16/08/2022 au 15/08/2052.	Redevance : 798 €

**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

2022-1455	Arrêté (16/08/2022)	M. SOLARO Roger	Cimetière Saint Roch – Titre n° 321 - Renouvellement anticipé de concession du 28/09/2022 au 27/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1456	Arrêté (23/08/2022)	Mme TOMASELLI Rosaria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 322 – Renouvellement de concession du 2/12/2020 au 1/12/2035.	Redevance : 315 €
2022-1457	Arrêté (22/08/2022)	M. JAVEY Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 323 - Nouvelle concession du 18/08/2022 au 17/08/2072.	Redevance : 1197 €
2022-1458	Arrêté (18/08/2022)	M. BENHAIM Maurice	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 324 - Nouvelle concession du 18/08/2022 au 17/08/2072.	Redevance : 1197 €
2022-1459	Arrêté (23/08/2022)	Mme VARGA Angela	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 325 - Nouvelle concession du 22/08/2022 au 21/08/2037.	Redevance : 315 €
2022-1460	Arrêté (25/08/2022)	Mme BUCH Josephine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 326 - Nouvelle concession du 23/08/2022 au 22/08/2037.	Redevance : 315 €
2022-1461	Arrêté (24/08/2022)	M. BALAGNA Giovanni	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 327 – Renouvellement de concession du 17/08/2022 au 16/08/2037.	Redevance : 315 €
2022-1462	Arrêté (24/08/2022)	Mme CASTELLI Segonda	Cimetière Saint Roch – Titre n° 328 - Renouvellement de concession du 7/03/2022 au 6/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-1463	Arrêté (24/08/2022)	Mme JAMMET Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n° 329 - Renouvellement de concession du 23/07/2022 au 22/07/2037.	Redevance : 630 €
2022-1464	Arrêté (25/08/2022)	Mme CARLIER Marilena	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 330 - Nouvelle concession du 24/08/2022 au 23/08/2052.	Redevance : 690 €
2022-1465	Arrêté (26/08/2022)	M. MANGIONE Carmélo	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 331 – Renouvellement anticipé de concession du 10/01/2027 au 9/01/2057.	Redevance : 690 €
2022-1466	Arrêté (29/08/2022)	M. PENIN Roger	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 332 – Renouvellement de concession du 14/03/2022 au 13/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-1504	Arrêté (29/08/2022)	Mme FABIANI Arlette	Cimetière Saint Roch – Titre n° 333 - Renouvellement de concession du 22/03/2021 au 21/03/2036.	Redevance : 315 €
2022-1505	Arrêté (29/08/2022)	M. IMMEL Ahmed	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 334 – Renouvellement de concession du 29/05/2013 au 28/05/2028.	Redevance : 315 €

**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

2022-1506	Arrêté (29/08/2022)	Mme DELAHAIE Luisa	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 335 – Renouvellement de concession du 19/07/2022 au 18/07/2052.	Redevance : 690 €
2022-1507	Arrêté (30/08/2022)	Mme CORNEC Véronique	Cimetière Saint Roch – Titre n° 336 - Renouvellement de concession du 20/01/2018 au 19/01/2048.	Redevance : 690 €
2022-1508	Arrêté (30/08/2022)	Mme PEREZ Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 337 – Renouvellement de concession du 20/04/2022 au 19/04/2037.	Redevance : 315 €
2022-1509	Arrêté (30/08/2022)	M. NAINEMOUTOU Elie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 338 – Renouvellement de concession du 21/08/2022 au 20/08/2037.	Redevance : 315 €
2022-1510	Arrêté (30/08/2022)	M. CASSARO Guiseppe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 339 – Renouvellement de concession du 26/08/2022 au 25/08/2037.	Redevance : 315 €
2022-1511	Arrêté (30/08/2022)	Mme MARIAT Alice	Cimetière Saint Roch – Titre n° 340 - Renouvellement de concession du 2/03/2022 au 1/03/2037.	Redevance : 630 €
2022-1512	Arrêté (31/08/2022)	M. CHENEVAS-PAULE Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 341 – Renouvellement de concession du 2/05/2022 au 1/05/2037.	Redevance : 630 €
2022-1513	Arrêté (31/08/2022)	Mme ETERRADOSSI Jacqueline	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 342 – Renouvellement de concession du 6/05/2022 au 5/05/2037.	Redevance : 399 €
2022-1514	Arrêté (6/09/2022)	Mme ROQUET Jacqueline	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 343 – Renouvellement anticipé de concession du 31/10/2027 au 30/10/2042.	Redevance : 315 €
2022-1515	Arrêté (1/09/2022)	Mme GARIN Jeanne	Cimetière Saint Roch – Titre n° 344 - Renouvellement de concession en perpétuelle à compter du 27/01/2021.	Redevance : 14 607 €
2022-1516	Arrêté (5/09/2022)	Mme BROCHIER Thérèse	Cimetière Saint Roch – Titre n° 345 - Nouvelle concession du 1/09/2022 au 31/08/2052.	Redevance : 690 €
2022-1517	Arrêté (5/09/2022)	M. MIRANDA Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 346 - Nouvelle concession du 5/09/2022 au 4/09/2037.	Redevance : 399 €
2022-1518	Arrêté (8/09/2022)	M. et Mme BLANCO Augustin et Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 347 - Renouvellement de concession du 15/09/2014 au 14/09/2029.	Redevance : 315 €
2022-1519	Arrêté (6/09/2022)	Mme MOTHEs Marie-Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n° 348 - Renouvellement de concession du 8/08/2022 au 7/08/2052.	Redevance : 1 380 €

**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

2022-1520	Arrêté (6/09/2022)	M. MOREAU Fernand	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 349 – Renouvellement de concession du 14/06/2022 au 13/06/2037.	Redevance : 315 €
2022-1521	Arrêté (7/09/2022)	Mme CASTRO AGUILERA Dulce	Cimetière Saint Roch – Titre n° 350 - Nouvelle concession du 24/07/2021 au 23/07/2051.	Redevance : 690 €
2022-1522	Arrêté (7/09/2022)	Mme PETTITI Anne-Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n° 351 - Renouvellement de concession du 26/03/2022 au 25/03/2037.	Redevance : 315 €
2022-1523	Arrêté (7/09/2022)	M. CAILLE Frédéric	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 352 – Renouvellement de concession du 14/07/2022 au 13/07/2037.	Redevance : 315 €
2022-1524	Arrêté (7/09/2022)	M. SANCHEZ Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n° 353 - Renouvellement de concession du 30/09/2022 au 29/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1525	Arrêté (8/09/2022)	Mme CONSONNI Anne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 354 – Renouvellement de concession du 27/09/2022 au 26/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1526	Arrêté (8/09/2022)	M. POMPOSA Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 355 – Renouvellement de concession du 28/07/2022 au 27/07/2052.	Redevance : 690 €
2022-1566	Arrêté (15/09/2022)	MM. LOTITO Marc et Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 356 – Renouvellement anticipé de concession du 14/02/2023 au 13/02/2038.	Redevance : 630 €
2022-1567	Arrêté (13/09/2022)	Mme NIEVAS Marthe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 357 – Renouvellement anticipé de concession du 31/01/2025 au 30/01/2040.	Redevance : 315 €
2022-1568	Arrêté (14/09/2022)	M. MORIVAL Serge	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 358 – Renouvellement de concession du 26/01/2022 au 25/01/2037.	Redevance : 315 €
2022-1569	Arrêté (15/09/2022)	Mme AGHORIAN Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 359 – Renouvellement de concession du 25/09/2022 au 24/09/2052.	Redevance : 690 €
2022-1570	Arrêté (15/09/2022)	Mme PASQUALETTI Maria	Cimetière Saint Roch – Titre n° 360 - Renouvellement de concession du 17/09/2022 au 16/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1571	Arrêté (15/09/2022)	M. STROPPARO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 361 – Renouvellement de concession du 2/09/2022 au 1/09/2052.	Redevance : 690 €
2022-1572	Arrêté (16/09/2022)	Mme DUVIOL Berthe	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 362 – Renouvellement de concession du 11/09/2022 au 10/09/2037.	Redevance : 630 €

**Annexe à la délibération n° 29992 Conseil municipal du 7 novembre 2022**

2022-1573	Arrêté (16/09/2022)	Mme ESPUCHE Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 363 – Renouvellement de concession du 15/09/2022 au 14/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1574	Arrêté (21/09/2022)	M. FAZLEABASSE Daoudbay Sam	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 364 – Renouvellement de concession du 24/01/2022 au 23/01/2052.	Redevance : 690 €
2022-1575	Arrêté (21/09/2022)	Mme DUPRIEZ Bernadette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 365 – Renouvellement de concession du 29/09/2022 au 28/09/2037.	Redevance : 315 €
2022-1576	Arrêté (21/09/2022)	M. CALLET Roger	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 366 – Renouvellement de concession du 18/04/2021 au 17/04/2071.	Redevance : 1197 €
2022-1577	Arrêté (21/09/2022)	Mme GINIER-GILLET Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 367 – Renouvellement de concession du 4/07/2010 au 3/07/2040.	Redevance : 690 €
2022-1578	Arrêté (21/09/2022)	M. CHAL Albert	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 368 – Renouvellement de concession du 18/09/2021 au 17/09/2036.	Redevance : 315 €
2022-1579	Arrêté (21/09/2022)	Mme CHAL Fabienne	Cimetière Saint Roch – Titre n° 369 - Renouvellement de concession du 22/03/2022 au 21/03/2037.	Redevance : 315 €

**Attribution de subventions suite au comité d'avis du 3 octobre 2022**  
**Tableau récapitulatif**

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	MUSIQUES	CIMN	<p><b>12ème édition du Festival Détours de Babel (DDB) + saison 2021/2022 du Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas (TSMB). 12ème édition du festival DDB</b>, 11/03-12/04/22 : 30n de spectacles à Grenoble et en Isère, 9 créations. Installation sonore et performance à l'Ancien Musée de peinture. Les chantiers : appel à projets musicaux, ouvert aux jeunes artistes pour réaliser un premier projet dans des conditions professionnelles. <b>4 Temps forts</b> : Journées du Patrimoine immatériel (sept.), Jeune Public (fin oct.), Brunchs Très-Cloîtres (pendant le festival), Temps fort Niger (nov). <b>TSMB</b> : 60n de concerts, rencontres et échanges autant que possible en amont des spectacles, ou en bord de scène à la fin. Répétitions publiques. 30 résidences dont les résidences "chantiers". <b>4 projets participatifs</b> : 1/Projet opératique d'Alex Grillo, musique et marionnettes, avec MJC des Allobroges, l'ODTI, l'école Léon Jouhau, la Casemate pour la fabrication des marionnettes, aux côtés du groupe Gayam 16, restitution au festival 2/ Orchestre Soundpainting avec Walter Thompson, l'orchestre des campus, le chœur universitaire, collège Champollion (Grenoble) et lycée Gabriel Fauré (Annecy) - 200 participants, 3/projet avec Camel Zekri pour les enfants de Varcès-Allières-et-Risset restitué dans le cadre du festival, 4/ Les noces de Sabah, projet participatif avec 2 classes d'élèves du collège Jules Valès (Fontaine) et 2 chœurs d'adultes (Fontaine) et musiciens professionnels internationaux.</p> <p><b>Action culturelle globale</b> : ateliers de découverte du gamelan javanais dans le cadre du spectacle d'Alex Grillo ; Rencontres entre Leïla Martial et les élèves de l'atelier Chant du CLEPT autour des chants pygmées AKA ; Ateliers d'initiation pour tous au chant konnakol avec Manjunath B.C. et rencontre avec les enfants des écoles de l'académie de Grenoble ; + parcours d'actions culturelle en cours avec les partenaires du CIMN autour des spectacles du Festival 22. <b>Action culturelle sur le quartier</b> : 1/concerts et rencontres en après-midi spécifiquement organisés à l'intention de certains publics (patients et personnel du CHU, scolaires et personnes du champ médico-social, jeunes du quartier Alma-Très-Cloître) ; 2/visites du théâtre et rencontres avec les artistes en résidence à destination des habitants du quartier (partenariat MDH, CODASE, CSF38..) ou en lien avec des structures (Histoires de., office du tourisme) ; 3/ « Chantiers professionnels » à destination des jeunes du quartier Alma-Très Cloîtres. Découverte des métiers par la réalisation de différentes missions tout au long du festival ; accueil des artistes, accueil et placement du public, gestion des caterings, etc. En partenariat avec la MJC des Allobroges et le Codase .</p>	298 716,00 €			86 469,49 € (FI)	299 716 €	249 316 € (CM 13/12/2021)	49 400 € solde subven tion	F (CA du 5 novemb re 21)

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	CINÉMA	CINEX	<p><b>Subvention d'investissement pour le renouvellement du parc de matériels et travaux d'insonorisation/isolation.</b></p> <p>Cinex mène depuis plusieurs années un travail de fabrique et de médiation autour du cinéma documentaire de création sur le territoire grenoblois : des ateliers de réalisation en milieu scolaire, pénitentiaire et hospitalier. Egalement, l'association élabore des programmations de cinéma documentaire en salle et dans des lieux non dédiés au cinéma. Enfin, elle accueille en résidence de création des cinéastes pour écrire, développer et monter leurs films.</p> <p><b>Concernant le renouvellement du parc de matériels :</b> l'objectif est que Cinex puisse continuer à être un pôle de mutualisation de moyens techniques, que ce soit en terme de réalisation, montage et projection (bancs de montage, matériels de prise de son et vidéo). Ces achats permettront la pérennisation des actions engagées par la structure envers les publics dits éloignés de ces pratiques dans le cadre d'atelier de réalisation ou d'atelier de programmation/diffusion. <b>Concernant les travaux d'aménagement</b> suite au transfert du siège de l'association : l'objectif est de permettre à l'association de fonctionner convenablement dans ses nouveaux locaux. En réalisant les travaux d'insonorisation et d'isolation, la structure pourra continuer à accueillir des projets extérieurs en montage et en écriture sans pénaliser le quotidien de la structure.</p>	3 000 €				10 000 € en mars pour subvention projet 5 000 € en septembre pour subvention investissement	3 000 € d'aide au projet (CM 28/03/2022)	3 000 € sub invest	F



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	COMPAGNIE SCALÈNE	<p><b>Création chorégraphique <i>Si j'étais à ta place</i>, diffusion et 4e édition du festival Ouverture Exceptionnelle en octobre</b></p> <p>La DAC a été sollicitée pour apporter un soutien aux activités de la compagnie : création <i>Si j'étais à ta place</i>, soutien à la diffusion des spectacles <i>Une question d'espace</i> et <i>Un pied devant l'autre</i> et soutien à l'organisation de la 4ème édition du festival <i>Ouverture exceptionnelle</i> qui a lieu du 7 au 15 octobre.</p> <p>La compagnie demande une aide complémentaire pour l'organisation de ce dernier. Pour mémoire, il s'agit d'un temps de rencontres et d'échanges entre artistes, équipes, commerçants, habitants, personnels des institutions, partenaires, acteurs culturels, maisons des habitants, agences immobilières, entreprises, publics, artisans. Des équipes artistiques prendront de manière éphémères des magasins aujourd'hui fermés pour en faire des boutiques d'artistes, Des commerces ouverts proposeront des actions inattendues ou exceptionnelles, des habitants circuleront à la rencontre d'un cours Berriat dont l'histoire, les histoires restent à raconter, où des artistes seront à (re)découvrir.</p> <p>La compagnie connaît des difficultés pour boucler le budget dues à des diminutions de subventions (diminutions qui s'ajoutent à la perte d'un important financeur en 2021). Face à ces difficultés, la compagnie a réduit ses charges artistiques en redimensionnant le projet et en rognant sur la masse salariale Scalène dédiée à l'évènement qui devient à force de réduction de coût, la seule variable d'ajustement. Malgré ces ajustements le projet présente un déficit de 7 000 €.</p>	8 000 €	3 000 €			15 000 €	8 000 € (CM 7/2/2022)	1 000 € sub compl exceptionnelle	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
13	DANSE	ENCORPS À VENIR (0006131)	<p><b>Subvention complémentaire exceptionnelle pour la Recréation de l'opus 4 d'Espace Imaginaire - 4-16/04/2022 à la Tête Bleue, Quai Perrière.</b></p> <p>Il s'agit de compléter le soutien au projet <i>Espace imaginaire</i>. Adéli Motchan se dit être une « chorégraphe-plasticienne, arpenteuse de l'imaginaire ». Son travail artistique se situe aux confins du théâtre, de la danse et de la performance. Les corps et les lieux sont ses complices dans le processus de création : elle fait appel à l'intime, au subtil, à la contemplation et à la force des images. Autour de la création in situ <i>Espace imaginaire</i>, plusieurs dispositifs de médiation sont mis en place : habitant.e.s "complices" invité.e.s à prendre part entière dans le processus ; ateliers dansés pour une plongée dans les états de corps de l'improvisation... Les représentations sont prévues du 6 au 8 octobre 2022 à la Tête Bleue de Grenoble (6 au total) dans une configuration intime où la jauge est réduite à 30 personnes. Ces représentations sont l'occasion pour la compagnie de réaliser un important travail de réseautage auprès de plusieurs structures locales (TMG, Pacifique, Département...) et ainsi donner une visibilité à la compagnie qui est l'une des seules à proposer ce genre de forme sur l'agglomération. L'association a appris dernièrement qu'un de ses partenaires ne soutiendrait pas le projet. Cette subvention était très attendue par l'association qui est en train de monter un dossier pour obtenir une aide du Fonpeps (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle).</p>					4 900 €	2 000 € (CM 28/03/2022)	1 000 € sub comple exception nelle	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	ARTS DE LA RUE	HISTOIRES SANS FINS	<p><b>Subvention investissement pour l'acquisition d'un parc lumière pour leurs créations.</b></p> <p>Acquisition d'un parc lumière pour les besoins de leurs créations qui mêlent théâtre, cirque, pyrotechnie, le tout dans un univers de légendes et de mythes. Cet investissement leur permettra notamment d'être autonomes sur leurs spectacles ; notamment "Le cycle des immortels" (dont la création a été soutenue par la Ville).</p> <p>Cette demande s'inscrit dans une démarche de recherche autour de la création lumière dans leur production.</p> <p>Pour le spectacle "Le cycle des Immortels", cet investissement lumière leur permettra de faciliter sa diffusion sur le bassin Grenoblois. La compagnie souhaite également s'inscrire dans une démarche de mutualisation en mettant à disposition ce matériel à d'autres structures et sur des événements : le Prunier Sauvage, Festiv'art, Rencontres du jeune théâtre européen...</p>	1 500 €				2 500 €		1 500 € subv invest	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	THÉÂTRE	LA BAJ'ART	<p><b>Subvention investissement pour l'équipement de la salle dédiée à la création de spectacle vivant et à la captation audio et vidéo.</b></p> <p>La Baj'Art est un nouveau pôle d'apprentissage et de création artistique de l'agglomération grenobloise. Le collectif a pris place dans une ancienne usine de confiserie du quartier de La Bajatière. Le lieu a été aménagé en quelques mois : studios de musique, salle de danse, ateliers de peinture, grande salle de répétition transdisciplinaire, espace de coworking...</p> <p>Axes défendus par le collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualiser les espaces et les moyens pour créer, expérimenter</li> <li>- rendre accessibles financièrement des lieux et des conditions de travail de niveau professionnel pour les amateurs et les professionnels</li> <li>- faire se rencontrer différents publics (artistes professionnels et amateurs)</li> <li>- créer une dynamique culturelle dans le quartier de la Bajatière en collaboration avec les acteurs culturels (travaille en partenariat avec le Grand Collectif et le Collectif Voisin), associatifs et les établissements scolaires</li> <li>- Favoriser l'égalité femmes-hommes : l'équipe dirigeante et bénévole est très largement féminine (environ 70% des personnes impliquées sont des femmes à des postes clé).</li> </ul> <p>L'objectif de ce projet d'investissement est de créer un outil de travail mutualisé pour les professionnels du spectacle vivant. Cet espace répondra à un besoin sur le bassin Grenoblois d'espaces permettant à la fois de travailler dans des conditions de salle noire et de réaliser des captations audio et vidéo du travail réalisé.</p> <p>Il existe en effet peu d'espaces équipés en dehors des salles de spectacle ou des scènes conventionnées sur la métropole grenobloise et ces dernières sont difficilement accessibles car souvent prises d'assaut ou occupées pour des représentations publiques. Cet espace n'accueillera pas de représentations publiques et entend donc répondre aux besoins réguliers des artistes avec des contraintes d'agenda limitées.</p>					10 000 €		5 000 € subv invest	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	THÉÂTRE CIRQUE	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	<p><b>Subvention d'investissement - Aide à la mise aux normes et travaux sur le camion-théâtre et le chapiteau.</b></p> <p>La compagnie théâtrale dispose de deux structures itinérantes : un camion-théâtre construit en 2002 et un chapiteau conçu et réalisé en 2009. Ces équipements permettent de créer et de diffuser leurs spectacles mais accueillent et servent également à d'autres équipes artistiques et d'autres évènements, notamment en 2022 : la fête des Tuiles, les 10 ans du Prunier Sauvage et la 6ème édition du festival du clown au parc Bachelard.</p> <p>Ces équipements demandent un entretien et une maintenance régulière afin de les maintenir aux normes et de proposer de bonnes conditions d'accueils et de création : mise aux normes sécuritaires / Achat de matériel électrique, son et lumière / Renouvellement des assises pour le public / Acquisition d'équipements scéniques pour l'accueil des compagnies ...)</p> <p>La compagnie est dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique et de son bilan carbone en favorisant la mutualisation de ses installations et de son parc de véhicule mais aussi en installant un système de chauffage-climatisation bio-inspiré AA+ et en transformant le système d'éclairage du camion théâtre en système basse consommation.</p>	15 000 €			3 710,19 € (HF)	15 000 € en décembre pour le projet 10 000 € en septembre pour de l'investissement	15 000 € aide au projet (CM 13/12/2021)	5 000 € subv invest	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	MUSIQUES	LE STUD	<p><b>Investissement pour travaux de ventilation-chauffage-climatisation</b></p> <p>L'Ampérage est situé dans un bâtiment en pierre, la salle de diffusion en RDC est équipée d'une coursive « ouverte » où se trouvent les loges, l'espace catering et le bureau de régie. Ouverte depuis 2008, la salle a bénéficié des financements d'investissement de la Ville de Grenoble, du Conseil Départemental de l'Isère, de la région Rhône-Alpes et du CNV liés à la création d'une salle de spectacle. L'accueil des artistes et des publics est aujourd'hui à améliorer et à pérenniser au vu de la législation.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>&gt;&gt;&gt; Concernant la maîtrise de la qualité de l'air intérieur dans les ERP dans le contexte de l'épidémie COVID 19 et plus longuement. La réglementation impose des normes de renouvellement de l'air afin de prévenir les atteintes à la santé d'une mauvaise qualité de l'air intérieur. <i>Pour des contraintes liées à la disposition des locaux et « afin d'éviter un transfert éventuel d'aérosols viraux dans plusieurs locaux », chaque pièce sera équipée indépendamment dans la ventilation et le chauffage/climatisation.</i></p> <p>&gt;&gt;&gt; L'installation de la climatisation permettrait d'améliorer l'accueil des artistes et des publics dès les premières chaleurs et ainsi d'étendre la programmation au mois de Juillet.</p> <p>&gt;&gt;&gt; L'installation du chauffage permettrait de travailler dans de meilleures conditions et de contribuer à la maîtrise de l'énergie. Jusqu'à présent pas de chauffage centralisé en hiver, seulement des chauffages d'appoint.</p> <p><b>Matériel :</b> aération ventilation mécanique par « renouvellement d'air » ainsi qu'un système de chauffage réversible.</p> <p><b>Avis défavorable :</b> Le projet de travaux d'aération et de chauffage/climatisation semble intéressant pour les usagers multiples de la salle (artistes, associations, publics). En revanche, s'agissant de travaux d'amélioration du bâtiment pour un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville, les travaux proposés n'entrent pas dans le cadre de l'accompagnement de la Ville dans le cadre du dispositif 12.</p>	90 000 €		3 000 € (dispo 7)	3 056,96 (HF)	100 000 € en décembre 2021 pour le projet 15 000 € en septembre pour de l'investissement	90 000 € aide au projet (CM 13/12/2021)	0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p><b>Programmation d'une saison de musique classique à l'Auditorium du Musée. &gt;&gt; Diffusion d'environ 35 concerts de musiques classiques :</b> <u>Cycle "Les Midis en musique"</u> : 8 concerts à la pause déjeuner (jazz, classique, musiques du monde) avec de nouveaux talents et de jeunes interprètes, artistes locaux et d'ailleurs // dont 3 "ballades musicales" immergeant au coeur de 3 pays en partenariat avec DAIE et l'UPEG ;</p> <p><u>Cycle "Jouer les mots"</u> : 4 concerts pour célébrer l'alchimie entre les mots et la musique en partenariat avec la BMG ;</p> <p><u>Cycle "Peinture et musique"</u>: 2 concerts, 1 conférence et 1 déambulation musicale en lien avec l'exposition <i>Bonnard</i>, 2 concerts et brèves musicales en lien avec l'exposition <i>En roue libre</i> ; les Incontournables (4 concerts) ; "Jeunes talents" (5 concerts) ;</p> <p><u>Cycle "Nature et musique"</u> : 3 concerts, "La Folle Nuit Nature...llement" en partenariat avec la Folle Journée de Nantes et le CRR et la Nuit européenne des musées ;</p> <p><u>3 concerts "Incontournables"</u> ;</p> <p><u>4 propositions jeunes publics et famille pour Noël</u> : 1 concert "Hayim, Toledo 1267" musique et théâtre d'ombres et 3 courts métrages jeune public.</p> <p><b>&gt;&gt; Tarifs :</b> réduit gratuit à 5€, plein entre 17€ et 25€ en moyenne et quelques événements en entrée libre et à environ 10€</p> <p><b>&gt;&gt;&gt; La concrétisation des objectifs fixés par l'association pour la suite de l'année ont pris la forme :</b> d'une représentation scolaire avec un travail sur un dossier pédagogique (seconde séance envisagée mais non faite faute de budget) ; de travail avec la MDH bois d'Artas et la MJC parmentier pour les courts métrages musicaux de Noël pour enfants, partenariat avec la MDH chorier pour le concert "Hommage à Brassens".</p> <p><b>Complément d'information :</b> L'association semble avoir besoin d'un accompagnement approfondi sur la mise en place de ses actions culturelles et actions vers des publics éloignés de la culture, celle-ci a commencé à répondre aux attentes de la Ville sur ces questions, mais cela semble encore insuffisant, il conviendra d'être attentif à l'évolution du projet présenté pour 2023.</p>	28 500 €			8 369,88 (HF)	35 000 €	20 000 € (CM 07/02/2022)	6 000 € sub compl	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE (OSUG)	<p><b>Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur.</b> Un orchestre d'étudiants encadré par des professionnels et qui a pour but de diffuser la musique classique auprès d'un public amateur. 85 musiciens : 60% étudiants et 40% amateurs de tous âges. Répétitions hebdomadaires à la salle Morillot (CDI de l'ancien Lycée Jean Jaurès depuis sept 22). <i>Tarifs</i> : cotisation à l'année : 20€ pour les étudiants et 30€ pour les non étudiants. Pour la saison 21-22, l'Orchestre Universitaire a proposé 4 programmes différents : <b>1/ un programme de concertos avec solistes et orchestre</b> qui mettent en avant de jeunes talents locaux lauréat du précédent concours Talents Classiques, organisé par l'orchestre avant l'épidémie - avec Tchaïkovsky et Chausson. Tarif entre 12€ et 20€, avec au programme 3 concertos. 3 concerts ont eu lieu dont 2 à Grenoble à la Salle Messiaen. <b>2/ le partenariat annuel avec La Fabrique Opéra</b>, cette année, "Cabaret" la comédie musicale, mise en scène par Philippe Arlaud, au Summum qui aura lieu les 4 et 5 avril au Summum à Grenoble. <b>Ainsi que "Roméo et Juliette"</b> de Ch. Gounod, mise en scène par Gersende Michel, reporté pour cause de Covid en 2020 et 2021, du 3 au 5 juin. Ces deux opéras mobilisent de nombreux jeunes, des solistes professionnels, des choristes et musiciens amateurs. <b>3/ une nouvelle session du concept de répétitions publiques</b> « Dans la Tête d'un chef d'Orchestre" en haut du téléphérique de La Bastille le 18 mai 22, autour du programme de Roméo et Juliette // Répétition ouverte sur 1 ou 2h avec proposition aux spectateurs en fin de session de diriger les musiciens.</p> <p><b>Difficultés rencontrées</b> : Sur cette saison, il a été nécessaire de faire plus de répétitions afin de préparer deux opéras. Une baisse de fréquentation d'environ -30% a aussi été constatée du fait du contexte sanitaire encore en tension. On note aussi le non-renouvellement de la subvention de l'UGA Enfin, l'association note une situation financière compliquée issue des années précédentes qui a conduit l'association à une situation complexe.</p>	3 000 €			15 531,25 € (FI) Salle moriloot jusqu'au 31/8/2022 Ancien lycée Jean Jaurès du 01/09 au 31/12/2022	4 000 €	1 500 € CM 28/03/2022	1500 €	F



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contribution volontaire en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub DAC déjà accordée pour 2022	Montant proposé pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
12	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p><b>Subvention investissement pour du matériel mutualisé - La DAMME.</b></p> <p>Issu des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, le dispositif la DAMME propose de mettre à disposition du matériel logistique et événementiel au service des associations et des manifestations. La DAMME permet de mettre à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des manifestations du territoire. Il met à disposition d'un ensemble d'acteurs du matériel mutualisé.</p> <p>La demande concerne l'achat de matériel (notamment barnums, éclairage et tables + assise) pouvant être mutualisé et servir aux manifestations d'autres acteurs du territoire. C'est un type de matériel assez large pouvant servir à un maximum d'acteur. Ces achats permettront de compléter le matériel déjà mutualisé.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la mutualisation de moyens et de ressources</li> <li>- Permettre à certains acteurs d'avoir accès à des ressources logistiques et matérielles professionnelles</li> <li>- Faciliter la mise en réseau</li> <li>- Favoriser les partenariats</li> <li>- Valoriser la dynamique associative du territoire</li> </ul> <p><b>Matériel :</b> éclairage : un kit de 120m de guirlande LED + caisse de transport ; praticable de scène + structure (pour compléter les praticables déjà achetés ; mobilier : lot de 10 tables de brasserie bois + 20 bancs + chariot de transport (vient compléter les tables déjà acquises) ; Barnums : lests et toiles, pièces de rechange de barnums.</p>	16 000 €	8 000 €	Dispo 7 7 000 €		31 000 € en février pour le projet 4 000 € en septembre pour de l'investissement	31 000 € aide au projet (CM 7/2/22)	4 000 € subv invest	F

### Contributions volontaires en nature – Année 2022 – Tableau récapitulatif

#### Montants + de 23 000€

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Arts plastiques	LE 102	41 986,80 €	Contribution volontaires en nature	Convention
Danse	ABC DANSE	33 481,20 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Théâtre	EN SCÈNE ET AILLEURS	49 279,65 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Divers	OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	34 654,26 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Musiques	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	86 733,94 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts visuels	UTOPIA	50 065,04 €	Contribution volontaire en nature	Convention

## Contributions volontaires en nature – Année 2022 – Tableau récapitulatif

Montants – de 23 000 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Arts visuels	A BORD PERDU	6 187,09 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – PORTE DU MIDI	15 097,78 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	15 314,51 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts plastiques	AUTHENTIK KOOLURE	13 768,60 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	COMPAGNIE IMPACTE	2 292,75 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	LE GRAND COLLECTIF	11 730,00 €	Contribution volontaire en nature	notification
Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS TOUT AU LONG DE LA VIE (CINEDUC)	2 087,71 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	3 072,74 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	THÉÂTR'ENSEMBLE	3 910,64 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	CE SCHNEIDER ELECTRIC	5 300,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	ENVOL ISÈRE AUTISME	7 900,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	LA MAISON DE L'IMAGE	9 200,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	MAISON DES ARTS PLASTIQUES DE GRENOBLE	6 600,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts plastiques	OURALPES	6 600,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification

**ANNEXE**  
**Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culturels pour Place(s) aux enfants**  
**Exercice budgétaire 2022 – Tableau récapitulatif**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé représentant 50 % de la somme versée en 2022
Arts plastiques et musique	<b>Association Fusées</b>	<u>2 parcours déclinables :</u> <b>1 – La symphonie du bocal</b> : création musicale à partir de bocaux + ou – remplis dans une logique de percussion + chant / Restitution : symphonie du bocal de quelques minutes devant l'école // <b>2 – Mon bocal et moi</b> : une création plastique de « tableaux » individuels et collectifs, séances photos avec studio mobile de l'émotion par le corps, découpe pour les mettre derrière les bocaux // Exposition finale sur la place avec le Musée mobile du bocal dans lesquels on pourra écouter des extraits sonores créés à partir des témoignages des enfants // <u>Intervenantes</u> : Marielle Imbert réalisatrice photo, chanteuse et musicienne et Marie Boiton plasticienne dessinatrice.	2 000 €	<b>4 050 €</b>	Favorable : proposition adaptable à tous les âges et publics – espace public pris en compte <b>1 intervention</b> école Christophe Turc Secteur 6, financement 100 %	<b>2 025 €</b>
Arts plastiques	<b>Collectif Terron</b>	<b>Création d'installations en fibres végétales aux abords de l'école avec la participation des élèves et des habitant·e·s</b> : des demis-cocons qui auront un rôle d'espace de jeu et de revégétalisation // Implication des enfants et habitants dans la construction de leur environnement. Ateliers sensibilisation sur la matière / imaginaire et création des cocons / construction avec fibres végétales / Restitution – inauguration festive / 3 intervenant·e·s de la compagnie.	3 000 €	<b>4 500 €</b>	Favorable : métamorphose pérenne et éphémère de l'espace public par les participant·e·s, partenariats proposés, inauguration festive pour toutes et tous <b>1 intervention</b> Périscolaire Beauvert secteur 4, Financement à 100 %	<b>2 250 €</b>
Danse	<b>Cie François Veyrunes</b>	« <b>Éclats chorégraphiques In Situ</b> » : Étape 1: formation de formateurs pour les enseignant·e·s qui deviennent des passeurs de l'objet artistique // Étape 2: ateliers de création chorégraphique pour les élèves // Étape 3: présentation sur le parvis d'éclats chorégraphiques issus du répertoire de la cie et répétitions publiques Restitution : éclats chorégraphique des élèves et enseignants sur le parvis – Travail filmé par la compagnie.	10 000 €	<b>4 500 €</b>	Favorable : Cie aguerrie sur la médiation, espace public pris en compte avec répétitions spectacle et restitution, travail filmé, projet qui s'inscrit sur un temps long <b>1 intervention</b> La Maison d'enfantine Sect 5, financement 100 %	<b>2 250 €</b>

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé
Danse et arts plastiques	<b>Craque ta coquille</b>	« <b>In</b> » : <b>Travail de sensibilisation</b> sur les effets néfastes de l'industrie textile – <b>Ateliers d'écriture et danse hip-hop contemporaine</b> à partir des échanges et recherches sur ce sujet / Collecte de textiles en amont des séances de danse par les écoles et la MDH qui seront utilisés comme matière chorégraphique. // Restitution des ateliers sous forme de spectacle, chaque école est invitée à venir voir le travail de l'autre accompagnée d'une performance avec 2 danseurs et 1 musicien // En parallèle ateliers à la MDH et avec assos de couture en vue d'une expo-installation plastique éphémère sur les places aux enfants et aux abords de la MDH + temps festif avec restitution vidéo des représentations. <u>Intervenant.e.s</u> : 2 danseurs/danseuse et 1 musicien.	0 €	<b>4 000 €</b>	Favorable : prise en compte de l'espace public à travers la danse et expositions collectives, partenariats variés et anticipés <b>1 intervention</b> , école Jean Racine Secteur 5, financement 100 %	<b>2 000 €</b>
Photographie argentique	<b>Étincelles films</b>	« <b>Un sténopé dans mon quartier</b> » par Tomas Bozzato et Benoît Capponi, photographes : <u>Balades</u> créatives et prises de vue avec des sténopés pour réaliser une exposition collective dans le quartier et sur la place aux enfants. Ateliers sténopé (historique, exemple, balade créative dans le quartier, prise de vue, développement et tirages) / Choix des images, post prod et impression avec laboratoire de développement proposé sur place / Installation des tirages sur le parvis.	0 €	<b>4 136 €</b>	Favorable : prise en compte de la place et du quartier, discipline atypique, possibles de l'adapter à un public large <b>2 interventions</b> : école Bizanet secteur 2, financement à 90 % + Groupe scolaire libération Secteur 3 financement 100 %	<b>1 965 €</b>
Danse	<b>Groupe Emile Dubois</b>	« <b>Danse, ma planète, danse !</b> » : Parcours artistique autour de la création. / Ateliers de pratique de la danse : travail autour des 4 éléments (air, feu, eau, terre) et la manière de les retranscrire en mouvement. Jeu avec l'espace de la place aux enfants / Représentation de <i>Danse, ma planète, danse !</i> Sur le parvis pour tout public + première partie avec le spectacle des enfants + bal participatif pour toutes et tous à la fin de cette journée festive. + dossier pédagogique proposé aux enseignant.e-s / Enfants de 5 à 10 ans .	3 000 €	<b>4 500 €</b>	Favorable : ateliers in situ proposés, 3 temps forts sur la place : spectacle de la cie ouvert à tous, restitution amateurs en partage avec les professionnels et bal festif sur l'espace public <b>1 intervention</b> Groupe scolaire et périsco A. Daudet secteur 4, financement 100 %	<b>2 250 €</b>

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé
Théâtre et sérigraphie	<b>La Maison d'édition d'idées</b>	<b>Proposition autour de théâtres de papier, technique de conte d'origine japonaise, basée sur des images qui défilent dans un théâtre fabriqué en bois.</b> Chaque participant.e. est auteur d'une histoire à partir d'une thématique commune via un kit pour faire un livre créé par la Maison d'édition. Écriture et illustration grâce à la machine à dessiner, la machine à écrire, le lasagnogravure... // Chacun.e réalise 5 à 10 planches en papier et linogravure, à partir de son histoire, pour le théâtre de papier. // répétitions du spectacle : chacun.e s'entraîne à faire défiler ses planches et à adresser son histoire + travail de bruitage // une graphiste pro met en page les dessins pour réaliser une affiche collective qui sera mise dans différents endroits de l'école, sur l'espace public et dans les lieux partenaires // représentations - Parvis de l'école investi par le dispositif mobile théâtral, l'affichage, des éléments de décors et un esprit de fête // <u>Intervenantes</u> : Alice Guerraz, plasticienne et Sarah Babin graphiste .	4 000 €	<b>4 500 €</b>	Favorable : discipline originale permettant des ateliers variés ; écriture, dessin, bruitages, théâtre. Espace public pris en compte avec restitution et exposition <b>1 intervention</b> MJC Anatole France Secteur 3 Financement 100 %	<b>2 250 €</b>
Théâtre musical	<b>Les Zinzins</b>	« <i>Ramdam, le grand barouf des enfants</i> » : <b>Création d'une fête foraine à géométrie vocale variable, à mouvements gestuels non déjà vus...</b> Tout ce qui sera créé pendant les ateliers par les enfants constituera le socle artistique du Ramdam. <b>Transformation de l'espace</b> avec installation d'une caravane pour créer de la convivialité et suggérer à toutes et tous des choses possibles à faire dans cet espace public. En parallèle, les ateliers avec les enfants permettront de transformer cet espace avec leurs créations. // Une semaine pour créer, jouer : sur l'espace public rencontres et ateliers, animation d'un espace forain, récolte de paroles d'habitants en lien avec structures du quartier. Ateliers avec les enfants : création des décors, écriture et jeu théâtral, musique pour restitution pour « l'inauguration » du Ramdam // Intervenant.e.s : 4 : 1 comédienne, 2 musiciens, 1 coordinatrice.	1 500 €	<b>4 500 €</b>	Favorable : belle prise en compte du parvis de l'école, propositions d'ateliers variées, restitution fédératrice et festive, volonté d'ouvrir à d'autres partenariats. <b>1 intervention</b> école Anatole France Secteur 3 financement 100 %	<b>2 250 €</b>
Arts plastiques	<b>Lieu d'image et d'art - Centre d'art bastille</b>	<b>Artiste Lea Casacci</b> , intervenante avec le CAB depuis 2021. Le projet est tourné autour de la nature, la faire vivre autour du rêve, autour de matériaux détournés de leur usage premier./ Réalisation finale de fresques au sol et murales Ateliers et Jeux autour des matières : argile, ocre, mousse. Des formes : collage, tampon, sérigraphie de feuilles au sol, cyanotype muraux / Le projet peut s'ouvrir à d'autres participant.e.s pour la fresque collective avec un lien fait par le Cab.	17 500 €	<b>4 050 €</b>	Favorable : création d'une fresque collective sur l'espace public, sensibilisation à l'environnement et aux matières , public large concerné et partenariats élargis possibles <b>1 intervention</b> école Paul Bert Secteur 2. Financement à 90 %	<b>1 823 €</b>

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen Montant sub. DAC 2022	Montant sub. DAC 2022	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé
Arts plastiques et manipulations sonores	Loudmila projets	Création d'une installation plastique, sonore et immersive avec une présentation sous forme performative dans l'espace public. // Atelier fabrication de décor et écriture d'une histoire et d'une atmosphère sonore par la découverte et l'utilisation d'un instrumentarium (instruments analogiques, numériques, sampling...) // Restitution : performances de 5 min par groupe de création d'une atmosphère musicale et visuelle .  Intervenante : Flaca Boonse musicienne, artiste sonore et visuelle	0 €	3 500 €	Favorable : proposition atypique et accessible dès 3 ans. Prise en compte de l'espace public, partenariats avec maison de l'enfance centres de loisirs possibles <b>1 intervention</b> : école primaire Diderot Secteur 1. Financement 90 %	1 373 €
Danse	Poétiques industries (Sylvie Guillermin)	« <b>Matières dansées sur la place</b> » : <b>Ateliers chorégraphiques</b> : l'espace, le temps, le rapport aux autres, le sol, le mobilier sur la place, les portés... // <b>Panel d'outils et de jeux laissés à disposition</b> de l'équipe pédagogique pour travail entre les séances // <b>Représentations des danseurs de la cie</b> pour les élèves et les mettre en posture de créateur et spectateur // <b>Restitution</b> – spectacle sur la place	10 000 €	9 000 €	Favorable : Cie très outillée sur la médiation, espace public pris en compte, outils pédagogiques laissés aux enseignants, projet qui s'inscrit sur un temps long <b>2 interventions</b> : école Malherbe élémentaire et primaire secteur 5 financement 100 % + école primaire Simone Lagrange Secteur 1 financement 90 %	4 275 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 convention d'objectifs et de moyens	AD2S Ass Dévelop. Sports Sable	délibération n° 30082 du 7 novembre 2022		133 504 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	18 000 €	114 204 €	<b>6 000 €</b>
<b>Total</b>								<b>6 000 €</b>

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	14 janv. 21	31 déc. 23	30 550 €	Organisation de «la grenobloise»	20 300 €	0 €	<b>10 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys (AGBS)	12 janv. 21	31 déc. 23	8 267 €	Fonctionnement - Aide au développement équipe féminine	7 000 €	1 257 €	<b>5 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12 janv. 21	31 déc. 23	122 345 €	Fonctionnement complémentaire 2022	92 791 €	0 €	<b>9 300 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020			Organisation du trophée de l'Isère			
2 avenant financier	Collectif des Usagers de la Bifurk - CUB	21 févr. 22	31 déc. 22	170 421 €	Soutien du projet Les Bifurkations 2022	42 500 €	121 371 €	<b>1 000 €</b>
		délibération n° 27938 du 7 février 2022						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	2 févr. 21	31 déc. 23	25 860 €	Organisation du 16ème Challenge mondial d'épée U17	21 600 €	1 360 €	<b>3 500 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16 janv. 21	31 déc. 23	74 040 €	Organisation de l'Ekiden	44 125 €	0 €	<b>20 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA (FC2A)	12 janv. 21	31 déc. 23	43 302 €	Organisation du séjour « De l'Alma à la mer »	26 760 €	10 559 €	<b>500 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	7 janv. 21	31 déc. 23	82 140 €	Fonctionnement 2022 - volet "projet de club"	35 570 €	0 €	<b>46 430 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Grenoble ski	21 sept. 22	31 déc. 22	36 593 €	Organisation du biathlon d'automne	24 000 €	6 093 €	<b>3 500 €</b>
		délibération n° 28258 du 16 mai 2022						
2 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	15 mars 21	31 déc. 23	8 719 €	Fonctionnement - Aide au développement équipe féminine	7 000 €	3 309 €	<b>10 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
<b>Total</b>								<b>115 230 €</b>
<b>Total</b>								<b>121 230 €</b>



**POUR INFORMATION :**  
**TABLEAU RÉCAPITULATIF**  
**SUBVENTIONS PRESENTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022**  
**AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19**

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
AD2S Ass Dévelop. Sports Sable	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	18 000 €	114 204 €	<b>6 000 €</b>
Shin-Do Karaté Shotokan	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	1 000 €	0 €	<b>450 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>6 450 €</b>

Conseil Municipal du 07 novembre 2022  
Annexe n° 1 à la délibération 29-30252

**Participation financière année scolaire 2021-2022 aux écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat**

<b>ECOLES MATERNELLES PRIVEES</b>	<b>EFFECTIFS JUSTIFIES*</b>	<b>MONTANTS PROPOSES (FORFAIT 1295€)</b>
INSTITUTION BAYARD	64	82 880 €
SAINT JOSEPH	71	91 945 €
SAINT PIERRE DU RONDEAU	52	67 340 €
EXTERNAT NOTRE DAME	67	86 765 €
INSTITUTION SAINT BRUNO	85	110 075 €
LES CHARMILLES	28	36 260 €
<b>TOTAL</b>	<b>367</b>	<b>475 265 €</b>

\*Effectifs justifiés : 367 enfants sur enfants 378 déclarés (justificatifs manquants ou non validés)  
(Un forfait en 2021 de 1295€ par élève grenoblois de maternelle pour lequel un justificatif valide a été produit)

**Conseil Municipal du 07 novembre 2022**  
**Annexe n°1 à la délibération n° 32-30250**

**TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA DIRECTION EDUCATION JEUNESSE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022**

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION PROJET MONTANT ATTRIBUE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT MONTANT ATTRIBUE	MONTANT TOTAL CM NOVEMBRE 2022	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2022	Avantages en nature 2022 (estimation)	Subvention projet : montant attribué en 2021	Subvention fonctionnement: montant attribué en 2021	Montant total des subventions attribuées en 2021	Avantages en nature 2021
<b>ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES</b>										
<b>SECTEUR 1</b>										
MJC PARMENTIER	Subvention ateliers éducatifs		30 320 €			232 293 €		28 024 €	288 439 €	90 270 €
	Subvention séjours été 2022	1 980 €					Néant			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>1 980 €</b>	<b>30 320 €</b>	<b>32 300 €</b>						
CHORIER BERRIAT	Subvention ateliers éducatifs		900 €			175 103 €		13 958 €	179 725 €	62 798 €
	<b>Soit un total de :</b>		<b>900 €</b>	<b>900 €</b>						
<b>SECTEUR 2</b>										
MPT SAINT LAURENT	Subvention ateliers éducatifs		35 040 €			173 514 €		21 404 €	225 582 €	44 887 €
	Subvention séjours été 2022	3 600 €					2 232 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>3 600 €</b>	<b>35 040 €</b>	<b>38 640 €</b>						
MJC ALLOBROGES	Subvention ateliers éducatifs		15 995 €			246 332 €		20 940 €	279 088 €	175 319 €
	Subvention séjours été 2022	5 040 €					1 848 €			
	Subvention Ville, vie, vacances	3 500 €					3 400 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>8 540 €</b>	<b>15 995 €</b>	<b>24 535 €</b>						
MJC MUTUALITE	Subvention ateliers éducatifs		15 810 €			143 739 €		8 758 €	176 695 €	59 276 €
	Développement des pratiques artistiques	5 000 €					1 896 €			
	Subvention séjours été 2022	660 €						30 000 €		
	<b>Soit un total de :</b>	<b>5 660 €</b>	<b>15 810 €</b>	<b>21 470 €</b>						
CLEF	Subvention ateliers éducatifs		17 404 €			184 513 €		30 483 €	218 016 €	69 207 €
	Subvention séjours été 2022	4 308 €					2 906 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>4 308 €</b>	<b>17 404 €</b>	<b>21 712 €</b>						
<b>SECTEUR 3</b>										
LE PLATEAU	Subvention ateliers éducatifs		9 100 €			288 051 €		36 629 €	312 927 €	119 490 €
	Subvention séjours été 2022	288 €					2 404 €			
	Subvention Ville, vie, vacances	4 200 €					7 700 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>4 488 €</b>	<b>9 100 €</b>	<b>13 588 €</b>						
ME BACHELARD	Subvention ateliers éducatifs		16 100 €			192 488 €		27 459 €	220 019 €	122 968 €
	<b>Soit un total de :</b>		<b>16 100 €</b>	<b>16 100 €</b>						
MJC ANATOLE France	Subvention ateliers éducatifs		11 300 €			198 461 €		24 646 €	236 348 €	102 188 €
	Subvention séjours été 2022	504 €					666 €			
	Subvention Ville, vie, vacances	5 900 €					3 600 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>6 404 €</b>	<b>11 300 €</b>	<b>17 704 €</b>						
MJC EAUX CLAIRES	Subvention ateliers éducatifs		31 500 €			217 401 €		40 250 €	276 152 €	96 013 €
	Subvention séjours été 2022	4 176 €					3 687 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>4 176 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>35 676 €</b>						

SECTEUR 4														
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention ateliers éducatifs		24 000 €			342 581 €	138 431 €							
	Subvention séjours ski/neige	353 €									33 912 €			
	Subvention complémentaire reprise activités Clos d'or		86 850 €								Néant		462 193 €	150 770 €
	Subvention séjours été 2022	4 392 €									60 000 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>4 745 €</b>	<b>110 850 €</b>	<b>115 595 €</b>										
ACL	Subvention séjours été 2022		8 640 €			378 049 €	54 058 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>8 640 €</b>	<b>8 640 €</b>					82 059 €		393 091 €	60 921 €		
SECTEUR 5														
LA BAJA	Subvention ateliers éducatifs		26 390 €			349 378 €	95 827 €							
	Subvention séjours été 2022		8 436 €								26 901 €			
	Subvention Ville, vie, vacances	1 400 €									496 €		396 542 €	64 507 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>9 836 €</b>	<b>26 390 €</b>	<b>36 226 €</b>					4 900 €					
MJC ABBAYE	Subvention ateliers éducatifs		19 300 €			224 754 €	64 899 €							
	Subvention séjours été 2022		2 256 €								26 709 €			
	Subvention Ville, vie, vacances	3 000 €									376 €		260 024 €	57 849 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>5 256 €</b>	<b>19 300 €</b>	<b>24 556 €</b>					3 780 €					
ME TEISSEIRE	Subvention ateliers éducatifs		7 734 €			144 940 €	80 628 €							
	Subvention séjours été 2022		2 220 €								32 263 €		266 267 €	74 621 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>2 220 €</b>	<b>7 734 €</b>	<b>9 954 €</b>							628 €			
ENFANTINE	Subvention ateliers éducatifs		4 854 €			96 308 €	11 638 €							
	Subvention séjours été 2022	1 440 €									5 059 €		91 252 €	11 488 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>1 440 €</b>	<b>4 854 €</b>	<b>6 294 €</b>										
SECTEUR 6														
ME PREMOL	Subvention ateliers éducatifs		6 400 €			215 893 €	65 198 €							
	Subvention séjours été 2022		4 440 €								35 306 €		244 856 €	64 489 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>4 440 €</b>	<b>6 400 €</b>	<b>10 840 €</b>					1 429 €					
MJC PREMOL	Subvention ateliers éducatifs		1 600 €			267 325 €	232 562 €							
	Subvention séjours été 2022		1 248 €								1 700 €		286 368 €	189 282 €
	Subvention Ville, vie, vacances	3 800 €									5 100 €			
	<b>Soit un total de :</b>	<b>5 048 €</b>	<b>1 600 €</b>	<b>6 648 €</b>										
LA CORDEE	Subvention séjours été 2022		420 €			209 034 €	178 643 €							
	Subvention Ville, vie, vacances	1 800 €									26 343 €		227 256 €	175 553 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>2 220 €</b>		<b>2 220 €</b>					3 350 €					
ASSOCIATIONS RESSOURCES														
CSF	Subvention ateliers éducatifs		13 000 €			11 500 €	12 885 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>							4 500 €	19 000 €	23 500 €	12 690 €
LIGUE ENSEIGNEMENT	Subvention ateliers éducatifs		4 000 €			41 400 €	0 €							
	Résidence citoyenne	3 000 €									15 400 €	30 000 €	45 400 €	0 €
	<b>Soit un total de :</b>	<b>3 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>7 000 €</b>										
ASSOCIATIONS AUTRES														
OSMOSE	Subvention ateliers éducatifs		4 000 €			0 €	32 769 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>							0 €	4 000 €	4 000 €	32 769 €
ECHIQUIER GRENOBLOIS	Subvention ateliers éducatifs		6 000 €			6 800 €	0 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>							18 500 €	55 540 €	74 040 €	0 €
ESPACE 600	Subvention ateliers éducatifs		3 000 €			254 720 €	108 155 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>							0 €	260 720 €	260 720 €	91 294 €
ASSOCIATION JEUNESSE														
UNIS-CITE	Tous(tes) citoyen(ne)s		3 000 €			15 100 €	16 755 €							
	<b>Soit un total de :</b>		<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>								14 100 €	14 100 €	12 170 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 001 €</b>	<b>390 597 €</b>	<b>479 598 €</b>		<b>4 609 677 €</b>	<b>2 029 124 €</b>				<b>5 458 600 €</b>	<b>1 940 819 €</b>		

**Annexe 1 : Tarifs à compter du 1er janvier 2023 - Redevances d'occupation du domaine public perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et les droits de voirie perçus au titre du pouvoir de police de conservation sur le domaine public de propriété Ville de Grenoble**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2023							
			Tout m <sup>2</sup> , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1001	Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)	Unité		5,60 €						
1002	Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone	en ml ou m <sup>2</sup> ou unité/jour		17,10 €						
<b>2000</b>	<b>TOUS TYPES DE COMMERCES</b>									
2001	étalage	m <sup>2</sup> /an				59,95 €	59,95 €	59,95 €	29,60 €	29,60 €
2002	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m <sup>2</sup> /jour				1,85 €	1,85 €	1,85 €	0,95 €	0,95 €
2003	Terrasse sur stationnement	m <sup>2</sup> /an					89,00 €	58,80 €	28,85 €	14,25 €
2004	Terrasse fermée	m <sup>2</sup> /an				236,95 €	236,95 €	236,95 €	236,95 €	120,75 €
2005	Autre terrasse	m <sup>2</sup> /an				61,60 €	47,00 €	29,25 €	14,45 €	7,15 €
2006	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m <sup>2</sup> /an		16,45 €						
2007	Paravent/séparateur	ml/an		38,50 €						
2008	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		152,20 €						
2009	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		126,15 €						
2010	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m <sup>2</sup> /an		63,60 €						
2011	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		219,45 €						
2012	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		54,85 €						
2013	Aire de déchargement, transport de fond	m <sup>2</sup> /an		22,60 €						
2015	Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé	m <sup>2</sup> /an		0 €						
2016	Enseigne incrustée dans les trottoirs	m <sup>2</sup> /an		34,65 €						
2017	Installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie (mesuré dans le plan vertical)	m <sup>2</sup> /an	4,95 €	3,15 €						
2018	Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	m <sup>2</sup> /an	16,20 €	12,40 €						
2019	Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	8,60 €	7,45 €						
2020	Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	6,10 €	5,60 €						
2021	Tente mobile aux étages	unité/an		3,65 €						
2022	Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc..	unité/an	22,00 €	16,45 €						
2023	Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	10,95 €	8,65 €						
2024	Caméra	unité/an	22,00 €	16,20 €						
2025	Enseignes lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	18,85 €	15,40 €						
2026	Enseignes lumineuses parallèles par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	18,85 €	15,40 €						
2027	Enseignes non lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	11,45 €	8,20 €						

2028	Enseignes non lumineuses parallèles	m²/an	11,45 €	8,20 €					
2029	Rampes lumineuses, tubes néon	m courant/an	8,95 €	6,15 €					
2030	Support mural non lumineux pour tarifs et menus	unité/an	22,00 €	16,20 €					
2031	Support mural lumineux pour tarifs et menus	unité/an	31,65 €	23,10 €					
2032	Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public	m²/an	68,30 €	37,45 €					
2033	Caïsson pour volet roulant ou grille de sécurité	m courant/an	24,05 €	18,35 €					
2034	Appareils de ventilation	unité/an	225,40 €	147,00 €					
<b>3000</b>	<b>COMMERCES AMBULANTS</b>								
3001	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois			55,95 €	42,05 €	22,45 €	13,20 €	6,55 €
3002	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			3,25 €	2,70 €	2,15 €	1,65 €	1,05 €
3003	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			21,95 €	21,95 €	21,95 €	21,95 €	11,00 €
3004	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	5,50 €
<b>4000</b>	<b>ANIMATION</b>								
4001	Manège occasionnel, non permanent.	m²/jour			1,85 €	1,55 €	1,55 €	1,25 €	1,25 €
4002	Manège permanent annuel et hors conventionnement (prorata en fonction du nombre de mois)	m²/an			296,25 €	296,25 €	296,25 €	142,70 €	142,70 €
4003	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m2 : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m²/jour	m²/jour			9,80 €	7,70 €	5,50 €	3,25 €	1,05 €
4008	petit train routier touristique, longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque	ml/jour			1,80 €				
4009	Véhicule en exposition	U/an			109,75 €				
<b>5000</b>	<b>PUBLICITE</b>								
5001	Publicité sur : mur de clôture,entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants, occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers	m2/mois			24,35 €				
5002	Publicité sur garage à vélo	m2/an			77,35 €				
<b>5000</b>	<b>DIVERS</b>								
6001	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois			334,85 €				
6002	<i>Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie</i>				0 €				

Une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Cette exonération devra apparaître comme une subvention en nature et doit figurer au compte-rendu financier de l'association. Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales l'association devra fournir un bilan comptable de l'année concernée pour bénéficier de cette gratuité.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

Articles 4001 et 4002 ( Manèges et attractions enfantines): Ces tarifs s'appliquent pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics pour les attractions enfantines ou de divertissement (hors foire des rameaux) :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations).

Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

**Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2023 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2023						
			1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
<b>2000 bis</b>	<b>TOUS TYPES DE COMMERCES</b>	Tout m <sup>2</sup> , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure							
<b>2001 bis</b>	étalage	m <sup>2</sup> /an			59,95 €	59,95 €	59,95 €	29,60 €	29,60 €
<b>2002 bis</b>	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m <sup>2</sup> /jour			1,85 €	1,85 €	1,85 €	0,95 €	0,95 €
<b>2003 bis</b>	Terrasse sur stationnement	m <sup>2</sup> /an				89,00 €	58,80 €	28,85 €	14,25 €
<b>2004 bis</b>	Terrasse fermée	m <sup>2</sup> /an			236,95 €	236,95 €	236,95 €	236,95 €	120,75 €
<b>2005 bis</b>	Autre terrasse	m <sup>2</sup> /an			61,60 €	47,00 €	29,25 €	14,45 €	7,15 €
<b>2006 bis</b>	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m <sup>2</sup> /an		16,45 €					
<b>2007 bis</b>	Paravent/séparateur	ml/an		38,50 €					
<b>2008 bis</b>	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		152,20 €					
<b>2009 bis</b>	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		126,15 €					
<b>2010 bis</b>	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m <sup>2</sup> /an		63,60 €					
<b>2011 bis</b>	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an		219,45 €					
<b>2012 bis</b>	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an		54,85 €					
<b>2013 bis</b>	Aire de déchargement, transport de fond	m <sup>2</sup> /an		22,60 €					



## ANNEXE 4 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ANIMATIONS ET CIRQUES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

### GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations du domaine public autorisées par la Ville de Grenoble, et plus précisément pour les animations suivantes :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		<b>Tarifs applicables à compter du 01/01/2022</b>	<b>Tarifs applicables à compter du 01/01/2023</b>
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	83.5 €/jour	88.5 €/jour
	Jours 4 à 10	63 €/ jour	67 €/jour
	Jours supplémentaires	43 €/jour	45.5 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	124 €/jour	131.5 €/jour
	Jours 4 à 10	104 €/jour	110 €/jour
	Jours supplémentaires	83.5 €/jour	88.5 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	312 €/jour	330.5 €/jour
	Jours 4 à 10	260 €/jour	275.5 €/jour
	Jours supplémentaires	207 €/jour	219.5 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup> et plus</b>	Jours 1 à 3	623 €/jour	660.5 €/jour
	Jours 4 à 10	519 €/jour	550 €/jour
	Jours supplémentaires	415 €/jour	440 €/jour

### INFORMATIONS GENERALES

Les tarifs sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération peut être décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour des animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits de place auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

## ANNEXE 5 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2023

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

### TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

	2023
	Tarif par trimestre
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif classique</b> <i>Concerne :</i> - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	8,85 €
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée)</b> <i>Concerne :</i> - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère	29,45 €
<b>Pour 6 journées par semaine</b> <i>Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo</i>	50,25 €
<b>Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche</b>	14,75 €

### TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

	Tarif 2023
<b>Tarif journalier</b> <i>Tous marchés</i>	1,90 €
<b>Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle</b>	0,00 €

### TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE

	Tarif 2023
<b>Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre</b>	94,60 €
<b>Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m<sup>2</sup>, par an</b>	94,60 €
<b>Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an</b>	633,00 €

### TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES

	Tarif 2023
<b>Marché aux fleurs de la Toussaint</b>	
Abonnement pour toute la période	30,90 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,70 €

	Tarif 2023
<b>Marché aux sapins de Noël</b>	
Abonnement pour toute la période	14,60 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,65 €

<b>Marché au Miel</b>	<b>Tarif 2023</b>
Tarif à la journée	3,75 €

<b>Brocante Hoche</b>	<b>Tarif 2023</b>
Abonnement, tarif au trimestre	14,35 €
Tarif à la journée	3,75 €

<b>Victor Hugo</b>	<b>Tarif 2023</b>
Abonnement mensuel / mètre facade	16,75 €

<b>Autres marchés thématiques</b>	<b>Tarif 2023</b>
Tarif 1/2 journée	1,90 €
Tarif à la journée	3,75 €

### **TARIFS ELECTRICITE**

	<b>Tarif 2023</b>
Tarif électricité à la journée	2,85 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine (multiplié en fonction du nombre de jours de l'abonnement)	34,55 €

### **KIOSQUES**

	<b>Tarif 2023</b>
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	169,60 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	508,75 €

**Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés ) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.**

**ANNEXE 6 : GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE APPLICABLE AU 1er JANVIER 2023**

ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX €
0	Frais fixes de traitement applicables à l'ensemble des prix des séries : 100, 200, 300, 600	unité	16,00
100	<b>AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENTS, TRAVAUX, POSES DE BENNES (hors Amplirol)</b>		
101	<u>Option Confort 4 places</u> Blocage de stationnement durant 2 jours maximum pour 4 places (20ml), incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) hors frais fixes. Limité à 6 jours	4 places pendant 2j	32,00
102	<u>Option longue durée 2 places</u> (réservée aux professionnels) pour une durée de 7 jours consécutifs pour 2 places (10 ml) de stationnement autorisées (fourniture et pose des panneaux à la charge du demandeur) + frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes	2 places pendant 7 jours consécutifs	102,00
200	<b>CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC</b>		
201	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade :</b> Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés)	m²/j	0,32
202	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade :</b> Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées)	m²/s	1,08
203	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade :</b> Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés)	m²/mois	4,32
204	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade :</b> Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées)	m²/an	43,25
205	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
206	<b>Suppression de stationnement autorisé 5ml/j (soit 1 place/j) non clôturée</b> pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier	5ml/j	10,80
207	<b>Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé</b> sur trottoir, voirie, espaces verts, zone piétonne, pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagements	10ml/j	21,60
208	<b>Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé</b> sur trottoir, voirie, espaces verts zone piétonne pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagement dans une zone politique de la ville	10ml/j	5,00
209	Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /u/mois entamé	unité	108,10
210	Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente, Algeco/u/mois entamé	unité	330,00
300	<b>OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE</b>		
301	Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m²/an	m²/an	124,50
302	Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux	ml/an	2,05
303	Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	6,10
400	<b>DIVERS</b>		
401	Forfait pour non restitution de clés	unité	540,00
402	Forfait pour non restitution de badge	unité	106,00
403	Forfait pour non restitution de télécommande	unité	106,00
404	Frais administratifs liés au constat d'occupation illicite (hors indemnité d'occupation au tarif de la grille en vigueur)	unité	216,00
500	<b>EXONERATION</b>		
501	Sont exonérés des frais d'occupation de surface ainsi que des frais de dossiers les entreprises travaillant pour le compte de : - la Ville de Grenoble - Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'aménagement d'espace public - l'exploitant du réseau des transports - les concessionnaires de réseaux - les services de secours et d'incendie - les services de police	unité	0,00
600	<b>MOBILITE</b>		
601	Voiture ou véhicule en auto partage /u/an (Citiz, Yeah...)	unité/an	15,90
602	Vélo, vélo cargo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an	unité/an	23,30
700	<b>TAXI</b>		
701	Taxi Grenoblois pour autorisation de stationnement (ADS)	unité/semestre	80,00

## **ANNEXE 7 : TARIFS ENLEVEMENT AFFICHAGES SAUVAGES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....23 € l'unité (tarif 2022 : 21.5 € l'unité)
- publicité collée ou dessinée sur un support.....44.5 € l'unité (tarif 2022 : 42 € l'unité)
- autocollant.....33.5 € l'unité (tarif 2022 : 31.5€ l'unité)

Montant total de la facture établie par le prestataire de la Ville dans l'hypothèse où l'enlèvement ne peut être réalisé par les services municipaux.

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement de l'affiche ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.

## ANNEXE 8 : Tarifs des prestations du service Nature en Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**PRIX**

<b>VENTE DE VÉGÉTAUX</b>			
Jeunes plants	Plantes d'annuelles, bisannuelles ou vivaces	0,40€	
Jeunes plants	Plantes vivaces « Végétal Local »	0,50€	
Jeunes plants	Plantes légumiers et aromatique label AB	0,40 €	
Godet	Plantes bisannuelles	0,50€	
Godet	Plantes annuelles	0,50 €	
Godet	Plantes vivaces	1,00 €	
Pot	Plantes annuelles	1,60 €	
Pot	Plantes annuelles issues de bulbes	4,20 €	
Pot	1L	Plantes vivaces courantes	2,60 €
Godet	Plants légumiers et aromatiques label AB	1,10 €	
Godet	Plants légumiers AB	1,50 €	
Pot	>1L	Plantes vivaces courantes	3,10 €
Pot	4-5L	Plantes annuelles et fleuries	4,20 €
Conteneur	Grandes plantes vertes et arbustes	15,90 €	
Pot	Plantes vertes de moyenne taille	6,30 €	
Godet	Boutures de plantes grasses	4,20 €	

**PRIX**

**VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES\***

Piquet de table	Petit bouquet de table	14,16 €
Gros bouquet en vase	Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne	67,52 €
Bouquet de poing	Avec fleurs naturelles fraîches	44,52 €
Gerbes 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	61,69 €
Raquette 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	137,77 €
Raquette 2m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	264,94 €
Bouquet de table basse	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	26,18 €
Bouquet de table d'honneur	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	70,77 €
Décoration posée de grande dimension	Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton	264,94 €

**\*les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

**LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES \***

Plante verte	De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40	Remplacement 216,66€	29,47 €
Plante verte	De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20	Remplacement 86,92€	8,75 €
Plante verte	De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-13	Remplacement 21,41€	4,31 €
Plante fleurie	Pot Ø8-13	Remplacement 4,24€	1,62 €
Plante de pépinière extérieure	Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40	Remplacement 50,60€	9,82 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée rectangulaire	Remplacement 86,92€	13,07 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée ronde de 70cm de haut	Remplacement 216,66€	46,97 €

**\* pour chaque location demandant livraison, un supplément de 42,93€ sera demandé**



**PRIX**

---

**PRESTATIONS**

---

Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...)	51,41 €	Remplacement: 253,13€
---	---------	-----------------------

---

Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.)	21,81 €	Remplacement: 108,33 €
---	---------	------------------------

---

Hors classe

La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

**Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur**

---

Camionnette de charge utile inférieure à 6T	21,81 €
---	---------

---

Camion de charge utile de 6 à 10T	49,08 €
-----------------------------------	---------

---

Tractopelle	112,54 €
-------------	----------

---

Chariot élévateur de 1,5T	60,16 €
---------------------------	---------

---

**Main d'œuvre**

---

Coût horaire	42,93 €
--------------	---------

---

Coût horaire dimanche et jours fériés	71,23 €
---------------------------------------	---------

---

Coût horaire nuit (22h à 7h)	85,86 €
------------------------------	---------

---

---

**PRESTATIONS D'ANIMATION**

---

Atelier thématique 1h	Par personne	5,30 €
Atelier thématique 2h	Par personne	10,60 €

---

---

**VENTE DE MIEL**

**Prix au KG : 16€/KG**

---

Pot 125g	unité	3,00 €
Pot 250g	unité	5,00 €
Pot 500g	unité	9,00 €
Pot 1kg	unité	18,00 €

---

**57-(29733). ACTION SOCIALE\_ : Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Nicolas KADA expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

<b>Association</b>	<b>Libellé de la subvention</b>	<b>Montant</b>
MJC ANATOLE FRANCE	Contrat de Ville 2022	<b>3 000,00 €</b>
MJC ANATOLE FRANCE	Contrat de Ville 2022	<b>1 000,00 €</b>
MJC EAUX CLAIRES	Le Lab'O : résidences et expérimentations artistiques partagées 2022	<b>2000,00€</b>
ALPES SOLIDAIRES	Fonds de participation aux habitants _ 2022	<b>22 000,00€</b>
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT	Fête de la Lumière 2022	<b>2 000,00€</b>

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Solidarités du lundi 24 octobre 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Nicolas KADA

Affichée le : 10 novembre 2022

### TRANSFORMATIONS DE POSTES

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ressources humaines et numériques	Gestion des ressources humaines	Gestion des agents titulaires	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville résiliente	Alimentation nature, cadre de vie et condition animale	Occupations commerciales	Ingénieur	Attaché
Ville résiliente	Immobilier municipal	Maîtrise d'ouvrage	Technicien	Ingénieur

# **AMENDEMENT PRESENTE**

**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Amendement délibération #33 - 30125**

*Observatoire Local de la Vie Associative - Signature d'une convention de partenariat.*

*Amendement*

*Le Conseil Municipal réaffirme son engagement en faveur du dynamisme citoyen. Il décide qu'avant toute élaboration du plan d'aménagement du secteur de l'Avenue de Washington, une véritable réunion de concertation avec les habitants se déroulera avec les élus responsables, qui portera sur le nombre de places de stationnement dans le secteur et qui prendra en compte la suppression des places cité de l'Abbaye et les besoins des riverains, des visiteurs et des sportifs.*

# **VOEUX**



# Adopté

Conseil municipal de Grenoble  
lundi 7 novembre 2022

Voeu du groupe des élu-es Grenoble en commun

## **Pour un engagement durable de l'Etat auprès des collectivités dans la transition écologique et la justice sociale**

En 2021, le GIEC, dans son 6<sup>e</sup> rapport, nous alertait une énième fois : le contexte climatique dans lequel nous vivons entraîne la nécessité d'actions profondes, immédiates pour atténuer les perturbations dangereuses et généralisées dans la nature, induites par les activités humaines. Le 27 octobre 2022, Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies, montait à la tribune à l'occasion de la publication de l'évaluation annuelle des engagements des signataires de l'accord de Paris : « Nous nous dirigeons vers une catastrophe mondiale (...) La fenêtre permettant de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C se referme rapidement ». Selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), les engagements pris par les Etats placent notre planète sur une trajectoire de réchauffement de 2,6 degrés d'ici 2100. Antonio Guterres le martèle depuis, exhortant les gouvernements nationaux à renforcer leurs plans climat et à les mettre en œuvre au cours des huit prochaines années : « nous avons besoin d'action climatique sur tous les fronts, et nous en avons besoin maintenant ».

Cette crise climatique est également une crise sociale. Bien que chacun-e soit concerné-e par le dérèglement du climat, de grandes inégalités existent quant à son impact. Le GIEC alertait dès 2017 : « la capacité d'adaptation, intimement liée au développement socio-économique, est inégalement répartie entre les sociétés et au sein de ces dernières ». En effet, que ce soit à l'échelle internationale ou à l'échelle des pays, les plus précaires sont les plus impacté-es par le dérèglement climatique, alors même qu'ils et elles en sont les moins responsables. En France, selon le CEDD la consommation des 20% de ménages les plus modestes représente 11% des émissions de CO2 alors que celle des 20% les plus aisés est responsable de 29% de ces émissions.

Il est donc urgent que les États conduisent des actions ambitieuses et des décisions fortes de transformation écologique et sociale. En France, la forêt d'annonces portées par le Gouvernement masque la poursuite des soutiens massifs indifférenciés, renforçant les très grandes entreprises, telle que Total, engagées durablement dans l'exploitation des énergies fossiles, plutôt que d'accompagner la transition énergétique nécessaire pour le futur. Cette méthode perpétue le modèle désormais anachronique reposant sur l'exploitation et l'utilisation des énergies fossiles.

Alors que les territoires ont les capacités de développer des politiques publiques sociales et écologiques se basant sur des ressources locales, ils subissent les conséquences du désengagement de l'Etat et des crises successives..

Comme les Français-es, les collectivités territoriales sont touché-es depuis plusieurs mois par une inflation élevée : tarif de l'énergie, coût des aliments, répercussion des prix à la pompe, des matières premières... A quoi s'est ajoutée, mi 2022, la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires territoriaux-ales qui font vivre les services de proximité. Si cette revalorisation est

nécessaire et malheureusement encore insuffisante, elle n'en demeure pas moins très impactante pour les budgets contraints des collectivités, notamment au vu du désengagement de l'Etat.

Les territoires ont les capacités d'actions nécessaires pour engager la transition écologique et développer la justice sociale. Toutefois, ces capacités d'actions sont freinées, voire empêchées par un manque de solidarité nationale et de soutien de l'Etat. A ce titre, l'annonce récente du Gouvernement d'un fonds doté de 1,5 milliard d'euros ne répond pas à la gravité de la situation concernant l'envolée des coûts de l'énergie.

Il est donc demandé que l'Etat apporte son soutien aux initiatives et dynamiques de transitions écologiques et sociales locales, à travers des aides dédiées destinées à atténuer les effets de l'inflation sur les dépenses publiques.

**Le conseil municipal de Grenoble demande donc au Gouvernement d'engager une réelle synergie d'action et de transition avec les collectivités locales, avec :**

- l'abandon définitif des articles 16-23 du PLPFP 23-27 qui limitent les dépenses de fonctionnement des collectivités locales dans un contexte inflationniste sans précédent ;
- la mise en place d'un bouclier spécifique aux collectivités permettant de compenser la hausse des dépenses énergétiques utiles aux services publics locaux qui apportent un soutien et une solidarité locale indispensables pour de nombreux et nombreuses habitant-es ;
- la compensation à hauteur de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires territoriaux-ales par une dotation dédiée ;
- l'adoption d'un fonds national augmenté significativement de plusieurs milliards d'euros par an permettant d'apporter les recettes nécessaires à l'émergence des projets de transition.

# Repoussé

## Conseil municipal du lundi 7 novembre 2022

### Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Emilie Chalas

#### Vœu adressé au gouvernement afin de favoriser l'intégration des immigrés en France.

Gérald DARMANIN et Olivier DUSSOPT ont annoncé dans le Monde la régularisation massive, mais au cas par cas, d'étrangers en situation irrégulière et qui répondent à un besoin de main d'œuvre en France. Voilà une bonne nouvelle.

Grenoble est historiquement une ville d'accueil, nous devons collectivement prendre notre part. Rappelons que, selon les derniers chiffres de l'INSEE, notre ville comptait en 2018, 28 030 immigrés dont 20 530 étrangers soit respectivement 17,7% et 13% de la population de Grenoble (en comparaison en France : 7,6% d'étrangers et 14,6% d'immigrés). Et sur le bassin grenoblois, les besoins en main d'œuvre s'avèrent difficiles à pourvoir comme le révèle l'enquête annuelle réalisée par Pôle Emploi. En 2022, les projets de recrutement ont significativement augmenté, signe d'une bonne vitalité économique, et sur les 28630 projets, 61% sont jugés comme difficile à recruter notamment par manque de candidats.

Durant les 5 ans de mandat de députée, j'ai accompagné plus de 350 personnes en situation irrégulière afin d'obtenir un titre de séjour avec autorisation de travail. Je pense à Rosa, arrivant de Madagascar, bataillant pour rester en France en étant passé par un Centre de Rétention Administrative. Nous sommes parvenus à la garder avec nous : elle a fait une formation, elle est aujourd'hui aide à domicile en CDI. Je pense aussi à Cheick, de Guinée-Conakry, soudeur dans son pays d'origine, il a complété sa formation avec Air Liquide, il est aujourd'hui chef d'équipe soudeur en CDI.

Deux exemples pour plusieurs messages :

- La France recrute dans de nombreux domaines car le chômage est bas et la dynamique économique est bonne
- Bien des étrangers en situation irrégulière portent en eux des compétences, des savoir-faire et une humanité qui font du bien à la France
- Les associations se trompent de chemin en déposant systématiquement des demandes d'asile, c'est le meilleur moyen d'obtenir une OQTF au final, si les pays d'origine ne sont pas dans la liste de la convention de Genève.

- Le chemin du titre de séjour pour travailler est bien plus rapide, constructif et intégrateur.

Olivier DUSSOPT propose la création d'un titre de séjour pour les métiers en tension. Pourquoi pas, mais nous pensons qu'il faut aller plus loin : les titres de séjours de 6 mois ou plus doivent être systématiquement accompagnés d'une autorisation de travail. Aujourd'hui, on accueille un étranger pour 6 mois ou un an en France avec un titre de séjour mais en interdisant qu'il travaille ? C'est absurde et contre-productif ! Il faut qu'il travaille.

Il faut également qu'il perfectionne sa maîtrise de la langue française : les cours de français doivent être également systématiques à l'obtention d'un titre de séjour. L'Etat doit s'en donner les moyens.

Enfin, les procédures doivent être accélérées : soit c'est oui, et l'accueil est à la hauteur des valeurs françaises, soit c'est non mais c'est non rapidement. On ne peut pas accepter que les procédures durent des années. L'un des objectifs de la loi asile/immigration de 2018 était justement de réduire à une année maximum de l'instruction des demandes d'asile et de séjours. Nous devons nous donner les moyens de ce délai. Faire attendre des étrangers durant 3, 4 parfois 6 ans leur jugement ou leur appel et sans pouvoir travailler ou se projeter dans sa vie est inhumain. Nous devons avoir les moyens de répondre rapidement aux demandes d'immigration.

Ainsi, le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au gouvernement :

- Que les titres de séjour de 6 mois ou plus soient obligatoirement accompagnés d'une autorisation de travail
- Que des cours de français doivent être systématiques à l'obtention d'un titre de séjour
- Que les moyens de répondre aux demandes d'immigration soient nettement renforcés afin d'accélérer les délais de réponse.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Vœu**

*Face au coût de la vie et au réchauffement climatique, voeu pour le développement de la filière nucléaire française*

La crise énergétique a des conséquences douloureuses pour les ménages, pour les entreprises, l'économie et la qualité de vie des citoyens. La politique énergétique de la France, voulue et conduite par le Général de Gaulle dans la durée, reposait sur le nucléaire civil dont notre pays était devenu un leader mondial. Il lui assurait à la fois une énergie abondante, décarbonée et la moins chère pour le consommateur.

Des campagnes politiques malveillantes, appuyées par des ONG plus conciliantes avec d'autres pays aux sources d'énergies pourtant plus polluantes, ont créé un climat très défavorable à l'industrie nucléaire.

Lionel Jospin, Premier Ministre, renoncera à la création d'un nouveau réacteur en Loire-Atlantique, dont la mise en service aurait permis de fermer la très polluante centrale à charbon de Cordemais, laquelle, toujours en fonctionnement, devrait tourner à plein cet hiver.

En Isère, le surgénérateur de Creys Malville, prototype de réacteur de quatrième génération à neutrons rapides qui commençait tout juste à fonctionner, sera stoppé par sa Ministre de l'Environnement Dominique Voynet. Superphénix était la promesse poursuivie par la France depuis le premier jour d'un nucléaire durable, car capable d'utiliser 100 fois plus qu'actuellement l'uranium naturel et de « brûler » les déchets nucléaires les plus problématiques, notamment le plutonium.

Ces politiques ont abouti en 2011 à l'accord de législature entre deux formations, le PS et les Verts, annonçant la fermeture de 24 centrales sur 56 et décidant de réduire à 50 % la part du nucléaire dans le mix énergétique. Un choix entériné par François Hollande et poursuivi par Emmanuel Macron qui actera la fermeture de Fessenheim : cette seule centrale représente la valeur de 5 700 éoliennes dans un pays qui en compte 7000 terrestres.

Ces décisions ont conduit au démantèlement d'une filière d'excellence nationale, à la disparition d'AREVA et à l'affaiblissement considérable d'EDF. L'Etat a par ailleurs fait supporter à ce dernier des charges de financements qui n'étaient pas de son ressort, lui imposant des obligations de tarifs qui lui interdisent toute possibilité d'investissement.

En 2018, Emmanuel Macron décide, sans débat, d'arrêter le programme de recherche ASTRID. Le prototype de réacteur de 4ème génération en construction à Marcoule, relancé par Jacques Chirac en 2006, après l'arrêt malheureux de Superphénix, avait pour objet de fermer le cycle du nucléaire, c'est-à-dire de réduire considérablement les déchets produits en réutilisant le plutonium, et d'offrir à la France une indépendance électrique de plusieurs siècles en permettant d'utiliser son énorme stock d'uranium appauvri. 60 années de recherches ont été jetées à la poubelle pour satisfaire à l'air du temps, s'indigneront les parlementaires de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont un député LREM, Thomas Gassilloud, qui sera particulièrement sévère.

D'exportateur d'énergie, notre pays est devenu un importateur dépendant.

En parallèle de cet abandon du nucléaire civil, les feux sont poussés en faveur du tout électrique avec l'abandon des moteurs thermiques. Or, la fabrication de la voiture électrique est plus polluante que celle des véhicules thermiques et sa valeur écologique dépend du mix électrique qui l'alimente. Vouloir de l'électrique partout et ne pas vouloir du nucléaire est une double aberration.

L'énergie est un élément clef de la vie de notre pays et de ses habitants. Elle est un moyen de réduire les émissions des gaz à effet de serre, et le nucléaire est la seule à même d'assurer la neutralité carbone.

Face aux fautes irrémédiables qui ont été commises du fait de campagnes politiques et de la démagogie de nombre de nos dirigeants, les Français supportent une situation qui aurait pu et qui aurait dû leur être épargnée.

Dans ce domaine, il faut retrouver la politique du temps long, celle de l'intérêt général qui résiste aux lobbies intéressés, afin de construire une politique qui produise des effets durables y compris pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

**Aussi, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande au Gouvernement d'en finir avec les atermoiements, les faux semblants et les doubles discours. Il lui demande de fixer un objectif ambitieux et de s'en donner les moyens. Si**

**les gouvernements successifs conduisaient la même politique, les opérateurs publics précisent qu'il serait possible de reconstituer notre filière d'excellence, avec sa nouvelle armée d'ingénieurs, de soudeurs, de robinetiers, pour parvenir à construire un réacteur par an entre 2035 et 2040.**

**Le Conseil Municipal de Grenoble appelle donc le Gouvernement à changer de paradigme et à s'engager enfin pour le développement de la filière nucléaire, pour renouer avec la grandeur de notre pays, pour garantir à ses habitants une énergie propre, abondante et bon marché, et contribuer mieux que les autres à l'avenir de la planète.**

# Adopté

## **Conseil municipal du lundi 7 novembre 2022** **Vœu présenté par le groupe « *Nouvel Air, Socialistes et Apparentés* »** **adressé à Mme Elisabeth Borne, Première ministre,** **relatif à la crise énergétique et à ses effets sur les collectivités territoriales**

Les Françaises et les Français sont depuis plusieurs mois confrontés à une crise énergétique inédite qui impacte leur pouvoir d'achat, leurs déplacements et leur mode de vie. De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de gros du marché de l'électricité est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021. Et si le pic de septembre 2021 à 170 €/MWh avait été jugé exceptionnel à l'époque, il ne représente finalement qu'un épiphénomène à l'échelle du pic d'août 2022 (plus de 1000 €) et de l'effolement du marché. Cet état de fait a également des conséquences sur les collectivités territoriales.

Dans cette situation d'exception, il est important de distinguer l'inédit de ce qui aurait dû être anticipé. Il n'y a ainsi rien de nouveau à ce que le prix de l'énergie puisse être fortement volatil. Le prix du pétrole avait connu de fortes hausses en 2011-2013, tout comme le prix de l'électricité en 2007, en raison d'éléments géopolitiques ou du niveau conjoncturel de la croissance économique.

Ce qui est inédit toutefois, ce sont les premiers effets structurels liés à la transition énergétique : la pression sur l'usage du charbon, avec report sur le gaz, le prix du quota de CO2 en hausse, l'intermittence des énergies renouvelables, etc.

Mais surtout, nous subissons désormais de plein fouet les effets de la libéralisation croissante des marchés européens de l'énergie : avec la disparition progressive des tarifs régulés, la volatilité du marché peut frapper tous les types de consommateurs (ménages, petites entreprises, collectivités).

Face à cela, les collectivités s'organisent :

- elles déploient des stratégies pour mieux acheter leur énergie : elles anticipent les achats, tentent d'acheter au bon moment et de mutualiser ;
- elles luttent contre le gaspillage énergétique dans le cadre des politiques de sobriété et cherchent en permanence à mieux utiliser l'énergie pour un même service rendu dans le cadre de politiques d'efficacité énergétique : diminution des températures de chauffe, variation de l'éclairage public, mutualisation des bâtiments,...
- enfin, elles développent de façon ambitieuse les énergies renouvelables sur les territoires.

Ces efforts demandent des investissements. Or, le mur énergétique auquel les collectivités font désormais face menace le bouclage des budgets 2023 et risque d'obérer durablement leurs capacités financières.

Le gouvernement semble avoir engagé des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité. L'Union européenne peut et doit jouer son rôle en matière de solidarité et contribuer à amortir le choc économique et social, comme elle l'a fait lors de la crise du Covid 19. La France doit pousser fortement dans cette direction et réclamer un paquet d'urgence qui permette, à l'échelle européenne, de se donner les marges nécessaires pour faire face à cette crise : suspension prolongée du Pacte de stabilité, plafonnement des prix du gaz et découplage des prix de l'électricité et du gaz. Enfin, l'Union Européenne entendait donner aux collectivités locales les clés du déploiement des énergies renouvelables *via* les communautés locales de l'énergie ; force est de constater que leur mise en place se heurte à nombre d'obstacles qui pourraient être levés sans



repasser par la case législative. En tout état de cause, ces démarches mettront du temps à produire des effets sur les prix.

Les récentes déclarations d'Emmanuel Macron appelant les collectivités à attendre que les prix diminuent pour signer de nouveaux contrats d'abonnement démontrent par ailleurs une profonde méconnaissance des mécanismes d'achat de gaz et d'électricité de collectivités.

En responsabilité, les élus locaux sont prêts à intensifier leur action au service des transitions. Pour ce faire, ils doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État en période de crise afin de maintenir leurs capacités d'investissement.

A court terme, l'État doit garantir la continuité des services publics locaux. La crise actuelle amputera en effet dès cette année – et plus gravement encore l'année prochaine – le fonctionnement des services municipaux et communautaires : écoles, piscines, installations sportives, de quartier, bâtiments municipaux, etc. Là encore, ce sont d'abord les habitantes et habitants qui en subiront directement les conséquences.

A plus long terme, la gravité de la crise énergétique que nous traversons appelle un retour aux fondamentaux de l'intérêt général et du service public que nous défendons toutes et tous.

**Aussi, le Conseil municipal de Grenoble appelle Mme Elisabeth Borne, Première ministre, à prendre des mesures d'urgence et des mesures de plus long terme.**

**A court terme, nous soutenons le plan d'urgence proposé par de nombreuses associations d'élus :**

- **un vrai bouclier énergie, aux modalités d'attribution détaillées, pour protéger les collectivités impactées ainsi que leurs sociétés publiques locales et organismes HLM ;**
- **un relèvement rapide du plafond d'éligibilité pour accéder aux tarifs réglementés de vente, afin de permettre à toutes celles qui le souhaitent d'y revenir, quelle que soit leur taille ou leur budget, et de les protéger des fluctuations du marché ;**
- **renoncer à la suppression de la CVAE, qui fragilise encore d'avantage les budgets de nos collectivités, et à tout dispositif comparable aux anciens contrats de Cahors, qui limiterait les dépenses de fonctionnement ;**
- **une mise en œuvre dans les meilleurs délais du « fonds vert » pour les collectivités territoriales, promis par l'État et proposé par les sénateurs socialistes dès juin 2020 sous la forme d'une « dotation verte territoriale »**

**A plus long terme, nous appelons le gouvernement à engager des réformes d'ampleur des marchés énergétiques. La situation appelle une réforme en profondeur du marché de l'électricité, du système électrique et en particulier de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH). Le réseau électrique correspond à la logique du monopole naturel. Il nécessite des investissements importants qui devront être planifiés pour le réseau lui-même comme pour les dispositifs de stockage. La sécurité électrique est un dû pour nos concitoyens, comme l'est la santé. Il est donc indispensable de préserver le caractère public d'EDF et de réunir RTE, ENEDIS, GRT gaz et GRDF au sein d'un pôle public fédérant les réseaux de la transition.**

# INTERVENTIONS

*Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.*

**Conseil municipal du 7 novembre 2022**  
**Discours introductif de Mme Isabelle PETERS**  
**Présidente de la séance.**

Chères grenobloises et chers grenoblois,

Mesdames et Messieurs les élu-es,

Cher-ères collègues,

J'ai l'honneur de présider ce jour la séance du conseil municipal en remplacement de Monsieur le Maire qui est, en ce moment même, au siège de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) à Pantin pour porter avec la Métropole le dossier de la poursuite de la rénovation de la Villeneuve de Grenoble.

Comme vous pouvez le constater, nous nous réunissons pour la première fois dans cette salle, spécialement aménagée à cet effet.

Avant de commencer la séance, je souhaite partager avec vous quelques règles de fonctionnement, pour faciliter le bon déroulement des débats :

Tout d'abord pour ce qui est du son : le système installé est un système temporaire. Il ne dispose donc pas de tableau de bord pour le pilotage des demandes de paroles (similaire à celui dont nous disposons au Forum, intégré à la régie permanente).

Je n'ai donc pas d'outil permettant de visualiser l'ordre des demandes de paroles.

Ainsi, pour faciliter la distribution de la parole, je vous demande de bien vouloir procéder de la manière suivante :

- Vous lèverez la main pour demander la parole.
- L'ordre des demandes sera noté.
- Je vous donnerai ensuite la parole dans l'ordre de vos sollicitations.

Et ce n'est qu'au moment où je vous donnerai la parole que vous pourrez appuyer sur le micro pour que je puisse activer le son de votre micro.

Je vous remercie de bien vouloir respecter ce procédé et de ne pas appuyer sur le micro si je ne vous donne pas la parole pour éviter les complexités.

Ensuite pour les pauses « cigarette » ou autre : vous pouvez accéder à la terrasse du 5e étage accessible par la porte qui se situe au fond de la salle à gauche. L'accès à la terrasse est juste en face de la porte.

Un buffet est prévu et sera servi au 1er étage du bâtiment, dans la salle mitoyenne au self.

Afin de laisser le temps à chacun-e de descendre se restaurer et de revenir, nous ferons une pause repas de 45 minutes.

Les toilettes se trouvent dans l'aile située à droite des ascenseurs.

Un grand merci aux services de la ville et du CCAS qui ont rendu possible la bonne tenue du conseil municipal.

Ceci étant dit, je vous propose mesdames et messieurs, de débiter ce conseil municipal par un constat : le résultat des engagements internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique n'est « pitoyablement pas à la hauteur ». Est-ce Extinction Rébellion qui pose ce diagnostic ? Non. C'est le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

La COP 27 qui s'est ouverte hier à Charm el Cheikh semble décisive pour faire mentir les trajectoires actuelles, qui prédisent un thermomètre à +2,6 degrés à la fin du siècle.

Or la situation internationale alterne entre ciel de plomb et éclaircies. L'arrivée de Lula à la présidence du Brésil, d'une courte tête, est un soulagement. Elle signe l'arrêt d'un règne climaticide et destructeur pour les femmes et les minorités. Mais aux Etats-Unis, les élections de mi-mandat risquent de générer une vague républicaine, et des lois dangereuses pour l'environnement et l'égalité des droits. A quelques jours des commémorations du 11 novembre, la guerre sévit toujours en Ukraine et des tensions inquiétantes surgissent à nouveau entre les deux Corées.

En Europe, et plus particulièrement en France, alors que la température fraîchit après un été indien qui a joué les prolongations de façon inquiétante, nous devons faire face à la crise de l'énergie. Alors bien sûr, nous n'avons pas attendu Bruno le Maire pour porter des cols roulés : sans le plan lumière et le plan écoles engagés durant le mandat précédent, la facture aurait explosé à Grenoble plus qu'aujourd'hui. Comme d'autres villes, nous avons pris des mesures d'économie, que nous avons voulues graduelles. Cependant, nous sommes face à une équation complexe : faire face à la hausse des dépenses liées aux crises, tout en investissant plus que jamais pour le climat, le service public et la justice sociale.

Tandis que le gouvernement fait passer des projets de loi structurants à coups de 49.3, nous prenons le parti de la transparence et avons choisi de reporter le traditionnel débat d'orientation budgétaire pour créer la discussion autour des trois scénarii les plus probables et de deux principes cardinaux et immuables : la solidarité envers les plus vulnérables, et la poursuite des politiques en faveur de la transition.

Tandis que les crédits à la rénovation thermique des bâtiments réclamés par les députés sont balayés d'un revers de main, tandis que la France du jet privé nargue celle qui est invitée à couper son Wifi, à Grenoble, la transition continue. Tandis que depuis les années 70, 68% des animaux vertébrés ont disparu, l'association L214 nous place en tête du classement des villes pour les animaux.

Après 10 mois de l'année Grenoble Capitale verte européenne 2022, nous avons donné un élan en fédérant les acteurs du territoire autour de la transition écologique. Nous vous donnons rendez-vous en décembre au Marché d'Intérêt National pour une cérémonie, à la fois de passation à Tallin qui sera la capitale verte européenne 2023, et d'élan pour nous pour que ce titre nous permette plus d'ambition pour 2030 et pour 2040.

Alors que des relents nauséabonds et racistes émanent de députés de la république contre les personnes exilées, alors que le gouvernement prévoit de traquer de plus en plus les demandeurs d'emploi, la ville entretient un dialogue permanent avec l'Etat afin de trouver des solutions pérennes pour les enfants grenoblois en situation de rue. Alors que la facture énergétique des ménages explose, la ville et le CCAS étudient toutes les voies pour accompagner les familles en situation de précarité énergétique.

Alors que le Qatar accueille une coupe du monde qui est un non-sens écologique et humain, alors que le monde de la culture subit des concentrations toujours plus néfastes pour la diversité des créations et la liberté d'expression, la ville de Grenoble porte le récit de l'émancipation. En proposant des ambitions fortes en termes d'éducation populaire, en restructurant son réseau de bibliothèques et élargissant leur accès, en proposant un sport féministe et coopératif, et en axant le mois de l'accessibilité sur la question de la ville pour toutes et tous.

Enfin, quelques jours après le 4 novembre, date de l'année où les femmes ont commencé à travailler gratuitement eût égard aux inégalités salariales, et quelques semaines avant la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, je rappelle la marge de progression en termes d'égalité des droits. En 2022, les femmes sont les premières exposées à la pauvreté, les premières victimes de violences. Cette année, 108 féminicides ont été commis en France. Dans ce contexte, l'examen du rapport de la ville sur l'égalité, que présentera ma collègue Laura Pfister, est un temps fort pour notre municipalité. J'en profite pour annoncer l'ouverture imminente d'une Maison des Femmes dans le quartier de l'Abbaye, qui proposera un accueil et des soins aux femmes victimes de violences porté par l'association Universelles.

Dans ce contexte de gros temps, plus que jamais, la ville de Grenoble doit suivre la boussole qu'elle s'est fixée : chérir nos biens communs, garantir toutes les sécurités, cultiver l'émancipation.

Sans plus attendre, je vous propose de débiter ce conseil municipal avec...

**Orientations budgétaires**  
**Intervention Alain Carignon**  
**OSCDDC**

Monsieur le Maire,

Quel bilan !

On comprend que peu de monde au sein de la majorité ait voulu assumer la logorrhée écrite de ces 40 pages. Il se trouve Vincent Fristot pour le faire et ça tombe bien car il est élu depuis 1995. Il a participé à toutes les majorités sauf une, depuis cette date.

Il a joué un rôle clef sur nombre de dossiers dans la période même si, ce n'est pas pour lui faire injure, il a réussi à passer assez inaperçu des Grenoblois ce qui est un talent étonnant en démocratie.

Avec lui comme porte-parole, on dispose d'un temps long, le seul qui permette de juger sérieusement d'une gestion.

Au plan financier, elle se juge sur 3 critères, les impôts, la dette et les dépenses de fonctionnement au regard des services rendus.

J'évacue tout de suite les services rendus car le jugement peut sembler subjectif et les critères complexes.

Est-ce que du point de vue de la solidarité, de la prévention, de la qualité de l'espace public, des déplacements, de l'urbanisme, de la propreté, de la salubrité, de la sécurité... La situation s'est améliorée par rapport à hier ? Vous connaissez notre opinion qui s'appuie sur des faits évidemment, mais c'est une opinion sujette à débat.

Tandis que pour les impôts, la dette et les dépenses de fonctionnement la photo est vérifiable par tous de la même façon.

Vous et vos amis d'alors, M. Fristot, vous êtes arrivé en 1995 sur le thème de la dette Carignon en n'évoquant ni les impôts, ni les dépenses de fonctionnement ce qui est bon signe pour moi. Est-ce que, pour faire face à cette dette, vous avez augmenté les impôts ? Non. vous n'avez pas non plus engagé des réformes de structures pour faire face à la situation catastrophique dont vous disiez hériter.

Au contraire, vous avez même sorti de la trésorerie de la ville un chèque de 10 millions de francs pour racheter le contrat d'eau à la Lyonnaise des Eaux.

Vous vous êtes engagé dans la dépense publique, les dépenses de fonctionnement et même la dette.

En 2004 déjà, l'épargne nette était redevenue négative. Et après 13 ans de votre gestion commune, 13 ans après mon départ, en 2008, la municipalité Destot a augmenté les impôts de 10 % plaçant Grenoble comme première des grandes villes pour l'impôt sur les ménages, une première place très enviable qu'elle a conservée depuis. L'explication selon laquelle c'était pour faire face à la crise financière internationale était évidemment ridicule puisqu'on ne voit pas pourquoi seulement Grenoble en était affectée à ce point, mais personne ne pouvait reconnaître qu'il s'agissait de solder 13 ans de gabegie notamment de dépenses de fonctionnement. La municipalité Destot ne pouvait pas l'avouer car elle en était co-responsable avec vous et ça vous arrangeait bien puisque vous pouviez ainsi lui faire porter le chapeau.

Inutile de revenir ni d'insister sur vos larmes de crocodile de l'époque sur ces Grenoblois qui souffrent de cet impôt si injuste que les vilains socialistes font peser sur eux. Cela en dit long sur votre sincérité.

Malheureusement pour les Grenoblois, cette mise à niveau de 2008 n'aura servi à rien. Puisqu'entre 2008 et 2014 la hausse des impôts aura été entièrement absorbée par la poursuite des dépenses de fonctionnement. La Chambre Régionale des Comptes avait relevé dans son rapport que : *“De 2011 à 2016, la collectivité a recruté un peu plus de 1 300 agents contractuels et près de 500 sur emploi permanent en particulier dans les emplois de catégorie supérieure. Un nombre important d'agents contractuels de catégorie A ont été recrutés sans que ces conditions légales ne soient réunies.”* On connaît même certains de ces noms de proches recrutés dans des conditions illégales qui font carrière encore aujourd'hui.

Pendant les 12 années de mon mandat, les taux de la taxe d'habitation à 15,83 % et de la Taxe foncière à 26,53 % n'ont jamais varié. En 2020, le taux de la taxe d'habitation était passé à 21,52 %, soit une augmentation de 36 % et le taux de la taxe foncière était passé à 36,73 %, soit une augmentation de 38,5 %. Et maintenant vous voulez augmenter, si on inclut l'augmentation de bases de +7% à près de plus 30 % au moins. De plus encore si les bases n'étaient pas plafonnées.

Car en 2014, quand vous êtes arrivés vous n'avez rien fait. Vous avez même couvert le dernier budget Destot en empruntant 13 Millions d'euros pour terminer l'année. Jérôme Safar a raison de vous dire aujourd'hui que si vous aviez jugé son dernier budget insincère, il fallait le dénoncer au Préfet et ne pas le couvrir par l'emprunt. Mais cela aurait ouvert une boîte de Pandore.



En 2016, deux ans après votre arrivée, ayant tout continué comme avant, vous êtes menacés de mise sous tutelle ! Quelle prescience, quelle vision, comme dirait La Fontaine, vous êtes le phénix des hôtes de ces bois de la gestion des villes. Pour ma part je ne siégeais pas au Conseil Municipal mais quand j'ai vu le plan d'austérité que vous avez voté en 2016, j'ai compris que quelque chose ne tournait pas rond dans votre municipalité. Que les élus étaient obligatoirement dépossédés de leur pouvoir par un groupe opaque qui dirige la ville. Car appliquer aussi bêtement un plan aussi bêtement comptable à ce moment-là, montrant une gestion à front de bœuf, démontrait qu'une discipline de fer, imposée, l'emportait sur toutes les convictions. Les services municipaux à qui on demande de faire remonter des idées d'économies font leur boulot : les bibliothèques qui comptent le moins de lecteurs ou les services qui ne sont pas de compétence municipale comme la santé scolaire.

S'il y a des élus c'est justement pour faire valoir qu'il n'était pas anormal que les livres soient moins empruntés au Village Olympique ou à l'Alma, mais c'est là qu'on en a le plus besoin. J'ai cru comprendre que la première adjointe d'alors s'en était aperçue après coup mais que toute la majorité ait voté ça démontre le rôle qui vous reste et qu'on veut vous faire rejouer aujourd'hui. Seuls Guy Tuscher et Bernadette Richard-Finot, ont sauvé leur honneur. Vous devriez y réfléchir aujourd'hui.

Je veux vous rappeler aussi que cette forfaiture a été inutile, autant que celle que vous accompliriez en trahissant à nouveau l'engagement que vous avez pris solennellement devant les Grenoblois, sur la base de laquelle vous avez été élus, de ne pas augmenter les impôts.

Car deux ans après votre réélection vous êtes à nouveau au bord du gouffre et vous voulez augmenter massivement les impôts seulement pour garder la tête hors de l'eau. C'est d'autant plus rageant que ça ne servira en rien la qualité des services, le sauvetage du patrimoine, l'amélioration de la qualité de la vie des grenoblois.

Car en parallèle, vous augmentez aussi massivement la dette. Elle est devenue insupportable. À ce Conseil Municipal, vous empruntez encore 8 millions d'euros pour terminer l'année. De fait, vous avez fait voter un budget insincère pour 2022. Je rappelle que vous n'avez pas un centime de dette carignon depuis 1999. Tandis que vous multipliez les emprunts depuis 2014, jusqu'à un montant record de près de 50 millions d'euros cette année.

Mon mandat s'est achevé en 1995 et en 1999 il n'y avait plus un emprunt à rembourser tandis que vous, la chambre des comptes a relevé que le refinancement des emprunts en 2017 a permis de diminuer l'annuité en capital de la dette de 4,2 millions d'euros cette année-là. Cela a été encore le cas en 2018 puis en 2019. L'incidence est ensuite négative en 2020 et pour les seize

exercices suivants, (!) la commune continuant à rembourser le capital alors que les emprunts auraient été clôturés. Le surcoût total s'élève, à minima, à 2,5 millions d'euros. Les 16 exercices suivants, dit la CRC, soit de 2020 à 2036. 4 ans après mon départ, il n'y avait plus un centime de dette. A minima 10 ans après le départ de Piolle, en 2026, les Grenoblois paieront toujours. La vraie dette est la dette Piolle. Elle va paralyser durablement la ville. On comprend pourquoi vous préférez parler de l'avenir de la planète.

Ceci alors que vous vendez les bijoux de famille de la ville, une opération financière unique à l'échelle du siècle. Vendre les actions de GEG ne se fait qu'une fois. C'est d'ailleurs Vincent Fristot, l'élu qui avait porté toutes les actions judiciaires contre la création de la SEM GEG qui, comme Président de GEG a vendu pour 30 Millions d'euros les actions de la ville.. Qui a perçu 6 millions d'euros dans le budget 2018 et 1 millions d'euros chaque année pour le solde. S'il avait gagné à l'époque, la ville aurait perdu cette recette d'aujourd'hui Vous vendez les actions de la compagnie de chauffage et vous voulez même vendre celle de Grenoble-Habitat au mépris du logement social.

En parallèle, vous continuez à exploser les dépenses de fonctionnement. Comme la Chambre Régionale des Comptes l'a montré, les transferts de services et de personnel à la Métro n'ont pas été utilisés pour les réduire, vous avez manqué toutes les mutualisations de services et de fonction, vous avez multiplié les doublons, les usines à gaz et porté les dépenses de personnel à 62 % du budget de fonctionnement. Mes municipalités avaient réussi à le faire descendre bien en dessous de 50 % avec un service rendu qui donnait une large satisfaction aux Grenoblois.

Voilà la réalité sur la durée : vous êtes très mauvais sur les 3 critères qui permettent de juger une gestion.

Nous vous l'avons dit et j'imagine que vous le savez : aller mettre des millions d'euros ici dans le siège d'une banque alors que nous avons tant de locaux vides et que l'heure est à la mutualisation, au télétravail est une aberration. Réparer à grands frais une salle du Conseil municipal pendant que la Métropole construit une siège à grands frais avec salle des délibérations est une aberration.

Quand je lis dans votre document que vous engagez une « gestion sobre du patrimoine municipal » je ris jaune en voyant l'ancien Musée, l'hôtel de ville, la villa Kaminski, les églises Saint-Louis et Saint-André et tant de patrimoine partir en fumée, et que vous avez par exemple fait semblant d'un appel à projets pour l'ancien musée comme si une association allait trouver 20 millions d'euros pour le restaurer.

Quand je lis dans votre document que vous engagez divers chantier autour de l'apaisement des espaces publics je ris jaune dans une ville aux 11 fusillades et à l'insécurité endémique.

Vous financez des WC à éolienne qui ne fonctionnent pas qui ont la valeur financière de deux appartements à Villeneuve, des boîtes à livres que vous n'êtes pas en capacité d'entretenir, un observatoire du temps présent de 210 000 € que vous démontez après l'avoir monté, vous vous privez de 4 millions d'euros de recettes Decaux par mandat comme si vous en aviez les moyens.

C'est tout cela votre gestion. Elle est mauvaise et aberrante dans les fondamentaux comme dans le détail et elle aboutit à ce coup de massue.

Nous appelons les Grenoblois à ne pas vous laisser faire, à ne pas mettre la tête sur le billot, car la ville a des potentialités, il est possible de la moderniser, de mettre fin aux empilages et aux redondances de services et de structures, il est possible de la réorganiser afin que son patrimoine soit sauvé par des intervenants extérieurs et que l'outil municipal soit structuré pour répondre aux besoins de la population.

Vous avez maintenant prouvé sur 27 ans que vous ne saviez pas faire et qu'avec vous l'imagination n'était pas au pouvoir. Malheureusement les victimes sont connues, celles qui auraient à supporter vos décisions délirantes, et nous les défendrons de toutes nos forces.

**Orientations budgétaires  
Intervention Brigitte Boer  
OSCDDC**

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances,

J'ai bien compris comme beaucoup de Grenoblois, que la taxe foncière allait augmenter de façon drastique ! Je tiens quand même à rappeler certaines choses : d'une part, Grenoble est déjà une des villes de France où cette taxe est la plus élevée, puisque nous sommes 4<sup>e</sup> ex aequo avec Montpellier... Mais à Montpellier par exemple, le prix moyen d'un appartement est de près de 2490€ le m<sup>2</sup> alors qu'il n'est que de 2870€ à Grenoble. Les Grenoblois qui ont la mauvaise idée d'être propriétaires vont devoir s'acquitter d'une taxe foncière qui va augmenter de 15 à 25% plus les 3,5 à 7 % d'augmentation des bases due à l'inflation, ce qui fait que l'augmentation sera peut-être de 32% ! Sans oublier qu'en 2022, la taxe foncière avait déjà augmenté d'environ 3,5% déjà en raison de l'inflation...

Vous avez donné une fourchette d'augmentation dans votre note d'information pour rassurer les Grenoblois et leur faire croire que l'augmentation sera tout compte fait plutôt indolore... Mais si on se penche un peu sur les chiffres que vous évoquez, on voit bien que là, comme toujours, vous mentez ! Vous parlez de une ou deux pièces plus cuisine, soit un T1 ou un T2 et vous évoquez une surface moyenne de 25m<sup>2</sup>, or dans la métropole grenobloise, la surface moyenne d'un T1 est de 25m<sup>2</sup> et celle d'un T2 de 45m<sup>2</sup>, on est donc bien au-dessus de la moyenne de 25m<sup>2</sup> !!! On est même 40% au-dessus ! D'après vos chiffres et mes calculs, un T1 de

25m<sup>2</sup> aurait actuellement une taxe foncière de 530€ et un T2 de 45m<sup>2</sup> environ 960€. En supposant que vous n'appliquiez qu'une augmentation de 15% et que la hausse des bases soit plafonnée à 3,5% la taxe foncière d'un T1 passerait à 630€, soit une augmentation de 100€ et celle d'un T2 à 1140€, soit une augmentation de 180€ ! Je ne parle là que de T1 et T2 !... Alors, envisageons maintenant le scénario catastrophe avec 25% d'augmentation par vous et 7% d'augmentation des bases : la taxe foncière d'un T1 passerait à 700€ soit une augmentation de 170€ et celle d'un T2 passerait à 1270€ soit une augmentation de plus de 300€ ! On est loin des 134€ en moyenne que vous annoncez pour un T1/T2 !

Vous essayez de mentir une fois de plus aux Grenoblois pour faire passer la pilule, mais vous allez mettre en grande difficulté beaucoup de petits propriétaires qui se sont saignés toute leur vie pour avoir un petit bien à eux, qui ne pourront pas le vendre pour partir ailleurs où les taxes sont plus raisonnables car la vente de leur petit bien ne le leur permettra pas ! Ce que vous vous apprêtez à faire est honteux et je dirai même cruel, mais votre électorat de nantis s'en accommodera sans doute ! Ce sont encore les plus modestes qui vont souffrir, comme toujours depuis que vous êtes arrivés !

## **Conseil municipal du 7 novembre 2022**

Délibération n°29879 - Lutte contre les discriminations : rapport égalité femmes-hommes, genres et sexualités 2021-2022

Portée par Mme Laura Pfister, Adjointe Égalité des droits – Quartier de l'école Léon Jouhaux  
Groupe Grenoble en Commun

### Présentation du rapport

Madame la 1 ère adjointe,

Cher.es collègues,

Grenobloises et Grenoblois qui nous écoutent,

Aujourd'hui je vous présente le rapport d'activité sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités de la Ville de Grenoble. Ce rapport est l'occasion de rappeler le contexte dans lequel celui-ci a été écrit, un contexte marqué par les menaces qui pèsent sur les droits des femmes et des minorités de genre et de sexualités. Depuis le début de l'année 2022 ce sont au moins 109 femmes qui ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Ce sont 109 féminicides de trop. 109 femmes que notre pays n'a pas su écouter et accompagner assez attentivement.

Une année de plus pour toutes ces femmes qui ont osé porter plainte pour viols ou agressions sexuelles et qui verront finalement leurs plaintes classées sans suite. En 2020, on dénombrait en France seulement 732 condamnations pour viol pour 94 000 femmes majeures victimes de viols ou de tentatives de viols. 732 pour 94 000.

Une année de plus où les femmes se battent pour pouvoir s'habiller comme elles le souhaitent, car même au lycée, sur Twitch, dans la rue ou à l'Assemblée Nationale, il semble qu'il y ait toujours quelque chose à dire sur notre façon de vêtir . Je pense aussi aux streameuses françaises qui n'osent plus s'habiller comme elles aimeraient pour tenter de contenir les vagues de sexismes qu'elles subissent depuis des années sur Twitch et sur internet plus généralement.

Une année de plus où le droit à l'avortement est remis en cause alors même que dans d'autres pays il n'est plus garanti.

Une année de plus où les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, à tel point que depuis vendredi dernier à 9h10, c'est comme si elles travaillaient gratuitement.

Une année de plus de discriminations pour les personnes LGBTQUIA+ alors qu'en 2021, la police et la gendarmerie enregistraient déjà plus de 2170 crimes et délits contre des personnes lesbiennes, gay, bi et trans.

L'année 2022 est une année de plus où les femmes et les minorités de genres et de sexualités continuent d'être discriminées et voient leurs droits sans cesse menacés, lorsqu'ils ne sont pas le sujet d'une réelle régression.

Localement les actions des municipalités sont là pour tenter d'endiguer ce système autant que faire se peut. Ce rapport est une obligation réglementaire, certes, mais c'est surtout pour nous un marqueur de l'évolution de notre politique municipale. A Grenoble nous avons fait le choix de mettre dans ce rapport la ville comme employeuse mais aussi comme actrice publique. En effet, au-delà de répondre à des obligations réglementaires, nos politiques internes se doivent d'être en cohérence avec nos politiques publiques. La politique d'égalité de la ville de Grenoble est une politique transversale. Elle ne peut s'imaginer autrement car le patriarcat s'insinue partout où il peut et les discriminations en général se retrouvent dans tous les domaines. C'est pour cela que vous trouverez dans la politique culturelle, RH, jeunesse, dans le projet éducatif ainsi que dans le projet petite-enfance, un volet sur la question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Notre politique publique a plusieurs objectifs et notamment celui de permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la ville et surtout, de s'émanciper.

Dans cette septième édition, nous souhaitons présenter nos politiques publiques en matière d'égalité : 45 actions en cours, 20 directions engagées pour mettre en place un plan d'actions en 10 axes. C'est un plan qui évolue au fil des besoins et des diagnostics posés.

Cette année, de nouvelles actions ont été menées : des créneaux réservés aux femmes dans les douches municipales ont été mis en place. Au travers de la collecte de protections périodiques ou encore de l'école féminine de foot, les actions se maintiennent et se poursuivent. Le CCAS déploie depuis plusieurs années maintenant, une politique de formation auprès des agentes et agents dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants sur l'approche genrée des jeux. Cette politique est à mettre à l'honneur car elle illustre concrètement comment la question de l'égalité femmes-hommes est intégrée dans une politique thématique. Un groupe de professionnels s'est saisi de cette thématique pour adapter l'outil initial « malle chou-fleur ». Un nouvel outil a ainsi été créé par les professionnels des EAJE et déployé sur l'ensemble des crèches : c'est ainsi qu'est née la malle « en tous genres » qui permet de travailler sur les représentations genrées. C'est une politique renforcée et importante que nous retrouvons dans nos EAJE car la question de l'égalité doit être traitée dès le plus jeune âge pour ne pas laisser s'installer des comportements discriminatoires. En 2022 nous avons aussi mis en place des ateliers de sensibilisation des agentes et agents de la ville et du CCAS aux gestes de prévention des

violences et agressions. 75 d'entre elles et eux ont d'ores et déjà été sensibilisés, et une liste d'attente est encore en cours. Ces ateliers répondaient à de réelles attentes des agentes et des agents. Cette initiative, proposée par la mission Égalité des droits, reste rare dans les collectivités, voire unique, et pourtant cela porte ses fruits. Pour continuer sur les ressources humaines, la Direction Éducation Jeunesse a travaillé sur la prévention des risques professionnels chez les ATSEM car nous avons remarqué un pourcentage d'accidents du travail élevé. La prise en compte des risques professionnels de ce métier, exercé en grande majorité par des femmes, est notable car la pénibilité de ces métiers essentiels, est trop souvent minimisée. Un plan d'action a donc été travaillé en ce sens, visant à l'amélioration des conditions de travail des ATSEM, avec notamment l'aménagement des espaces de travail.

Je profite de la présentation de ce rapport pour remercier les directions et services qui sont engagés quotidiennement dans la mise en place de toutes ces actions, et tout particulièrement la Mission Égalité des droits qui accompagne chaque service dans la mise en œuvre de ses projets.

Enfin, j'aimerais assurer aux associations tout notre soutien et surtout leur adresser un remerciement chaleureux car sans elles bien des actions ne pourraient voir le jour. Cette année nous avons pu participer à la structuration d'associations naissantes ainsi qu'au lancement d'un projet d'envergure tel que celui de la Maison Des Femmes porté par l'association Uni(e-s)verselles. L'établissement ouvre d'ailleurs ses portes aujourd'hui. Parallèlement, nous avons aussi apporté notre soutien au Codase pour l'accompagnement des hommes auteurs de violences. Et bien sûr nous continuons et continuerons de soutenir l'action remarquable du Planning Familial de l'Isère, si importante dans le contexte actuel. Merci à toutes les associations qui poursuivent inlassablement leur travail, années après années.

Malgré toutes les actions mises en place, nous savons que le chemin vers l'égalité est encore long. C'est pourquoi nous continuerons de porter des actions pour amplifier notre politique d'égalité.

Pour conclure, ce rapport montre notre engagement collectif et transversal pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et faire reculer le patriarcat partout où il se trouve. Cela ne serait possible sans une gouvernance entre élu.es mais aussi entre directions, services et associations. Merci à toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien



pour que la politique égalité soit une réalité et que chacun et chacune puisse se sentir libre de vivre la vie de son choix, indépendamment de son genre ou de sa sexualité.

Si question :

En 2023, plusieurs actions sont prévues. Pour citer quelques exemples,

- le travail sur "Grenoble la nuit" va aboutir avec notamment le lancement des actions de l'axe "être une femme la nuit" (vous pouvez d'ailleurs retrouver le rapport de Grenoble La Nuit sur le site internet de la ville),
- l'évaluation du dispositif interne de signalement des violences aura lieu d'ici quelques mois afin de l'adapter au mieux aux besoins des personnes concernées,
- enfin nous allons renforcer notre soutien auprès des associations de prévention des risques en milieu festif.

La municipalité place la lutte contre les discriminations liées au genre et aux sexualités au coeur de toutes ses décisions. A travers une politique ambitieuse, la Ville s'engage en tant qu'actrice publique et employeuse. Faisant le constat que les femmes ne se sentent pas toujours légitimes de prendre leur place dans l'espace public, en 2022, la municipalité a choisi de donner exclusivement des noms de femmes à ses nouvelles rues, parcs et nouveaux équipements. Le projet éducatif 2022-2027 récemment voté en conseil municipal et la politique culturelle de la Ville intègrent l'égalité femmes/ hommes comme des axes majeurs de l'action publique. Engagée dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les précarités liées au genre et aux sexualités (VSS), la Ville a porté au centre de la réflexion sur «Grenoble la nuit» la question de l'égalité des droits et soutient l'ouverture, le 25 novembre prochain, d'un nouveau lieu d'accueil des femmes victimes de violences: Uni(e-s)verselles.

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #2 - 29879**

*Rapport égalité femmes-hommes, genres et sexualités 2021-2022*

Monsieur le Maire,

J'ai lu votre rapport sur l'égalité... Comme toujours, beaucoup de paroles comme : réflexion, soutien du projet, formation, discussion, diagnostic...

Mais, en ce qui concerne les actes concrets, c'est une autre histoire...

Ce texte est rempli des clichés répandus dans le néo-féministe ou la culture Woke, la victimisation par exemple qui, plutôt que de permettre aux êtres humains d'être solidaires les uns envers les autres, les rend haineux envers tout ce qui n'est pas eux... Alors de là à imaginer que vos projets pour l'égalité seront plutôt contre-productif, pour moi, il n'y a pas d'incohérence...

Le premier chapitre de votre rapport présente ce que vous avez fait pour, je cite, *"assurer une meilleure présence des femmes dans l'espace public"*. Vous expliquez, je cite encore, que *"les femmes ne se sentent pas toujours légitimes pour y prendre place"* et que vous souhaitez *"améliorer leur présence réelle et symbolique dans l'espace public"*. Belle intention.

Mais la seule mesure que vous avez à nous présenter ensuite pour *"améliorer leur présence"*, le seul bilan dont vous pouvez vous targuer est celui de donner des noms de femmes aux rues et équipements publics. Soit une action purement symbolique.

On a du mal à imaginer ceux qui harcèlent des femmes dans la rue, ou font régner ce climat d'insécurité, subitement arrêter parce qu'ils se trouveraient sur le parvis de la gare Madeleine Pauliac plutôt que dans une rue au nom d'un vieux mâle blanc...

Mais nous commençons à être habitués à votre politique du symbole, sans jamais aucune action ayant prise sur la réalité. Non, vous vous obstinez à refuser l'installation d'une vidéo protection opérationnelle, bien que la Région vous ait proposé un Million d'Euros pour le faire, en niant leur utilité, non seulement sur le côté dissuasif mais également pour aider à la résolution des enquêtes... Votre dogmatisme tellement éloigné du réel ne vous permet pas de voir la vérité en face : vous ne faites rien pour permettre aux femmes de se sentir en sécurité dans l'espace public et donc d'y prendre leur place !

Vient ensuite le chapitre sur la "lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge". Je ne peux ici m'empêcher de relever vos contradictions : vous avez communiqué à outrance sur votre volonté de "dégenrer" les cours d'écoles. Ce "dégenrage" consiste concrètement à réduire la place accordée aux terrains de foot. Vous assignez donc clairement la pratique du football aux garçons, considérant que les filles n'y prennent pas part. Vous conviendrez que c'est une drôle de façon de lutter contre les stéréotypes, dans une ville qui a accueilli la coupe du monde de foot féminin et qui veut pérenniser l'école féminine de football ! Mais vous n'êtes plus à une incohérence prêt dans votre logiciel idéologique.

Vous osez ensuite vous vanter du service de santé scolaire de la ville de Grenoble. Ce même service de santé auquel vous avez sabré les crédits il y a quelques années avec votre mal nommé "plan de sauvegarde des services publics", qu'il aurait convenu d'appeler "plan de démantèlement des services publics". Cette cure d'austérité, pour laquelle personne ne vous avait élu, a frappé de plein fouet des services essentiels et n'a servi à rien puisque vous souhaitez désormais augmenter les impôts des Grenoblois. Chaque conseil nous le confirme : vous ne connaissez pas la honte, ni même l'humilité.

Je passe rapidement sur les subventions pour les clubs : vous souhaitez tenir compte de la pratique des femmes pour déterminer le montant de la subvention. Les clubs qui se trouveraient bien moins pourvus en adhérentes féminines que d'autres seraient alors lésés, quand bien même la pratique est ouverte à tous... et toutes.

On retrouve ici le schéma que vous avez imposé aux structures culturelles, qui sont soutenues si elles s'engagent pour le climat ou l'égalité femmes-hommes, à rebours de la logique de liberté de création. Vous avez créé des critères d'attribution pour forcer les associations à se plier à vos dogmes. Ce qui n'augure jamais rien de bon. En parallèle vous annoncez dans le fascicule « Grenoble Culture(s) » page 36 que la pratique du chant ou de la chorale est inéligible à la demande de subvention culture ! Quand on sait que dans les chorales les deux tiers des participants sont des participantes, on voit encore avec cet exemple précis que, malgré vos belles paroles, vous discriminez les femmes qui pratiquent le chant ou la chorale !

Mensonges enrobés de beaux mots qui sont démentis chaque jour par la réalité des faits sans que cela ne vous émeuve le moins du monde, voilà le fond de la politique de cette municipalité ! J'espère que les Grenoblois seront de moins en moins dupes !

Je vous remercie

## Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 7 novembre 2022

Délibération n°3  
Projet de transport par câble entre Fontaine,  
Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux porté par le Syndicat mixte des  
mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) : avis de la ville de Grenoble

Monsieur le maire,

Le 7 novembre 2019, le plan de déplacements urbains 2030 (PDU) de l'agglomération grenobloise a été approuvé par le comité syndical du SMTC.

Le PDU est un document de planification qui traite de l'organisation des déplacements à court et moyen terme et dans ce cas jusqu'à 2030.

Or, trois ans après jour pour jour, vous même qui avez élaboré ce PDU et ses priorités, proposez d'émettre un avis très réservé dans le cadre de l'enquête d'utilité publique sur le projet de transport par câble car d'après vous celui-ci apparaît non prioritaire au regard des autres projets listés dans le PDU et vous appelez solennellement le SMMAG à « *lancer sans attendre les études et travaux s'agissant du déploiement des projets de transports en commun et d'infrastructures cyclables, »*

Il serait bon de rappeler que quels que soient les avantages et les défauts de ce mode de transports VOUS avez fait le choix de l'inscrire très clairement dans le PDU 2030 ce qui n'est pas le cas des autres éléments du PDU.

Aujourd'hui, selon vous, il faudrait faire « comme ci » et plus « comme ça » parce que « ceci » et « cela », c'est-à-dire ne plus faire le câble et privilégier le développement des autres projets de transports en commun.

Pourquoi n'y a avez-vous pas pensé avant concernant un document de planification sur dix ans ?

Cela me donne l'occasion de vous rappeler que des élus du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès avaient à la Ville comme à la Métro attiré votre attention sur de nombreux points du PDU2030 qui était alors à l'état de projet.

Je les cite :

*« L'actuel projet est en l'état principalement axé sur la modification des comportements et l'abandon de la voiture. La très grande majorité des 17 orientations leur sont consacrées.*

*Il est par conséquent nécessaire d'inscrire dans le PDU la volonté d'une offre de transports collectifs attractive et bien plus complète qu'elle ne l'est aujourd'hui, et une amélioration de l'offre en bonne cohérence avec la volonté de susciter l'abandon des véhicules individuels.*

*Concernant les bus, cette amélioration de l'offre TC doit concerner des capacités d'accueil accrues avec une forte augmentation du nombre de véhicules roulants, des fréquences et temps de parcours améliorés, des amplitudes élargies, une politique tarifaire ambitieuse.*

*Il n'y a pourtant aucun développement, chiffrage, ni objectifs concernant ces points dans le projet de PDU, ce qui dénote un réel manque d'ambition.*

*Il est fondamental d'inscrire noir sur blanc le développement d'une offre de TC ambitieuse qui réponde aux attentes exprimées au cours de la concertation pour l'élaboration du document Projet, à savoir « une amélioration de la performance globale en réduisant les temps de parcours ou encore en accroissant les amplitudes horaires et les fréquences ».*

*De même, la poursuite du développement du tram, est, à la lecture de ce document, repoussée au-delà de 2030 au mieux. Seule la prolongation du tramway E de Louise Michel au Stade Lesdiguières voire Pont de Claix est envisagée.*

*Ainsi, après les projets initiés par le précédent PDU, c'est-à-dire le tram E inauguré en 2014 et le prolongement de la ligne A qui joindra à Pont de Claix en 2019, il s'agirait d'acter dans ce PDU un arrêt prolongé du développement du tram sous maîtrise SMTC.*

*Ce manque évident d'ambition pour la mobilité de demain reviendrait à organiser et optimiser le report de la voiture vers le vélo, la marche et les transports collectifs sans pour autant améliorer ces derniers de façon conséquente.*

*En conclusion, ce PDU doit être amélioré pour assurer les besoins de mobilité et d'accessibilité, renforcer la cohésion sociale, protéger la santé et l'environnement ».*

Voilà ce qui vous avait été dit par ces élus du groupe RGP en 2019.

Enfin, vous qui avez contribué à l'annulation du PDU 2000-2010 et du PDU 2007-2012 et mis 5 ans entre 2014 et 2019 pour prendre vos responsabilités et faire adopter un nouveau PDU, la dignité devrait vous conduire à assumer ce PDU tel que vous l'avez vous-même élaboré.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #3 - 30240**

*Projet de transport par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux porté par le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) : avis de la ville de Grenoble*

Monsieur le Maire,

Cette prise de position de votre municipalité illustre bien ses dérives politiciennes y compris sur des dossiers clefs. En effet, c'est vous, sous la présidence de Yann Mongaburu au syndicat des mobilités, qui avez inscrit en 2019 la liaison par câble St Martin le Vinoux/Fontaine dans le plan de déplacements urbains.

C'est Eric Piolle qui avait déclaré au Dauphiné, le 30 avril 2016 : « *le câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux est un transport en commun. Quand on a regardé comment accueillir tous ces nouveaux emplois sans augmenter les déplacements en voiture, le câble s'est avéré la meilleure solution* ».

Que s'est-il passé entre ces dates et aujourd'hui qui a changé votre vision des déplacements ? Yann Mongaburu n'a pas été élu président de la Métropole et a aussi perdu la présidence du syndicat des Mobilités. Je ne vois que ces raisons pour motiver ce changement. Car les raisons évoquées dans la délibération sont tout à fait savoureuses.

D'abord la prolongation du Tram E, le passage de 5 à 8 lignes de Tram, la création d'un nouveau dépôt, la réalisation de lignes de bus à haut niveau entre Montbonnot et la Presqu'île, la mise en place d'une desserte jusqu'à Vizille etc... etc... etc

Dans toutes ces priorités impossible à tenir, vous avez d'ailleurs même oublié de rappeler la passerelle piétons sur l'Isère à l'esplanade, promise par vous, alors que vous continuez la bétonisation du secteur avec vos 1000 logements, ce qui signifie que les élèves n'auront pas d'accès à l'école Simone Lagrange à Jean Macé.

Mais la question qui se pose est de savoir pourquoi la majorité Piolle, qui disposait de tous les leviers à la ville et à la Métro, la vice-présidence déplacements, la présidence du syndicat des mobilités ,mais pourquoi donc n'a-t-elle rien fait de tout ça. Mais non seulement rien , mais même



pris un retard considérable sur les investissements dans le matériel roulant.

C'est la première fois depuis l'arrivée du Tram qu'il n'y aura eu aucune avancée de ce moyen de transport, c'est la première fois dans l'histoire des transports collectifs grenoblois que la part modale de ceux-ci ne progresse plus, demeurant scotché à 16 % des déplacements.

Pourtant, c'est une période qui a été faste en discours, colloques, chartes. On avait l'impression, à lire et à entendre ce qui nous a été déversé pendant 6 ans, que notre ville était en train de vivre une révolution dans les déplacements.

Alors que les transports en communs stagnaient, qu'une part des usagers les abandonnaient pour le vélo, ne produisant aucun gain pour le bilan carbone. Le président du plan de déplacements inter entreprise de la presqu'île, M. Bruno Renard, a expliqué dans le Dauphiné que dans la période, alors qu'au départ la moitié des salariés de la presqu'île étaient abonnés aux transports en communs, il y a eu un report sur le vélo et un retour à la voiture.

Pour enfoncer le clou, vous rappelez des chiffres qui démentent tous vos cocoricos en rappelant que sur les 330 000 déplacements réalisés entre le cœur urbain de la Métropole et la grande région grenobloise, 85 % sont réalisés en voitures.

La demande du respect du calendrier pour le futur RER Métropolitain qui devrait nous sortir d'affaire fait sourire.

D'abord parce que le blocage actuel est essentiellement dû à l'absence de ligne à grande vitesse qui fait que les TGV empruntent l'ancienne ligne Grenoble Lyon, empêchant son entretien, empêchant de bénéficier de TER rapides, fréquents entre Grenoble et Lyon, assurant des liaisons entre le cœur et la périphérie large. Et interdisant à la ville d'avoir un vrai TGV à grande vitesse. Vous avez manqué tous les RDVS des plans de relance successifs qui ont permis à Toulouse, à Nice chaque fois de tirer des crédits pour améliorer leurs dessertes TGV parce qu'elles avaient des projets prêts... Bordeaux est à 2 heures de Paris. Nous, nous n'avons même presque plus de TGV directs.

Ensuite, parce que vous n'avez rien fait à ce sujet. Mais qu'a donc fait Eric Piolle, quelle a été sa valeur ajoutée sur ces dossiers ? Aucune.

Alors oui, on est dans la panade, car l'usine à gaz du RER est lourde à monter en l'absence de leadership. Ce RER viendra peut être en 2035 alors qu'avec une ligne à grande vitesse, on aurait des TER aujourd'hui. De plus, quand on observe les crédits obtenus par Lyon en retirant ce

qui relève du nœud ferroviaire régional, nous sommes des lilliputiens. Mais qu'a donc fait Eric Piolle ? Un Maire qui dit compter dans le paysage politique doit le prouver par des actions et des résultats.

Par ailleurs, la délibération évoque le doublement souhaité de la part modale du vélo qui est de 7 % dans la métropole et de 12 % dans Grenoble. 90 % des déplacements ne se font pas en vélo... Mais vous ne dites rien du piéton, le mode le plus écologique, dont la part modale est de 34 % dans la Métropole et de 43 % dans Grenoble. Un mode de déplacement pour lequel on pourrait facilement avoir l'objectif qu'un déplacement sur deux à Grenoble, ville plate et peu étendue, soit effectué à pied. C'est possible s'ils sont rendus agréables et sécurisés.

Le fond et la vérité est que nous sommes très en retard de votre fait. Vous n'avez porté aucun projet tramway et je pense que vous étiez incapables d'en trouver les financements.

Notre groupe avait anticipé ces questions au moment des élections municipales. Non, le tramway est aujourd'hui un investissement trop lourd pour aller à Voreppe, à Crolles et à Vizille. Nous étions en avance en 1983 avec le référendum pour décider du tramway, puis avec ses études et son inauguration en 1987. Mais en 2022, il faut innover pour entraîner des financements sur des bases nouvelles.

C'est pourquoi nous avons proposé le monorail à propulsion solaire entre Voreppe et Crolles. Avec des projets de ce type, on peut demander à l'Etat de bénéficier du même régime que la région parisienne qui a obtenu le relèvement du versement transport, nous pouvons obtenir des financements européens et des financements privés, tandis que vous êtes encastrés avec vos schémas du passé.

C'est pourquoi nous voulons donner un grand avenir au câble avec les liaisons vers le Vercors, vers Chamrousse, pour enjamber la Bastille, et là encore il est possible de faire appel à des investisseurs.

Vous avez mis 25 ans avant d'admettre la troisième voie pour l'A 480 à laquelle vous vous opposiez encore dans votre programme de 2014. Vous avez fait prendre des retards considérables à notre territoire, vous avez fait supporter aux populations une pollution supplémentaire considérable du fait des bouchons, vous êtes comptable de millions d'heures perdues dans les embouteillages et de la perte d'attractivité du territoire car vous refusiez de créer un « aspirateur à voitures ».

Vous voyez où vous en êtes. Ce n'est pas en énonçant comme des comptables un catalogue de priorités sans moyens en face que vous faites avancer quoi que ce soit.

Plutôt que de cette politique politicienne dans le domaine des déplacements, redonnez de l'avance à notre territoire par un saut qualitatif et quantitatif qui soit un saut de service, d'image, de modernité qui fasse la différence avec les autres territoires. Les partenaires ne manquent jamais aux projets utiles et ambitieux

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #4 - 30151**

*Désignation – Occupation du domaine public municipal – Palais des Sports – Buvette ambulante.*

Monsieur le Maire,

Nous profitons de cette série de délibérations qui concernent le label capitale verte pour exprimer à nouveau notre désarroi face à cette opération. Alors que l'année touche à sa fin, nous pouvons esquisser un premier bilan. Ce bilan, malheureusement, c'est celui d'une opportunité gâchée.

Grenoble était censée vivre au rythme de capitale verte, les Grenoblois s'en imprégner, faire de ce label le leur. Personne ne peut décemment affirmer que la fête a été une réussite : pas un Grenoblois, en dehors de votre petit cénacle, ne s'est senti concerné, transporté par cette histoire. Les agents mobilisés pour l'évènement le reconnaissent eux-même dans la presse. N'en déplaise à la communication assourdissante que vous avez déployé, cette année capitale verte est et restera une occasion manquée.

2022 aurait pu, aurait dû être l'année où Grenoble mettait en place des objectifs chiffrés, de véritables indicateurs, des méthodes de suivi pour avancer en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement.

Il n'en a rien été. 2022 a été une année de surcommunication municipale, qui n'a non seulement jamais touché les Grenoblois, mais qui n'a surtout produit aucun effet concret qui permette de se dire que notre ville est mieux armée contre la pollution, qu'elle est véritablement plus verte qu'auparavant.

Car pendant qu'on nous vendait des conférences ou des ateliers de couture de protections périodiques lavables, en parallèle, vous avez poursuivi la bétonisation de la ville créatrice d'îlots de chaleur, le développement des transports en commun est resté au point mort parce que vous ne supportez pas de ne plus être aux commandes du SMMAG et préférez paralyser le territoire, vous n'avez fait preuve d'aucune ambition en matière de lutte contre la pollution de l'air, vous n'avez pas avancé d'un iota quant à la gestion des déchets...

Bref, Grenoble n'a en rien effleuré l'aura d'une capitale, et n'a surtout rien de véritablement "vert".

Je conclurai en ajoutant qu'à l'heure où vous vous apprêtez à augmenter les impôts locaux, où vous en êtes réduits à vendre les bijoux de famille et emprunter massivement pour boucler les budgets, il y a quelque chose de terriblement déconnecté, voir de complètement irrespectueux vis-à-vis des Grenoblois, à organiser de fastueuses cérémonies capitale verte à 300 000 euros dans un entre-soi déprimant.

Mais ne vous connaissons que trop bien désormais. Et nous avons bien compris votre fonctionnement : tout pour la comm'... quoi qu'il en coûte.

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #9 - 30041**

*Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2022.*

Madame la première adjointe, Mesdames, Messieurs,

Je fais partie du Comité d'avis pour l'examen des demandes de subventions dans le domaine de la culture depuis 2020.

Je suis donc avec intérêt les réunions... Mais en lisant avec attention la délibération, je constate qu'y sont ajoutées « les contributions volontaires en nature » en l'occurrence les attributions de locaux... Je n'ai pas souvenir que ces attributions de locaux n'aient jamais été évoquées lors des différents comités d'avis, si ce n'est pour les associations qui reçoivent parallèlement des subventions financières...

En me plongeant avec attention sur ces mises à disposition de locaux, je constate que tous les opérateurs ne sont pas logés à la même enseigne... Par exemple : Le 102 situé au 102 rue D'Alembert, dont les sites amis sont par exemple le 38 rue d'Alembert, mais aussi une association de zadistes de Notre Dame des Landes, ou encore radiorageuses, je cite : une nébuleuse d'émissions de féministes, gouines, trans, femmes... sans parler d'un rassemblement de punks grenoblois... Toute une mouvance de l'ultra

gauche ultra-violente que votre municipalité considère comme sa « famille »... bref ce 102 bénéficie de locaux dont la valorisation est de 41 986,80€ pour 2022, sans que ne soit précisé si les fluides font ou non partie de cette contribution. L'association en question, dont la présidence est collégiale, mais totalement anonyme, n'a qu'une obligation : entretenir les locaux et se conformer à la réglementation en vigueur, sans précision...

En parallèle, je citerai l'association ABC danse qui bénéficie de locaux rue Général Marchand dont la valorisation est de 33 481,20€ hors fluides, ce qui signifie, j'imagine, que les fluides sont pris en charge par l'association... Cette valorisation doit apparaître dans les comptes annuels de l'association... Pourquoi le 102 n'a-t-il pas cette obligation ?

Je citerais aussi l'association Utopia (Association et lieux de résidence d'artistes et de concepteurs) qui bénéficie d'un local Cours Berriat dont la valorisation est de 50 065,04 fluides inclus...

J'ai donc plusieurs questions ?

Pourquoi certaines associations payent les fluides et d'autres non, pourquoi certaines doivent-elles faire apparaître ces contributions dans les comptes de l'association et d'autres apparemment pas ?

Pourquoi ces différentes contributions volontaires ne sont-elles jamais évoquées lors des réunions du Comité d'Avis ?

Je suis désolée de poser ces questions aujourd'hui et non lors de la commission, mais ayant eu des problèmes de connexion Internet, et le délai entre la réception des sujets et la commission étant très court, je n'avais pas eu l'opportunité de prendre connaissance de ces sujets à ce moment-là.

Ceci dit, je pense qu'il n'est pas inutile que les Grenoblois qui nous écoutent soient au courant de ces choses-là...

Je vous remercie de bien vouloir répondre à mes différentes questions.



**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #10 - 30042**

*Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Espace 600.*

Madame la Première Adjointe, Mesdames, Messieurs,

Je constate que la délibération qui concernait le « Principe de contribution à la trajectoire énergétique et immobilière de la ville de Grenoble par l'ensemble des structures bénéficiant de mises à disposition de locaux municipaux » soit celle qui évoquait le fait de faire participer toutes les structures hébergées par la ville aux frais énergétiques d'une manière ou d'une autre a été reportée...

Par contre dans cette délibération, la mise à disposition des locaux pour l'Espace 600 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 seulement, et pourtant ce très court renouvellement de la mise à disposition des locaux est bien en rapport avec la facturation des fluides de l'ensemble des équipements municipaux, au sujet duquel la ville s'est engagé dans un processus de réflexion...

Mon inquiétude est grande concernant l'Espace 600 : si dans deux mois votre réflexion n'a pas abouti, que va-t-il advenir de l'Espace 600 ?

Va-t-il connaître le même sort que le Plateau ou la Cordée, dont vous reprenez la gestion sans que quiconque ne sache ce que vous y ferez, mais dont on sait que vous virez sans ménagement tous les acteurs qui la faisaient vivre depuis des années, sans vous soucier de l'impact énorme que cela aura sur les habitants de ces quartiers qui n'avaient vraiment pas besoin de ce coup bas, ou encore celui de la MJC mutualité, que vous souhaitez torpiller en vendant ses locaux et en réduisant drastiquement sa subvention ?

Avez-vous l'intention de fermer aussi l'Espace 600 ?

Merci

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #21 - 30051**

*Convention cadre relative à l'enseignement de la natation scolaire à l'école élémentaire.*

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération, que nous approuvons bien entendu, nous voudrions tout de même être bien certains que la ville a les moyens d'assurer l'apprentissage de la natation aux élèves de primaire.

Début 2022, vous votiez lors du conseil municipal le lancement d'une démarche "Grenoble 2040". Un rapport verbeux, comme d'habitude, mais il convient tout de même de noter que dans votre, je cite, "trajectoire de transition et stratégie de résilience" pour 2040, vous souhaitiez élaborer "*un protocole expérimental de redirection de l'offre aquatique municipale*".

Vous admettez qu'il y avait de quoi s'interroger à propos de ce protocole, car quelques semaines auparavant, l'une de vos élues déclarait que les piscines "*sont des aberrations économiques écologiques et sanitaires*".

On voyait d'ailleurs mal ce protocole expérimental aller dans le bon sens, eu égard à votre considération pour les équipements aquatiques depuis votre arrivée au pouvoir. En 2014, vous avez fermé la piscine des Iris à Villeneuve qui est aujourd'hui une friche urbaine. En 2019, vous avez fermé la piscine Vaucanson qui suit la même trajectoire. Vous n'avez évidemment plus les moyens de procéder à la rénovation de ces équipements, vu l'état dans lequel vous avez mis les finances de la ville.

Dans un courrier daté du 3 janvier 2022, l'adjointe aux sports nous expliquait que, je cite, "*pour l'année scolaire 2020/2021, 91 des 95 classes de CP et 132 classes de cycle 3 sur 133 ont bénéficié d'un cycle de natation*".

Ce qui signifie concrètement que 5 classes de Grenoblois n'ont pas bénéficié de cours cette année-là.

Aussi, à l'occasion de cette délibération, nous aimerions savoir si votre protocole de redirection de l'offre aquatique porte ses fruits et permettra cette année à chaque élève de primaire de bénéficier de cours de natation ?

Je vous remercie.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #32 - 30250**

*Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources, jeunesse et autres associations.*

Monsieur le Maire,

Nous nous saisissons de cette délibération qui concerne les associations socioculturelles pour à nouveau alerter sur votre politique en la matière.

La presse s'en est fait l'écho, et nous l'avons évoqué plus tôt dans ce conseil. Mais nous le réaffirmons ici avec force : la pente que vous empruntez fera de votre Municipalité la fossoyeuse du socioculturel à Grenoble.

Avec votre brutalité habituelle, vous avez commencé par vous attaquer aux MJC, en revoyant vos critères ce qui aboutit à mettre en danger leur offre d'activités. La manifestation des personnels et parents devant le conseil avant l'été ne vous a pas atteint. Vous n'avez pas daigné les rencontrer, alors que tous les groupes d'opposition ont, eux, pris le temps d'échanger et de relayer leurs craintes.

Ce n'était qu'une première étape. Vous avez ensuite annoncé au Plateau et à la Cordée que vous mettiez fin à leurs conventionnements. Une décision violente, qui laisse sur le carreau les 11 salariés du Plateau.

Vous ne proposez aucune alternative aux centaines de Grenoblois qui s'étaient habitués à ces associations. Vous souhaitez réinvestir ces secteurs avec des services municipaux : mais quand on voit votre bilan dans les quartiers, comment imaginer une seule seconde que vous feriez mieux que des associations implantées de longue date et reconnues ?

Vous n'êtes pas capable d'assurer aux habitants de Mistral la tranquillité, et les millions investis pour les rénovations n'ont rien changé à la vie derrière les façades. Vous avez laissé les commerces de la Villeneuve fermer un à un, et les travaux n'ont là encore rien changé à la réalité du quotidien.

En torpillant les quelques structures qui proposaient des activités aux habitants, créaient du lien social et offraient des perspectives aux

jeunes, vous poursuivez votre lente politique de déconstruction du tissu Grenoblois, qui aggrave les fractures, attise le ressentiment et ne peut que mal se terminer.

Les quartiers populaires ne sont pas les seuls à faire les frais de votre politique destructrice. La MJC Mutualité alerte depuis des semaines, car vous avez décidé de vendre ses locaux, de réduire la subvention en supprimant en particulier celle prévue pour le poste de l'animateur jeunesse, et de ne plus soutenir ses activités à destination des adultes.

Il ne se trouve que Madame Garnier, défenseure zélée de tous vos errements, pour affirmer sans rire que "la ville de Grenoble est très attachée à l'éducation populaire". On n'ose pas imaginer la situation si elle ne l'était pas !

Bien évidemment, ces décisions n'ont fait l'objet d'aucun débat. Ni au sein de ce conseil, ni même en commissions. Les élus d'Opposition apprennent vos choix dans la presse, et nous savons également que certains membres de votre majorité ne sont pas plus associés que nous.

Ce n'est pas acceptable, dans une municipalité saine, qui revendique la transparence et la participation à longueur de journées, de prendre de telles décisions en solitaire, autour d'une table où ne siègent que quelques élus au cœur du système et le cabinet.

Il n'est pas trop tard pour revenir à la raison, et avoir un vrai débat à propos de la stratégie et des perspectives pour le socioculturel à Grenoble.

Nous vous soumettons l'amendement suivant :

### *Amendement*

*Le Conseil Municipal approuve la suspension de toutes les mesures relatives aux associations socioculturelles, notamment celles concernant le Plateau, la Cordée et les MJC, avant que les commissions compétentes du Conseil Municipal et le Conseil Municipal lui-même aient pu en débattre.*

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #33 - 30125**

*Observatoire Local de la Vie Associative - Signature d'une convention de partenariat.*

Monsieur le Maire,

On ne compte plus le nombre d'observatoires, chartes, comités que vous nous avez soumis depuis le début du mandat. Il nous tarde d'ailleurs d'obtenir le bilan détaillé de tout ce que cela aura apporté à la ville, comme vous nous l'avez promis.

Vous nous proposez ici de mettre en œuvre un observatoire local de la vie associative. Vous êtes au pouvoir depuis maintenant 8 ans, et vous commencez seulement à essayer, je cite, de "*mieux connaître le tissu associatif local et ses caractéristiques*" et "*repérer les besoins des associations locales*".

Il y a manifestement un problème avec la rédaction de cette délibération, puisqu'on n'ose pas imaginer que vous auriez pris toutes les décisions qui ont été les vôtres sans une connaissance approfondie de l'écosystème associatif grenoblois.

On imagine que c'est après avoir "*repéré les besoins*" du Plateau et de la Cordée que vous avez décidé de les torpiller.

Idem pour les associations culturelles : leur imposer des critères de transition écologique ou encore d'égalité femmes-hommes correspondait sans aucun doute à leurs "*besoins*" en matière de liberté de création.

On imagine également que c'est après avoir étudié en détails le "*tissu associatif local et ses caractéristiques*" que vous avez décidé de contourner les unions de quartier et d'étouffer leur comité de liaison.

Avec cette délibération, vous prétendez poser un "*nouveau jalon en termes de dynamisme associatif et citoyen*". Le mot "nouveau" est ici parfaitement cohérent, parce qu'on peine vraiment à voir quels sont les "*anciens jalons*" que vous avez posés en matière de dynamisme citoyen.

Les courriers des citoyens ne trouvent pas de réponse, et pour les contraindre, vous avez créé une usine à gaz dénommée "interpellation citoyenne", avec des seuils quasi inatteignables pour empêcher les Grenoblois de voir leurs problèmes pris en compte. Il n'y a qu'à voir le nombre d'interpellations ayant abouties : les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Les alertes exprimées dans les réunions d'habitants ne mènent jamais à aucune remise en question de votre part. Les nombreuses pétitions qui sont arrivées sur votre bureau depuis 8 ans ont été systématiquement ignorées.

Vraiment, l'écoute dont vous faites preuve à l'égard du "dynamisme citoyen" Grenoblois fait pâlir d'envie. Et je ne résiste évidemment pas à la tentation de vous parler à nouveau de notre sujet préféré, celui-là même que nous remettons sur la table à chaque conseil municipal : les habitants de l'avenue Washington.

Il y a un an, Madame la Première adjointe, vous promettiez au conseil municipal une concertation avec les habitants à propos du stationnement dans le secteur. Nous allons nous répéter, comme à chaque conseil depuis : cette concertation promise n'a toujours pas eu lieu. On pourrait y voir une forme de comique de répétition si on ne parlait pas ici de Grenoblois qui méritent d'être écoutés et entendus pour ces aménagements qui vont impacter leur vie quotidienne, plutôt que de les faire tourner en rond depuis des années.

Aussi, comme d'habitude, nous vous soumettons l'amendement suivant :

#### *Amendement*

*Le Conseil Municipal réaffirme son engagement en faveur du dynamisme citoyen. Il décide qu'avant toute élaboration du plan d'aménagement du secteur de l'Avenue de Washington, une véritable réunion de concertation avec les habitants se déroulera avec les élus responsables, qui portera sur le nombre de places de stationnement dans le secteur et qui prendra en compte la suppression des places citée de l'Abbaye et les besoins des riverains, des visiteurs et des sportifs.*



**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #40 - 30245**

*Travaux Restaurant le V - Remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public pour le mois d'août 2022.*

Monsieur le Maire,

Ce dossier qui concerne le restaurant le V est encore un bel exemple de votre médiocrité dans la gestion des affaires quotidiennes de la Municipalité.

Depuis plusieurs années, la ville comme le restaurateur savaient qu'il faudrait mener des travaux d'étanchéité. La logique aurait voulu qu'ils soient menés en différentes tranches, pendant la fermeture estivale, ou mieux encore : pendant les fermetures liées à la crise sanitaire.

On sait combien cette crise sanitaire, justement, a impacté le monde de la restauration. Et combien nombre d'établissements sont encore fragilisés.

Mais si vous saviez prendre des pincettes et faire preuve de bon sens, nous le saurions depuis le temps. Vous avez décidé d'imposer les travaux, d'une durée prévue de trois mois, en avril dernier et avez intimé au propriétaire de débarrasser le plancher dans la précipitation. Un déménagement et un réaménagement à ses frais, pour couronner le tout.

Les travaux ont finalement duré 6 mois et demi. Trois mois et demi de plus que prévu. Les employés n'ont pas eu droit au chômage technique, et le restaurant a continué de les payer.

Avant que vous n'imposiez les travaux, le propriétaire vous avait prévenu, je cite "qu'ils risquaient de crever". Nous y sommes : le restaurant ne peut plus tenir, il a annoncé jeter l'éponge il y a quelques semaines, en vous mettant directement en cause : "la ville n'en a rien à faire". On peut difficilement faire plus clair.

Vous refusez désormais de résilier la convention qui vous lie au restaurateur, et celui-ci n'a d'autre choix que de porter l'affaire devant les tribunaux en formant un recours contre ce refus.

Vous vous couvrez de ridicule, une nouvelle fois. Cette histoire n'est pas sans rappeler les exploits de Pierre Meriaux il y a quelques années, qui avait tout simplement "oublié" de préparer et signer le renouvellement de la convention du restaurant de la bastille, laissant 8 salariés sur le carreau pendant des mois. Pardonnez-moi, mais je suis chaque fois subjugué par cette surprenante capacité à donner des leçons à la terre entière tout en faisant preuve d'autant de médiocrité dans la gestion concrète.

Avec le 5, vous mettez fin à une aventure grenobloise de 22 ans. Vous tournez la page de moments de convivialité, de belles histoires de solidarité, au pied d'un musée qui est encore, pour l'instant car vous ne vous y êtes pas attaqué sérieusement pour le moment, une fierté pour la ville.

Tout ça parce qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion. Pas d'élus qui suivent les dossiers. Nous sommes sans doute pleins de défauts, mais permettez-moi d'affirmer avec certitude que, si nous avions été aux commandes, le problème aurait été réglé en quelques minutes et le désastre évité : il ne faut pas avoir fait Saint-Cyr pour comprendre qu'il est nécessaire de s'arranger sur le calendrier des travaux avec un restaurateur qui sort d'une crise sanitaire fragilisante.

Mais avec vous, c'est une affaire de plus qui se termine devant les tribunaux. Un dossier qui va encore écorner l'image de Grenoble, et peser sur les finances de la ville alors qu'il aurait été si simple de l'éviter. Mais le pire, sans aucun doute, c'est que, comme d'accoutumée, vous ne tirerez aucune leçon de cet échec et persisterez avec vos méthodes catastrophiques.

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #47 - 30183**

*Charte d'engagements pour la mise en œuvre d'un service de trottinettes et vélos électriques en libre-service sans station d'attache.*

Monsieur le Maire,

Nous ne pouvons malheureusement que nous abstenir concernant cette charte pleine de bons sentiments. Nous partageons évidemment ses objectifs, notamment ceux visant à assurer une bonne cohabitation entre les différents usagers de l'espace public.

Mais comme souvent avec vous, elle n'engage que ceux qui veulent bien y souscrire. Car il n'y aura aucun moyen déployé pour en assurer le respect.

La charte veut faire, je cite, "*respecter les lois et la réglementation en vigueur, en particulier les règles de circulation*", et "*respecter les zones de circulation autorisées*". Merveilleux, tout le monde y est favorable. Mais dans les faits, il ne se passera rien.

Vous êtes incapables d'assurer le respect de la zone piétonne que vous avez créé à Sainte-Claire et à Notre-Dame. Incapable d'assurer le respect de la réglementation rue Bayard, supposée être piétonne : les habitants ont rappelé à votre majorité, lors de la réunion de quartier du centre, que la zone n'était piétonne que sur le papier et dans vos esprits.

Dans toute la ville, les témoignages se multiplient de piétons excédés par la circulation anarchique des vélos et trottinettes sur les trottoirs. L'été, une septuagénaire est morte percutée par un individu en trottinette. Les services d'urgence accueillent chaque jour des personnes qui se blessent sur, ou à cause, de ces deux-roues.

En réunion publique, car ce problème vous est rappelé à chaque fois par les Grenoblois, vous faites mine de comprendre. Vous déplorez la situation, mais ne proposez rien pour l'améliorer. Sur les réseaux sociaux, c'est une autre histoire : je ne citerai personne, mais certains prennent un malin plaisir à moquer les internautes qui en parlent et à déporter le débat sur l'accidentologie des voitures, qui est un autre sujet.

Mais le problème existe bel et bien. Et cette charte ne résoudra rien, car sans contrôle, les règles ne seront pas mieux respectées. Car vous vous refusez à revoir le rôle attribué à la police municipale et à la renforcer. Car vous refusez de vous équiper des outils qui permettraient d'assurer

un meilleur respect des règles sur l'espace public... je pense évidemment ici à la vidéoprotection.

Nous avons suffisamment vu défiler ici de chartes qui n'ont pas reçu le début d'une application concrète. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #50 - 30157**

*Convention de rétrocession du réseau gaz d'éclairage par la ville de Grenoble au profit de Green'Alp pour le secteur Notre-Dame, Sainte-Claire*

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération concernant le réseau d'éclairage pour Notre-Dame et Sainte-Claire, je tenais à vous signaler la déception des commerçants et habitants du secteur qui nous interpellent quand au retrait des magnifiques candélabres de style art déco qui ornaient les deux places.

J'emploie le terme "déception" mais je pourrais dire "ras-le-bol". Avec la création de la place Lavalette, du musée de peinture, des superbes jardins de l'évêché, ce secteur était autrefois une fierté pour Grenoble. Mais les temps ont bien changé.

Depuis des années, nous le voyons se dégrader, perdre en attractivité. La manque d'éclairage, les fontaines vides et jonchées de déchets, l'installation de vos totems hideux aussitôt tagués avant d'être enlevés, la fameuse zone piétonne évidemment pas respectée... Comme un symbole du déclassé général de Grenoble. Quelle tristesse.

Le retrait des candélabres est à priori justifié par l'installation d'éclairages LED plus efficaces. Soit. Mais cette décision concourt au déclassé esthétique et patrimonial de la ville, et ce n'est satisfaisant pour personne.

Comptez-vous laisser ces deux places historiques poursuivre leur dépérissement, ou allez-vous agir ? Notre Groupe ne manque pas d'idées pour leur revitalisation, les commerçants et habitants qui la vivent non plus : il n'appartient qu'à vous de vous en saisir.

Je vous remercie.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #57 - 29733**

*Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.*

Monsieur le Maire,

À l'occasion de cette délibération qui concerne les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie des quartiers, nous ne pouvons nous empêcher de vous saisir à nouveau concernant la situation dans laquelle vous avez plongé le Comité de Liaison des Unions de Quartier.

Parce que cette association a eu le tort d'émettre des critiques, pourtant constructives, à l'égard de la participation citoyenne à Grenoble, vous avez décidé au milieu de l'été, pour ne pas faire trop de bruit, de supprimer sa subvention annuelle.

Ce faisant, vous actez ainsi le licenciement de la salariée du CLUQ. Mais on comprend bien que cet argument ne touche aucunement votre majorité antisociale. Ça ne doit pas plus vous émouvoir que le sort des 11 salariés du Plateau que vous laissez sur le carreau.

En étouffant le CLUQ, vous enterrez 60 ans de participation citoyenne à Grenoble. Cette structure, sous toutes les municipalités, a joué son rôle d'aiguillon citoyen, de "poil à gratter" pour les élus en place. Mais aucune n'avait remis en cause son existence. Jusqu'à vous. La démocratie, les opinions différentes vous dérangent décidément plus que vos prédécesseurs.

Depuis cet été, le CLUQ vous a régulièrement saisi pour vous demander de revenir sur cette décision. Nous-même, nous avons proposé un amendement en septembre pour le maintien de la subvention. Comme d'habitude, vous avez fait la sourde oreille.

Vous avez tenté de faire abattre le CLUQ par les unions de quartier elles-mêmes, en expliquant qu'elles pouvaient demander une subvention individuelle à la Mairie et la reverser au comité de liaison. Une usine à gaz visant évidemment à décourager toute demande : vous êtes des experts en la matière désormais.

Mais les unions de quartier, remontées par le mépris qu'elles subissent depuis 8 ans, par vos tentatives ridicules de les contourner avec des

conseils citoyens faussement indépendants et vraies coquilles vides, ont résisté et fait bloc autour du CLUQ.

Le 20 octobre, 17 unions de quartier vous ont écrit pour solliciter chacune une subvention de 706 euros à reverser directement au CLUQ. Une manière de récupérer ces 12 000 euros en vous prenant à votre petit jeu ridicule.

En commission, nous avons appris de la bouche de vos élus que, pour vous, une lettre de demande de subvention ne constitue pas en fait une demande en bonne et due forme donc est nulle et non avenue. Vous ne savez plus quels trésors de mauvaise foi employer pour mettre des bâtons dans les roues. C'est affligeant.

Mais il se trouve que, depuis hier, chacune de ces unions de quartier a déposé son dossier de demande en bonne et due forme sur le site de la ville. Ces demandes sont donc bien officielles : vous n'avez d'autre choix que d'y répondre favorablement, comme vous vous y étiez engagé.

Aussi, nous vous proposons l'amendement suivant:

#### *Amendement*

*Le Conseil Municipal répond favorablement aux demandes de subventions déposées par 17 unions de quartier, et valide l'attribution d'une subvention de 706 euros par unions de quartier, soit un montant total de 12 002 euros qui sera versé directement sur le compte bancaire du CLUQ conformément à la demande exprimée par chaque union de quartier.*

Toujours à l'occasion de cette délibération, je souhaite attirer votre attention sur un second sujet.

Depuis des mois, le parc du Clos des Fleurs, quartier Jean Macé, n'est plus fermé la nuit. Des groupes s'y réunissent donc et sont source de nuisances jusqu'à tard.

Les riverains, excédés, vous ont écrit cet été. Les services ont répondu que les parcs n'étaient plus fermés la nuit en période de canicule.

Nous sommes en novembre et le parc n'est toujours pas fermé. Vous conviendrez pourtant que l'heure n'est plus à la canicule. Le tapage nocturne se poursuit donc, les divers incivilités également.

Les habitants, l'union de quartier vous interpellent depuis des mois et l'ont encore fait récemment. Aucune réponse satisfaisante ne leur est apportée, on leur suggère d'appeler la police qui n'intervient pas.

Aussi, nous vous proposons l'amendement suivant :

#### *Amendement*

*Conformément aux demandes des riverains, soutenus par l'Union de quartier, le conseil municipal valide la fermeture du parc du Clos des Fleurs la nuit pour garantir la tranquillité des habitants, et afin de se mettre en conformité avec l'arrêté définissant le règlement des parc et jardins.*



**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 novembre 2022

**Intervention délibération #62 - 30275**

*Budget principal : décision modificative n°2*

Monsieur le Maire,

Avec cette délibération, vous nous rejouez le sketch de la décision modificative de juillet dernier.

Vous achevez de confirmer que les craintes que nous avons soulevées lors du vote du budget primitif, que vous aviez balayé d'un revers de main, étaient bel et bien fondées.

Côté recettes de fonctionnement, on constate, je cite, que *“les recettes des piscines sont diminuées de -0,09 M€ pour tenir compte de la réalité de la fréquentation constatée sur la période d’avril à août 2022, les recettes du Théâtre sont diminuées de -0,08 M€”*. Le manque d’attractivité des équipements se paye. La piscine Jean Bron, qui a non seulement fermé subitement pour des travaux en cours de saison, paye aussi sa réputation sulfureuse, entre bandes qui perturbent les baigneurs et le quartier, et le burkini qui en est devenu le symbole. Concernant le théâtre, on ne peut que constater que votre reprise en main de la programmation culturelle à l’aune de votre idéologie est un échec pour son rayonnement. Mais comme d’habitude, vous refuserez de tirer des leçons de la situation et de réajuster le tir : vous êtes cliniquement incapables de remise en question, et les Grenoblois le subissent depuis 8 ans maintenant.

Côté dépenses fonctionnement, je ne peux m’empêcher de noter que *“les crédits relatifs au gardiennage des chantiers sont augmentés de 0,12 M€”*. En juillet, je vous alertait déjà sur le coût que fait peser l’insécurité sur les finances grenobloises : un montant de l’ordre de 2 millions d’euros pour la seule décision modificative que nous votions alors. Nous y ajoutons ici 120 000 euros. Nous le rappellerons aussi longtemps qu’il le faudra : votre refus de vous attaquer à ce sujet, de vous saisir de nos propositions pour la sécurité, se paye comptant par le contribuable.

Ces éléments s’ajoutent à ce qui a été dit concernant les fausses recettes que vous avez inscrites au budget de la ville et vous obligent à contracter des emprunts. Vous avez souscrit un nouvel emprunt de 8.73 millions d’euros pour boucler votre budget, avec cette seule décision

modificative. Vous aurez au total emprunté 46.7 millions d'euros cette année.

Quand on jette un œil sur la section dépenses d'investissement, on voit immédiatement que vous êtes contraints de décaler de nombreux travaux parce que vous n'avez plus les moyens d'y faire face. Les travaux de la Tour Perret, de l'Esplanade, de la fourrière, sont tous décalés à 2023 ou aux années suivantes. Vous vous débarrassez précipitamment de ces dépenses, mais à l'instar des recettes attendues pour la vente des bijoux de famille de la ville, rien ne nous dit qu'ils seront plus réalisables plus tard.

Cette DM est très claire et montre bien vos errements et votre absence de prévision